DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 13341 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 20-LUNDI 21 DÉCEMBRE 1987

L'Afrique de l'Est à son tour

Un nouveau conflit menace d'éclater, en Afrique, après les affrontements dont la frontière entre le Kenya et l'Ouganda a été le théâtre ces derniers jours. Nairobi a, en effet, vendredi 18 décembre, rompu « de facto » ses relations diplomatiques avec Kampala, en expulsant l'ambassadeur ougandais et son premier conseiller et en rappelant son propre représentant dans le pays voisin. Auparavant, le président Arap Moï avait ordonné la fermeture de l'ambassade libyenne à Nairobi, l'accusant de « grossières ingérences dans les affaires intérieures du pays ».

Les relations entre les anciens territoires britanniques d'Afrique orientale n'ont jamais été aisées. On se souvient du mal que se donnait, dans les années 70, Jomo Kenyatta pour tenter de tempérer les « écarts » du sanguinaire Idi Amin Dada. Le Kenya n'avait guère apprécié, pour autant, que des troupes tanzaniennes envahissent l'Ouganda en 1979, pour en chasser le dictateur, soutenu par le colonel Kadhafi. D'autant que l'homme alors ramené au pouvoir par les Tanzaniens, après un court intérim, l'ancien président Obote, s'est montré incapable de mettre fin à l'anarchie ougandaise.

L'Ouganda d'aujourd'hui n'a, apparemment, aucun intérêt à chercher querelle au Kenya. Son président, M. Museveni, fait face à une rébellion active, notamment sur la frontière avec le Kenya, ce qui pourrait expliquer l'origine des incidents, qui ont déjà fait plusieurs morts. En outre, l'armée ougandaise, pour être plus aguerrie, est nettement moins bien équipée que celle du Kenya. Enfin, ce dernier peut toujours recourir à l'arme décisive du blocus de son voisin enclavé et dont le seul véritable accès à l'extérieur passe par le Kenya.

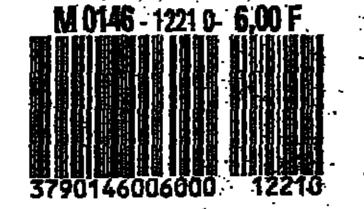
Mais, quand un Etat connaît des difficultés intérieures, il est toujours tenté d'opérer une diversion à l'extérieur. C'est là, sans doute, une des explications de la tension actuelle.

Les héritiers de Kenyatta ont, depuis plusieurs mois, durci le ton à l'égard de leur oppposition interne, l'accusant notamment de connivence avec la Libye, ennemi de toujours du Kenya pro-occidental. Des accusations de torture ont contribué à ternir l'image d'un régime qui passait, autrefois, pour relativement libéral.

Dans l'Afrique post-coloniale, des gouvernements aux prises avec d'énormes difficultés n'ont pas toujours tort d'affirmer que la « main de l'étranger » attise les feux qui couvent sur leurs territoires, d'autant que la balkanisation ethnique est la règle sur le continent. Mais cette évidence sert un peu trop souvent de prétexte à des querelles régionales qui peuvent tout aussi bien s'évanouir que déboucher sur des situations incontrôlables.

Le voyage de M. Barre en Afrique noire
Page 7

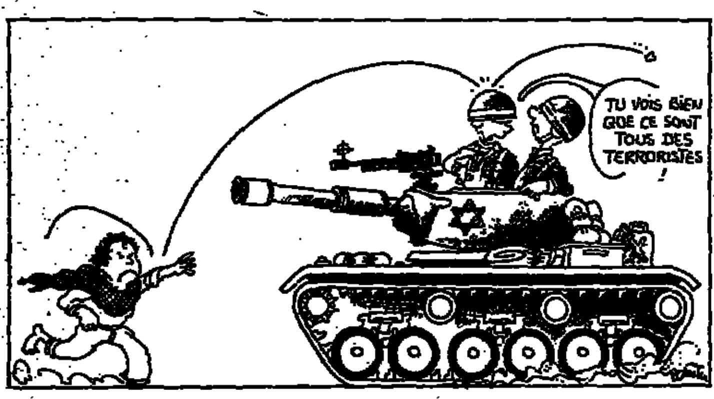
M 0146 - 1221 0 - 6,00 F



Les manifestations anti-israéliennes à Gaza et en Cisjordanie

Washington critique la répression dans les territoires occupés

Les affrontements ont repris, vendredi 18 décembre, dans les territoires occupés par Israël. Les heurts les plus durs ont eu lieu à Gaza, où trois Palestiniens ont été tués, selon des sources palestiniennes ; les autorités israéliennes ne reconnaissent que deux morts. Le gouvernement de M. Shamir doit faire face non seulement aux critiques des Occidentaux et de Washington en particulier, mais également à celles de la presse israélienne pour la façon dont il réprime, depuis dix jours, des manifestations au cours desquelles dix-huit personnes au moins ont trouvé la mort.



Lire nos informations page 3

Envisageant une hausse du prix du gaz importé

M. Chirac veut régler rapidement le contentieux franco-algérien

Le contentieux gazier entre la France et l'Algérie devrait connaître incessamment une évolution décisive, affirmait-on le samedi 19 décembre. Sur intervention directe du premier ministre, Paris pourrait accepter d'augmenter immédiatement le prix du gaz acheté à Alger, avant même la signature du contrat définitif, en renégociation depuis un an et demi. Cette initiative devrait coûter 600 millions de francs à Gaz de France. Le premier ministre pourrait d'autre part se rendre au mois de janvier à Alger.

M. Chirac, qui le 14 décembre a déclaré qu'il ne « *contestait pas l'opportunité* d'un *geste de solidarité et de compréhension* » à l'égard de l'Algérie, semble donc pressé de régler le contentieux dans le sens souhaité par le gouvernement algérien. Outre la normalisation des relations commerciales avec Alger de plus en plus dégradées, le premier ministre paraît anxieux de régler sa « *dette* » vis-à-vis des autorités algériennes qui ont joué, et jouent encore un rôle dans les négociations pour la libération des otages français détenus au Liban. Rappelons que M. Charles Pasqua s'était rendu personnellement à Alger le 6 décembre pour porter un message de remerciements (*le Monde* du 15 décembre) et que, selon la presse algérienne, M. Chirac lui-même avait téléphoné au président Chadli Bendjedid au lendemain de la libération, vendredi 27 novembre, des deux otages français.

Le problème posé par le « *geste de solidarité* » ainsi consenti par la France en cette veille de Noël est qu'il risque de compromettre les efforts faits depuis plus d'un an par Gaz de France.

VÉRONIQUE MAURUS.

(*Lire la suite page 17.*)

Le vote du budget de la région Champagne-Ardenne

Le PS bousculé par l'effet Le Pen

Le conseil régional de Champagne-Ardenne se réunit le lundi 21 décembre afin d'examiner le budget présenté par M. Stasi (CDS). Les socialistes ont reçu la consigne de voter contre, comme le PCF et le Front national. M. Stasi, dans une interview à *l'Union de Reims*, appelle à dépasser les « *clivages partisans* » créés par des « *considérations tactiques* ».

« *Entre Le Pen et Bernard Stasi, je choisis la tolérance et l'ouverture contre l'exclusion et le racisme* » : la leçon, brutale, ainsi administrée aux « éléphants » du Parti socialiste émane d'un député nationalement inconnu, Michel Cartelet, cinquante-deux ans, directeur de collège, élu du département de l'Aube. Elle a le mérite du courage et de la clarté. MM. Mauroy, Fabius, Joxe, Poperen et Chevènement devront déployer des trésors de pédagogie pour expliquer au rebelle pourquoi ils ont donné l'ordre aux élus régionaux de Champagne-Ardenne de voter, lundi 21 décembre, contre le budget présenté par le centriste et antilepéniste Bernard Stasi. Ce budget, auquel les socialistes locaux ne trouvent pas grand-chose à redire, sera repoussé, si la consigne est respectée, par les votes conjugués des communistes, des socialistes et du Front national.

Les « éléphants » du PS marchent sur la tête, de la même manière que ceux du RPR divaguaient dans la brousse lorsque Michel Noir, au mois de mai dernier, à propos des alliances avec l'extrême droite, leur avait servi tout cru sa vérité : il vaut mieux perdre les élections que de perdre son âme.

Voilà un beau sujet de méditation pour les évêques français, qui remarquaient à point nommé jeudi dernier : « *La démocratie est fragile, elle ne s'accommode ni des affrontements stériles ni de l'indifférence des citoyens.* » Croix de bois, croix de fer, messieurs les éléphants iront en enfer d'où ils feront, dans l'indifférence générale, la morale à ceux de leurs adversaires qui, comme eux, préfèrent les « *affrontements stériles* » aux débats d'idée. Quant à Lionel Jospin, mis en minorité par ses pairs, et à Michel Rocard, qui le soutient, ils auront droit — ces deux « parpaillots », anti-papistes notoires — à la bénédiction de l'épiscopat français.

Comment Laurent Fabius, qui, avant les élections législatives de mars 1986, prêchait pour la constitution d'un « front républicain » peut-il aujourd'hui, sans en être troublé, inviter ses amis à mêler leurs voix à celles d'un autre Front ? Comment Jean-Pierre Chevènement, qui lorgnait naguère en direction du gaullo-socialisme et d'une possible alliance de « *salut public* » peut-il ainsi se réfugier dans un refus frileux, comme si, hors de l'opposition aveugle et systématique, il n'y avait point de salut ?

La fameuse « morale » de la gauche socialiste, déjà fortement mise à mal par quelques « affaires » retentissantes, va en souffrir encore un peu plus. A ceux qui invoquent Pierre Mendès France et ses « mains propres » en politique, ou qui, au contraire, se recommandent de François Mitterrand et de ses « mains sales », *on répondra qu'est en train* d'émerger, entre ces deux caricatures — l'une est trop flatteuse et l'autre injuste, — une nouvelle *génération politique. Une « génération morale »*, comme on a dit des jeunes gens de l'hiver passé. Ceux-là ont de la bouteille, mais leur morale n'a pas d'âge. Ils sont de droite, ou de gauche, mais en cela se rejoignent, ils s'appellent Stasi, Noir, Rocard, Jospin. Puisque l'on fonctionne, dans la politique française, par références et qu'à gauche les références sont Pierre Mendès France et François Mitterrand, il faut mesurer le chemin parcouru en regard de ces deux personnages mythiques.

Michel Rocard est né à la politique dans le sillage de Pierre Mendès France. Il s'est aujourd'hui détaché du cliché des « mains propres » et a, au moins, appris de François Mitterrand qu'on ne fait pas de politique sans se les salir. Il a appris que le « parler vrai » a ses limites : on ne ment pas, mais on ne dit pas tout. Lionel Jospin est né à la politique pendant la guerre d'Algérie.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(*Lire la suite page 7.*)

Djibouti et la guerre du Golfe

Chère Task Force 623...

Le président Mitterrand fera une visite officielle les 22 et 23 décembre à Djibouti. Il rencontrera aussi les officiers de la flotte française dépêchée dans la région du Golfe.

DJIBOUTI
de notre envoyé spécial

Le vieil Ali est rayonnant : sa boutique — Au chic parisien — ne désemplit pas de chalands marins. Ses affaires, assure-t-*il*, n'ont jamais aussi bien marché depuis l'indépendance de Djibouti, il y a dix ans. *Depuis que, fin juillet*, la marine nationale a été appelée en renfort dans le Golfe et que ses bâtiments font escale ici à intervalles réguliers, il a vendu des centaines de magnétoscopes, des dizaines d'appareils de photos et de mini-chaînes...

Pour Djibouti, cette affaire du Golfe est un vrai pactole. Son port — à quatre jours de mer du détroit d'Ormuz — a déjà comptabilisé, entre début août et début décembre, plus d'une cinquantaine de passages de navires de guerre étrangers, américains, britanniques et italiens notamment. Mais ce sont les bâtiments de la flotte française — la Task Force 623 — le groupe aéronaval avec à sa tête le *Clemenceau*, qui font les beaux jours de cette jeune République. N'a-t-on pas calculé que, toutes dépenses confondues, ceux-ci laissaient sur place entre 15 et 20 millions de francs par mois ?

Tout ce qui tient commerce à Djibouti craint donc que ne s'achève dans les semaines à venir la mission du groupe aéronaval, maintenant que la crise franco-iranienne pourrait être en voie de règlement. « *En tout cas*, constate le vice-amiral Jacques Lanxade, commandant des forces maritimes de l'océan Indien, *cette mission nous a posés vis-à-vis des Etats-Unis. Nous sommes des alliés qui comptent et cela a ajouté au rayonnement politique de la France dans le monde.* » Et d'ajouter : « *Si on part, on est capable de revenir vite, en cas de besoin.* »

Environ le tiers de la marine nationale est aujourd'hui engagé sur ce théâtre d'opérations : 140 000 tonneaux de bâtiments, environ vingt-cinq bateaux et six mille hommes. Placée sous l'autorité du vice-amiral Lanxade, la Task Force 623 comprend une unité de protection de la flotte de commerce française qui escorte en moyenne un navire marchand par semaine, une unité de déminage qui a déjà retiré neuf mines entre Khor-el-Fakkan et Al-Fujayrah, au large des Emirats arabes unis et une unité de dissuasion avec le porte-avions *Clemenceau.*

« *Le coût de fonctionnement du* Clemenceau *a doublé*, explique son « pacha ». *Les soldes sont majorées et, surtout, nous opérons loin de la métropole.* » Avec son escorte (deux frégates lance-missiles et un pétrolier ravitailleur), ce porte-avions qui, par exemple, dévore 500 tonnes de mazout par jour et a besoin de dizaines de milliers de pièces de rechange, représente ainsi les trois quarts du coût de renforcement de la flotte française, qui s'élève à plus de 100 millions de francs par mois.

JACQUES DE BARRIN.

(*Lire la suite page 3.*)

JEAN-LOUIS HUE
Dernières nouvelles du Père Noël
Le Père Noël existe, Jean-Louis Hue l'a rencontré, dans tous ses états.



GRASSET

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 21 décembre. – *Arabie saoudite :* réunion des ministres des affaires étrangères du Conseil de coopération du Golfe.

Mardi 22 décembre. – *Djibouti* · visite de M. François Mitterrand aux forces françaises (jusqu'au 23).

Belgique : réunion des ministres de l'industrie de la CEE à Bruxelles.

Suisse : ouverture du procès de Lucio Gelli, loge P2 à Genève.

Samedi 26 décembre. – *Arabie saoudite :* sommet du Conseil de coopération du Golfe.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ABONNEMENTS
PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO
365 jours par an, 24 heures sur 24

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
ÉCONOMIE

Il y a soixante-dix ans

La négociation de Brest-Litovsk

DÈS la prise du pouvoir, le gouvernement bolchevik avait promulgué le décret sur la terre et le décret sur la paix. Par le premier texte, il partageait les domaines des grands propriétaires et distribuait des parcelles aux paysans. Cette affaire en effet pouvait être réglée par décret. Dans le second texte, il annonçait la paix sans annexions ni indemnités et invitait tous les gouvernements des Etats belligérants à entrer immédiatement en négociations, et à conclure la paix sur les bases qu'il venait de définir.

Du temps qu'il préparait l'insurrection, Lénine avait su exploiter la lassitude d'un peuple recru de souffrances, obsédé par la faim, pressé de sortir d'une guerre qui lui était devenue étrangère et à laquelle il payait chaque jour un effroyable tribut. Les gouvernements provisoires, les révolutionnaires modérés qui, entre février et octobre, avaient tenté de maîtriser les événements, n'avaient pas compris que pour eux l'arrêt des hostilités était une des conditions, sinon « la » condition du succès.

Lénine n'avait rien d'un pacifiste. S'il l'avait connue, il aurait pu entonner la chanson de Brassens : « *Moi, mon colon, celle que j'préfère, c'est la guerre de 14-18.* » Cette guerre mettait à vif, en effet, les contradictions de l'impérialisme, et l'ennemi de classe se suicidait dans cette conflagration déjà « *longue et massacrante* ». Pour accoucher de la société nouvelle, il suffisait presque aux bolcheviks d'exploiter le néo-pacifisme engendré par cette épreuve.

Arrivés aux commandes, les léninistes n'allaient pas renouveler l'erreur d'un Kerenski. Il fallait dans les plus brefs délais tenir la « promesse de paix » et puis les soldats-laboureurs étaient pressés de prendre possession du lopin qui venait de leur être donné. Et encore, et surtout, il ne restait dans ce qu'on appelait l'armée que des hommes en uniforme, des apparences de soldats qui vendaient leurs armes. Il n'y avait plus de combattants. Ordre fut donné au commandant en chef le 21 novembre (1) de proposer des conversations d'armistice. L'officier refusa. Il fut immédiatement destitué et remplacé au poste de généralissime par le lieutenant Krylenko. Allemands et Autrichiens acceptèrent la proposition et une trêve fut très vite instaurée. En même temps, des dirigeants essayaient, mais sans résultat, d'associer les alliés occidentaux à cette affaire.

La ville n'existait plus

La trêve fut transformée le 15 décembre en un armistice conclu pour vingt-huit jours. Un mois pendant lequel les négociateurs devaient passer à l'étape ultime : le traité de paix. L'accord stipulait évidemment que les deux armées ennemies cessaient de faire mouvement. Les bolcheviks avaient même fait écrire que les forces austro-allemandes, dégagées à l'est des missions de combat ne pourraient être transférées sur le front occidental. Pourquoi le nouveau gouvernement communiste prenait-il un tel soin des intérêts des anciens alliés de son pays ? Les plus avisés se souciaient de ne pas couper les ponts avec un partenaire répudié mais qui pourrait redevenir indispensable. Que faire si les pourparlers avec les empires centraux n'aboutissaient pas ? D'autre part, on se rendait parfaitement compte que les classes ouvrières de Grande-Bretagne, de France n'étaient pas entrées dans les considérations « *internationalistes* » de Lénine. Ces prolétaires-là n'avaient pas lu Marx. En tout cas, ils gardaient le sentiment d'avoir une patrie. Les bolcheviks jugeaient nécessaire de ménager les sentiments de ces camarades « *retardés* ». Mais la disposition prise n'avait guère d'importance pratique : le commandement germano-autrichien s'était réservé le droit d'effectuer les mouvements de troupes qu'il avait décidés avant l'armistice.

De la mi-décembre 1917 au début de mars 1918 se déroula la plus étrange des négociations dans une cité de l'actuelle Biélorussie, non loin de la frontière polonaise : Brest-Litovsk. C'est actuellement une agglomération de 160 000 habitants. Mais en 1917 ce n'était que ruines. C'est là que « résidait » le général Hoffmann, qui menait les pourparlers au nom de l'état-major allemand. Pour la partie politique, il allait être relayé et parfois contredit par Kühlmann, ministre allemand des affaires étrangères, et par le ministre autrichien Czernin.

Dans ses Mémoires (*Ma vie*, Ed. du Seuil), Trotski raconte : « *A l'exception de quelques édifices qui se trouvaient à l'écart de la vieille ville et qui étaient occupés par l'état-major allemand, Brest-Litovsk, à proprement parler, n'existait plus. Tout en avait été incendié dans un accès de rage impuissante par les troupes du tsar quand elles battirent en retraite. C'est très probablement pour cela que le général Hoffmann y avait établi son état-major afin de le tenir mieux en main.*

« *L'installation et la nourriture étaient d'une remarquable simplicité. Le service était fait par des soldats allemands. Nous étions pour eux les messagers de la paix, et ils nous regardaient avec espoir.*



ROUIL.

« *Autour des bâtiments occupés par l'état-major s'étendaient de hautes clôtures en fil de fer barbelé. Pendant mes promenades matinales, je tombai sur des écriteaux où était dit : « Tout Russe qui » sera trouvé ici sera fusillé. » Je me demandais si ce n'était pas aussi pour moi, car nous étions à demi prisonniers et je revins sur mes pas.*

« *Brest est traversée par une excellente route stratégique. Durant les premiers jours, nous fîmes quelques promenades dans les automobiles de l'état-major. Mais un des membres de notre délégation eut à ce sujet une altercation avec un sous-officier allemand. Hoffmann m'en fit une plainte par lettre. Je lui répondis que, tout en remerciant, nous renoncions à nous servir désormais des automobiles qu'on avait mises à notre disposition.*

« *Les pourparlers traînaient en longueur. Nos adversaires et nous devions consulter par fil direct nos gouvernements. Assez fréquemment la ligne se trouvait hors service.* »

Très convivial

Au début, les Russes avaient vainement demandé que les négociations se déroulent en territoire neutre (en Suède). La première délégation soviétique comprenait Kamenev, un des principaux dirigeants du parti, et Sokolnikov, alors membre du comité central. Elle était dirigée par Adolph Joffe, un révolutionnaire qui avait suivi le même itinéraire que Trotski et s'était rallié au bolchevisme en juin 1917. Il y avait bien sûr des experts militaires, mais aussi un ouvrier, un paysan. Dans la première phase, très conviviale, les deux délégations prenaient leurs repas ensemble. Dans ses souvenirs, Hoffmann fait état de l'impression étrange que lui laissèrent ses hôtes. En particulier le paysan, qui demandait simplement « *Lequel est le plus fort ?* » Lorsqu'on lui proposait du vin blanc ou du vin rouge. Trotski ne dément pas cette version. Il écrit : « *La première délégation soviétique, à la tête de laquelle se trouvait Joffe, fut circonvenue de toutes parts à Brest-Litovsk... Le général Hoffmann devait regarder avec quelque curiosité Bitsenko, qui avait tué autrefois le général Sakharov. Les Allemands prenaient place à la table entre les nôtres et tâchaient d'apprendre amicalement ce qu'ils avaient besoin de savoir. Il y avait dans la première délégation un ouvrier, un paysan et un soldat. C'étaient des hommes venus là par hasard, peu préparés à de telles intrigues. Le paysan, un vieil homme, se laissa même un peu griser pendant un repas.* »

La délégation soviétique fut modifiée lorsqu'il s'agit de passer aux pourparlers de paix. Cette fois, c'est Trotski qui en prit la direction. N'était-il pas commissaire aux affaires étrangères ? Drôle de ministre pour ses interlocuteurs, habitués à des méthodes plus classiques. Il avait pour tout programme la publication des traités secrets conclus aux derniers temps du tsarisme. D'ailleurs, en prenant son poste, il avait affirmé : « *Je ferai quelques proclamations révolutionnaires puis je fermerai boutique.* »

Il vint à Brest accompagné de son ami Radeck, celui qui publiait un pamphlet quotidien à l'usage des soldats allemands : *Die Fackel* « la Torche ». Ils avaient à profusion dans leurs bagages des exemplaires de ce journal. Première décision du commissaire : désormais, chaque délégation fera table à part. Fin de la convivialité. Et, en séance, un Trotski qui s'adressait plus aux « masses prolétariennes » d'Allemagne qu'à ses interlocuteurs. Chaque point débattu était bourré de propagande. Les Allemands se faisaient les champions de l'indépendance des Polonais et autres peuples européens qui, jusqu'aux dernières débâcles, étaient sous autorité russe : les bolcheviks ne pouvaient rejeter l'autodétermination qu'ils prêchaient. *Indépendance ? Oui, s'ils le veulent*, dit Trotski, mais cela sera décidé lorsque ces territoires cesseront d'être occupés par les Allemands.

Les conversations traînaient. Parfois, Trotski allait à Petrograd donner des informations ou discuter de la conduite à tenir. Quand il était à Brest, il lui restait suffisamment de temps libre pour rédiger une première histoire de la révolution russe.

Les Allemands savaient profiter des faiblesses de l'adversaire. Ils invitèrent aux négociations, et à part entière, les représentants de la rada, qui faisait office de gouvernement et de Parlement dans l'Ukraine révolutionnaire mais hostile aux soviets. La situation variait de jour en jour. Lorsque les prosoviétiques ukrainiens remportèrent des succès, Trotski lança : « *Désormais, le territoire de la rada est limité à la superficie des chambres qu'occupent ses délégués à Brest.* » Il lui faudra quand même subir un camouflet : le 8 février, la rada signait un traité séparé.

Les autorités soviétiques, elles, se débattaient en plein drame interne. Les Germano-Autrichiens posaient des conditions draconiennes. Evacuation totale de la Finlande, indépendance de la Pologne, des pays baltes, de l'Ukraine et d'une partie de ce qui deviendra la Biélorussie. Ils appuyaient les Roumains, qui réclamaient la Bessarabie. C'est inacceptable, déclara Lénine, mais nous sommes obligés de l'accepter.

De l'espace contre du temps

Une première confrontation eut lieu le 21 janvier à l'occasion d'une réunion informelle d'une sorte de comité central élargi. *Signons tout de suite cette paix*, dit en substance Lénine, parce qu'il nous faut *céder de l'espace pour gagner le temps* qui nous est vital. Il s'agit de sauver la seule révolution socialiste existante, en espérant que d'autres peuples mieux préparés prendront le relai.

C'est vrai, repartit Trotski, mais nous pouvons entrer en paix sans signer. Donc ni guerre ni paix. Nous proclamons que nous cessons les hostilités. Que ferons nous, objecte Lénine, si l'adversaire reprend le combat ? La réponse de Trotski est faible : cette attaque sera désavouée par le prolétariat des empires centraux, et les gouvernants devront y renoncer. En fait, une nouvelle avancée allemande ne pouvait être limitée que par les difficultés ferroviaires et par le manque de troupes disponibles pour occuper un vaste territoire.

Un troisième groupe, animé par Boukharine, se faisait alors le champion du communisme de gauche et le chantre de la guerre révolutionnaire. Si nous signons et si nous renonçons à combattre, disait-il, nous trahissons le prolétariat européen. Dussions-nous y laisser nos forces ultimes, nous devons faire la guerre à tous les impérialisme.

Ce langage de Boukharine plaisait aux militants. A la réunion informelle, il fut approuvé par trente-deux voix. Trotski en eut seize et Lénine seulement quinze. Le « patron » annonça sa démission, mais le comité central se ravisa. Trotski lui même proposa un compromis qui donna satisfaction à Lénine mais fit perdre encore du temps. Le 10 février, à Brest, le commissaire aux affaires étrangères fit cette déclaration : « *Tout en refusant de signer une paix annexionniste, la Russie déclare que pour sa part elle cesse d'être en état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie.* »

Pour sa part, le général Hoffmann annonça le 17 février que les hostilités reprenaient. C'était l'échec de Trotski. Les Soviets sollicitèrent la reprise des négociations. Les empires centraux les firent lanterner et ne donnèrent une réponse favorable que le 27 février. Non seulement les Russes n'obtinrent aucune amélioration mais au dernier moment il leur fallut encore céder à la Turquie Batoum ainsi que les vilayets de Kars et d'Abadan.

Trotski s'était rallié à la position de Lénine mais il cessa d'exercer les fonctions de commissaire aux affaires étrangères. Sokolnikov prit *in extremis* la tête de la délégation qui conclut le 3 mars 1918 le traité de Brest-Litovsk. Il signa le texte sans même prendre la peine de le lire.

FRANÇOIS BREVENT.

(1) La Russie a changé de calendrier entre le début et la fin des négociations. Toutes les dates sont données ici selon le nouveau calendrier.

"GRAND JURY" RTL - Le Monde
PHILIPPE MESTRE
dimanche 18 h 15
en direct sur RTL
animé par Olivier MAZEROLLE
avec André PASSERON et Thierry BREHIER (Le Monde) Dominique PENNEQUIN et Paul JOLY (RTL)

CORÉE DU SUD : la défaite électorale de l'opposition

La chape de plomb retombe lentement...

Le président Reagan a adressé, jeudi 17 décembre, un message au nouveau président sud-coréen, M. Roh, dans lequel il l'assure de son *« soutien complet »*. Le porte-parole de la Maison Blanche a d'autre part rejeté les critiques portées contre la validité du scrutin, affirmant que *« chaque élection est remise en cause par chaque candidat »*.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Entre la résignation et la rancœur, entre les enseignes des rues commerçantes et, çà et là, des effluves de gaz lacrymogènes, Séoul vit un lendemain d'élection incertain.

L'affrontement violent entre la police et des contestataires, vendredi 18 décembre, à la mairie du quartier ouvrier de Kuro, dix-huit heures après la victoire de M. Roh Tae Woo, tend à démontrer que le pouvoir, qui parle aujourd'hui de *« réconciliation nationale »*, n'a rien changé à ses méthodes *« musclées »*. Il y a eu des victimes à Kuro. Sans doute des morts, bien que, pour l'instant, on n'en ait aucune confirmation. Une jeune enseignante présente au moment de l'assaut, donné alors qu'il faisait encore nuit, affirme avoir vu des *« ombres tomber du toit en hurlant »*. A la police, on déclare laconiquement que *« des matelas avaient été placés sur le sol »*. On peut se demander si cette « précaution » était suffisante alors que la bataille finale a eu lieu au cinquième étage... Amer baptême pour la démocratie !

Les contestataires de Kuro avaient confisqué une urne supposée bourrée de faux bulletins de vote et voulaient que des représentants de la commission électorale viennent l'ouvrir devant eux. Fort de sa victoire, le pouvoir a fait donner l'assaut par 4 500 policiers antiémeutes. Parmi les personnes arrêtées figure le prêtre de la paroisse. Deux étudiants se seraient suicidés en se jetant du toit de la mairie et un homme s'est immolé par le feu. A Chun-ju, un partisan de M. Kim Dae Jung, l'un des deux candidats de l'opposition, s'est également suicidé, laissant une note demandant à M. Roh *« de ne pas abuser de son pouvoir et d'être généreux »*, et aux deux candidats désunis de l'opposition d'accepter le résultat de l'élection.

Séquelles des passions de la campagne électorale ou grondement de mécontentement, les manifestations sont encore sporadiques et de faible ampleur. Si, quarante-huit heures après la victoire de M. Roh, les Coréens semblent prêts à accepter son élection et si les critiques se concentrent davantage sur les deux Kim, jugés responsables de la défaite des opposants, une déception où se mêlent lassitude, frustration et impuissance n'en transparaît pas moins dans les propos ou l'attitude de beaucoup.

« Il faut accepter... »

Il règne à Séoul, au lendemain de la victoire de M. Roh, un calme résigné. Cette ville, creuset s'il en fut d'une formidable énergie humaine, semble faire comme si les élections n'avaient jamais eu lieu. Elle a retrouvé son atmosphère « normale » : à peine deux heures après que M. Roh s'est proclamé vainqueur en milieu de journée jeudi, la police antiémeute casquée, bottée, bouclier aux pieds avait été placée en faction à l'entrée des passages souterrains pour piétons aux environs de la mairie de Séoul où devait avoir lieu une manifestation.

L'ordre a repris ses droits sur une pratique peut-être aussi illusoire qu'échevelée de la démocratie. La chape de plomb retombe lentement. Les opposants ont disparu des écrans de télévision, les journaux, qui s'étaient montrés un peu audacieux, sont rentrés dans le rang, insistant dans leurs éditoriaux sur la nécessité de respecter le résultat des élections. Dans les bistrots, le soir, on parle peu politique, comme lorsque l'on préfère oublier un espoir déçu : *« Il faut accepter, il n'y a rien à faire pour l'instant »*, dit un étudiant, favorable à M. Kim Dae Jung. *« Je sais que pendant cinq ans je ne regarderai plus la télévision et que s'ouvre un nouveau règne de l'arrogance et du mensonge. »*

Le premier acte du nouveau président a été de se rendre au stade olympique pour bien marquer que, avec lui à la barre, les Coréens et la communauté internationale pouvaient être rassurés : les Jeux auront lieu dans la stabilité. Quelle qu'ait été l'ampleur de la fraude électorale, la victoire de M. Roh reflète jusqu'à un certain point un choix de stabilité. Elle démontre aussi combien le pays est tenu en main, quelle qu'ait pu être l'ampleur de certaines manifestations en ville. Dans les campagnes, le pouvoir dispose d'un réseau capillaire de contrôle des habitants qui, conjugué à l'information biaisée donnée par la télévision, lui donne un avantage certain : *« Dans un petit pays où un village, les habitants sont persuadés que l'on saura en définitive pour qui ils ont voté et, s'ils reçoivent de l'argent, ils se sentent obligés. Ils ne sont pas aussi cyniques qu'en ville »*, commente un sociologue. *« Si le parti majoritaire a effectivement dépensé 2000 milliards de wons comme beaucoup le disent, chaque vote en faveur de M. Roh aura coûté dans les 200 000 wons »*, ajoute, en souriant, notre interlocuteur (740 wons font un dollar).

Cette victoire, qui constitue un triomphe du statu quo, n'en pose pas moins de questions. La loi de la majorité relative a joué, mais il est aussi clair que 54 % des électeurs ont voté contre un système de pouvoir dont M. Roh est l'héritier, quelles que soient ses promesses et sa figure d'*« homme ordinaire »*, sur laquelle personne ne se fait grande illusion. *« Quand on tue un homme, on est un meurtrier : quand on en tue mille, on est un homme ordinaire »*, dit ce chauffeur de taxi en colère, faisant allusion à la responsabilité de M. Roh dans le massacre des habitants de Kwangju en mai 1980. Beaucoup ont le sentiment de repartir à zéro avec un pouvoir ayant l'appui des militaires et dont le détenteur aura simplement changé de visage.

Si un état de confrontation semble latent, la responsabilité des deux Kim dans la défaite des opposants est aussi un facteur de démobilisation. Unie, l'opposition avait sa chance : mais l'âpre rivalité des deux hommes la lui a fait perdre. Reflétant cette opinion, les caricaturistes des quotidiens de ce samedi représentaient les deux Kim fouettés par les électeurs. Ce qui est perçu par certains comme une « trahison » pourrait bien constituer un tournant dans leur carrière politique. Déjà, dans les rangs de leurs partis, des voix se font entendre pour demander la relève d'une vieille garde qui a failli.

PHILIPPE PONS.

PAKISTAN : le mariage de Benazir Bhutto

La politique d'abord

NEW-DEHLI
de notre correspondant en Asie du Sud

Benazir Bhutto elle est, Benazir Bhutto elle restera : il n'y aura pas de Mme Zardari. Asif Zardari, son époux, déjà résigné, a accepté le statut de prince consort : *« C'est son problème, pas le mien »*, dit-il. Benazir Bhutto, chef de file de l'opposition pakistanaise et fille de l'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto (exécuté en 1979) s'est mariée, vendredi 18 décembre à Karachi, et les mauvaises langues disent qu'elle a « pris » un mari pour asseoir son avenir politique.

Ce fut un *nikah*, mariage musulman, avec tout ce qu'il faut de prières, de musique, de danses et de feux d'artifice. Asif, comme le veut la coutume, fut le premier à découvrir le beau visage longtemps voilé de la jeune mariée. Mais pour le reste, il fut fait selon les vœux de Benazir. Sa belle-famille ne lui offrit que deux robes au lieu des cinquante et une qu'exige la coutume.

La dot, dit-on, fut très modeste, les invités furent dissuadés d'offrir des cadeaux somptueux, et Mlle Bhutto n'accepta de porter qu'un jeu de bijoux au lieu de cinq ou six. Ce fut donc un mariage « populaire », puisque la mariée est le chef incontesté du Parti du peuple pakistanais (PPP), et vingt mille partisans en délire purent fêter leur pasionaria au cours d'une réception dans le quartier de Kakri, un lieu hautement symbolique : c'est là que, le 14 août 1986, après de violents affrontements avec les forces de l'ordre, Benazir qui était rentrée d'exil cinq mois plus tôt fut arrêtée.

Peu avant, une réception nettement plus mondaine avait été offerte par la mère de la mariée, la bégum Nusrat Bhutto, elle-même « rentrée au pays » pour l'occasion. Avant et après la cérémonie, Benazir répéta qu'elle était d'abord mariée à la politique. Asif Zardari, de son côté, s'efforce de gommer, mais c'est difficile, son image de play-boy qui passe ses journées à jouer au polo et ses nuits dans les discothèques. Entre-temps, une jeune femme, qui assistait de son balcon à la cérémonie, a été tuée par une « balle perdue »...

LAURENT ZECCHINI.

● **LAOS : incident de frontière avec la Thaïlande.** — Le vice-ministre laotien des affaires étrangères, M. Soubanh Srithirath, a accusé la Thaïlande d'avoir bombardé les 15 et 16 décembre une partie du territoire laotien, a rapporté Radio-Ventiane. Dans un commentaire, dont le manuscrit est parvenu vendredi 18 décembre à Bangkok par l'entremise d'une source occidentale, Radio-Ventiane, citant le ministre, a indiqué que cet incident *« était le plus grave enregistré au cours des douze dernières années »*. De son côté, le chef de l'armée de terre thaïlandaise, le général Chaowalit, a déclaré jeudi à Phitsanulok, village frontalier, que l'escalade dans la région était le fait du Laos, qu'il a accusé d'avoir récemment tiré des coups de feu en direction du territoire thaïlandais. — (AFP.)

La guerre du Golfe

Renforcement « sans limite » de la coopération militaire entre l'Egypte et le Koweït

LE CAIRE
de notre correspondant

Un mois à peine après le rétablissement des relations diplomatiques avec les Etats arabes du Golfe, l'Egypte vient de concrétiser ses promesses de soutien militaire. *« Face à la menace iranienne »*, un accord est intervenu cette semaine entre l'Egypte et le Koweït, l'Etat le plus *« menacé »* après l'Irak, pour le *« renforcement sans limite ou condition de la coopération militaire entre les deux pays »*. Il a été conclu au terme d'une visite de plusieurs jours au Koweït du vice-premier ministre et ministre égyptien de la défense, le maréchal Abdel Halim Abou Ghazala.

Première conséquence de cet accord : l'accroissement du nombre d'experts militaires égyptiens, déjà important, au Koweït, principalement chargés de la défense antiaérienne et du déminage. Par ailleurs, les académies militaires et les différents centres de formation de l'armée égyptienne accueilleront, dorénavant, un nombre accru d'officiers koweïtiens. L'éventualité de l'acquisition par le Koweït d'armes et de munitions fabriquées par l'Egypte a aussi été examinée au cours du séjour du maréchal Abou Ghazala.

Ce dernier a refusé en revanche de dire si la question de l'envoi d'un contingent de l'armée égyptienne au Koweït avait été étudiée. Des rumeurs avaient récemment circulé sur l'éventuel remplacement des troupes pakistanaises, présentes dans plusieurs Etats du Golfe et en Arabie saoudite, par des soldats égyptiens. On indique enfin, de source bien informée au Caire, que l'accord intervenu avec le Koweït devrait être le premier d'une série comprenant notamment l'Arabie saoudite et les Emirats.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Chère Task Force 623...

(Suite de la première page.)

Parti de Toulon le 30 juillet, le groupe aéronaval qui se tient à l'entrée de la mer d'Oman a déjà fait trois patrouilles dans le Golfe, les deux premières d'un mois, la dernière de dix-huit jours seulement afin d'éviter aux marins d'avoir à passer Noël à terre sans famille. Parmi les deux mille hommes du *Clemenceau*, cinq cents ont moins de vingt ans.

La flotte française engagée près du Golfe paraît de dimension modeste comparée à l'armada que les Etats-Unis ont mise sur pied : plus de 400 000 tonnes de bateaux de combat, 90 avions, 25 000 hommes. Politique d'intimidation qui a, en partie, porté ses fruits puisque, depuis le mois d'août, les Iraniens n'ont plus posé de mines en mer, sauf des mines dérivantes, et ne se livrent plus à des attaques aériennes.

En revanche, les Iraniens disposent de missiles Silkworm, de fabrication chinoise, dont ils peuvent se servir à partir de la presqu'île de Fao et dans le détroit d'Ormuz. Pour le moment, ils utilisent des frégates armées de canons et de petites vedettes. *« C'est une guerre très intelligente et très contrôlée, avec le choix des moyens et des lieux »*, notent des experts militaires qui relèvent, en passant, que quatre pétroliers, sous pavillon britannique, postés à l'île de Larak, servent de citernes aux forces iraniennes...

Ce fut un pétrolier soviétique qui, en mai 1987, alors qu'il évacuait du brut de Koweït, fut le premier bateau étranger à servir de cible aux Iraniens. Aujourd'hui, l'Union soviétique dispose sur place d'une dizaine de navires de combat qui mouillent au large de Khor-al-Fakkan. Les Britanniques, les Italiens, les Belges et les Néerlandais sont aussi présents.

Malgré tout, la protection de ces flottes concerne seulement 10 % du trafic. La grande majorité des navires marchands — panaméens, japonais, grecs, chypriotes, etc. — qui vont se ravitailler au Koweït ou en Arabie saoudite, naviguent sans escorte et sont donc la cible favorite des forces iraniennes ou des gardiens de la révolution (Pasdarans).

Aucune marine nationale n'a encore, en effet, décidé d'accorder sa protection à un navire de commerce qui ne bat pas pavillon de son propre pays. Pas question de sortir du concept de légitime défense et de s'ériger en gendarme du Golfe, chargé de faire respecter la liberté de navigation. En définitive, beaucoup de moyens mis en œuvre pour peu d'effet.

JACQUES DE BARRIN.

ISRAËL : la répression dans les territoires occupés

De nouveaux affrontements à Gaza auraient coûté la vie à trois jeunes Palestiniens

Le sang a de nouveau coulé, le vendredi 18 décembre, dans les territoires occupés par Israël, où trois jeunes Palestiniens auraient été tués par balles à Gaza après deux jours d'une légère accalmie, selon des sources palestiniennes. Il s'agirait d'un Palestinien du camp de réfugiés de Bureij, dans le sud de Gaza, et de deux résidents du quartier de Sedjayeh, dans la ville de Gaza. La radio israélienne n'a confirmé la mort que de deux manifestants palestiniens, indiquant que neuf autres avaient été blessés.

Le bilan des victimes, après dix jours d'affrontements, s'élevait vendredi en fin d'après-midi à dix-huit morts par balles, selon des sources palestiniennes en Israël, à dix-sept tués, selon des sources israéliennes et à vingt et un morts, selon l'office de l'ONU d'aide aux réfugiés de Palestine (UNRWA).

Les événements de vendredi, survenus à la sortie des mosquées après la prière, ont brusquement ravivé la tension qui avait quelque peu baissé les deux jours précédents. De violents affrontements avec les forces de l'ordre se sont notamment poursuivis vendredi autour de l'hôpital Shifa de Gaza, où les blessés et les morts avaient été transportés. Par ailleurs, un fidèle musulman âgé de soixante-dix ans est décédé d'une crise cardiaque sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, troisième lieu saint de l'islam, au moment où la police dispersait une manifestation anti-israélienne à coup de grenades lacrymogènes.

Pourtant, les responsables politiques du pays, soumis à de fortes pressions internationales, avaient semblé ces derniers jours vouloir éviter à tout prix de nouvelles effusions de sang et avaient donné à l'armée des ordres stricts de ne tirer qu'en dernier recours.

Une délégation composée des ambassadeurs de RFA, de Belgique et du Danemark, représentant l'ensemble de la CEE, a encore exprimé, vendredi, la très forte préoccupation des pays européens face à la dégradation de la situation dans les territoires occupés. Recevant cette délégation, le ministre des affaires étrangères par intérim, M. Ezer Weizman, a reconnu que la situation était *« très grave »* et a promis de faire tout son possible pour que cessent les effusions de sang.

M. Weizman s'est déclaré également très soucieux des réactions en Egypte et a demandé, vendredi, l'autorisation au premier ministre israélien, M. Ytzhak Shamir, de se rendre dans la région de Gaza, mais le chef du gouvernement a refusé.

La politique d'intransigeance de ce dernier ne fait cependant pas l'unanimité dans l'opinion publique israélienne. La presse surtout, ne ménage pas ses critiques contre le gouvernement, qu'elle accuse de *« mener la politique de l'autruche »* en minimisant la gravité des événements. Les journaux, toutes tendances confondues, s'en prennent aussi bien à M. Shamir qu'à ses partenaires travaillistes du gouvernement d'union nationale.

Le gouvernement devra également tenir compte de la réaction des 650 000 Arabes israéliens, dont les représentants ont appelé la population arabe d'Israël à une grève générale lundi.

A l'étranger, les critiques contre l'attitude des autorités israéliennes se sont poursuivies vendredi. A Washington, le président Reagan s'est déclaré *« très préoccupé »* par les événements dans les territoires occupés, et la Maison Blanche a rappelé que les Etats-Unis avaient demandé à Israël *« de faire preuve de retenue »*.

Les Britanniques ont, pour leur part, souligné le côté *« excessif »* du recours à la force par *« les autorités d'occupation »* israéliennes, *« nettement en contradiction avec l'obligation faite à la puissance occupante par l'article 27 de la* [quatrième] *convention* [de Genève sur le traitement des civils en temps de guerre], *lequel stipule que toutes les personnes protégées soient traitées humainement à tout moment »*. Cette déclaration a été faite par le représentant de Londres au Conseil de sécurité des Nations unies qui a reporté ses débats, sur la situation en Cisjordanie et à Gaza, à lundi.

Par ailleurs, le *Jihad islamique pour la libération de la Palestine* (JILP) a menacé, vendredi, de s'en prendre aux quatre otages (trois Américains et un Indien) qu'il détient depuis le 24 janvier 1987, si Israël poursuit sa répression dans les territoires occupés. Un communiqué en ce sens, parvenu à une agence de presse occidentale à Beyrouth, est accompagné d'un cliché instantané en couleurs de l'otage américain, Robert Polhill, vêtu d'une combinaison kaki et d'un t-shirt jaune, et sur lequel sont pointés deux fusils mitrailleurs. — *(AFP, Reuter).*

Selon un médecin palestinien

Des soldats ont brutalisé des blessés dans un hôpital

Gaza *(AFP)*. — Un chirurgien palestinien de l'hôpital Shifa à Gaza, qui a demandé à conserver l'anonymat, de crainte de représailles des autorités militaires israéliennes, a dénoncé, le vendredi 18 décembre, dans la soirée, *« l'assaut meurtrier et inhumain des gardes-frontières israéliens »* contre son établissement hospitalier. *« Vers midi, les deux premiers blessés légers* [palestiniens] *sont arrivés. En moins d'une heure, deux morts et une dizaine d'autres blessés par balles nous ont été amenés »*, a-t-il déclaré. *« Les familles, comme cela est la tradition ici, accompagnaient les victimes*, a-t-il poursuivi. *Très rapidement, près de cinq cents personnes se trouvaient dans l'enceinte de l'hôpital. Devant les grilles, entre-temps fermées, des groupes de jeunes ont commencé à manifester, lançant des pierres et des cocktails Molotov sur les soldats — plus de trois cents, nous n'en avions jamais vus autant jusqu'à présent — qui encerclaient l'hôpital.*

» Vers 2 heures locales [12 heures GMT], *deux des manifestants ont été blessés par balles. Les soldats ont brutalisé les deux jeunes blessés que leurs camarades tentaient de protéger en faisant diversion. Comme les garçons saignaient abondamment, nous avons laissé leurs camarades et des infirmiers les traîner à l'intérieur de l'enceinte. Pendant ce temps, les hélicoptères survolaient l'hôpital. »*

« Comme nous refusions de livrer les manifestants qui avaient pu entrer pendant ce bref délai, a affirmé le médecin, *les gardes-frontières (...) ont fait irruption de force. Ça tirait dans tous les sens, les Israéliens se battaient avec les parents des victimes. A coups de crosse contre des femmes et des enfants. Ils ont même brutalisé les blessés par balles sur les lits et les infirmiers qui tentaient de s'interposer. »*

Une déclaration de Mme Marie-Claire Mendès France

Présidente du Comité français pour la paix au Moyen-Orient, Mme Marie-Claire Mendès France nous a fait parvenir le communiqué suivant :

« La grave tension qui ne cesse de monter depuis quelques semaines dans les territoires occupés par Israël démontre l'urgence d'une véritable négociation entre les responsables israéliens et palestiniens, y compris l'OLP, en vue de réaliser la coexistence entre ces deux peuples sur la base de l'autodétermination.

» Le sang n'a déjà que trop coulé dans cette région de part et d'autre. Il faut que cesse le cycle infernal des violences, afin de ne pas conforter les extrémismes et ainsi gâcher les chances de paix. On ne peut pas impunément dénier à un peuple le droit à l'autodétermination. Il y va de la sécurité et de l'intégrité même d'Israël. »

A TRAVERS LE MONDE

Tchécoslovaquie

La retraite de M. Husak avait été décidée en novembre

Prague *(AFP)*. — La décision de remplacer Gustav Husak par Milos Jakes à la tête du PC tchécoslovaque avait été prise dès novembre dernier, lors d'une réunion du présidium de ce parti, a révélé le vendredi 18 décembre à Prague, M. Michal Stefanak, chef du département de la politique internationale du comité central du PCT. Entendu lors d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion de deux jours du plénum du comité central. D'après lui M. Milos Jakes *« a été le seul candidat »* à la succession.

Le nouveau numéro un a tenu à enlever toute illusion à ceux qui espéraient des mesures de libéralisation à la suite de ce changement de direction. *« L'élargissement de la démocratie sera toujours basé fermement sur les principes socialistes. Aucun espoir de légalisation d'une opposition politique, qui ne pourrait être qu'antisocialiste, n'a de fondement »*, a-t-il notamment déclaré dans son rapport devant le CC. Et il n'y a selon lui *« aucun motif d'afficher une position défensive face aux attaques des ennemis, qui vont sans doute se multiplier à l'approche du 20e anniversaire des événements de 1968 »* dans son pays.

République sud-africaine

MM. Fernand Wibaux et Jean-Yves Ollivier ont été décorés par M. « Pik » Botha

Deux personnalités françaises ont été décorées, le jeudi 17 décembre, par l'Afrique du Sud pour leur rôle dans l'échange de prisonniers entre Luanda et Pretoria en septembre dernier. Il s'agit de MM. Fernand Wibaux, conseiller diplomatique du gouvernement, et Jean-Yves Ollivier, homme d'affaires ayant effectué dans la région des missions pour le premier ministre.

Ces deux Français, ont été promus dans l'ordre de Bonne Espérance, la plus haute distinction civile sud-africaine qui puisse être décernée à des étrangers. La remise de ces distinctions organisée à la résidence du Cap du ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, était destinée, selon un communiqué officiel sud-africain, à récompenser *« le rôle-clé qu'ont joué »* ces deux personnalités *« dans la libération par l'Angola du commandant Wynand Du Toit »*.

Interrogé sur ces décorations, le Quai d'Orsay a déclaré tout ignorer de cette affaire. M. Wibaux avait joué un rôle actif dans l'échange de prisonniers qui avait permis la libération du jeune coopérant français Pierre-André Albertini.



Amériques

ÉTATS-UNIS : les discussions sur le budget

M. Reagan menace d'opposer son veto si des aides à la Contra ne sont pas débloquées

WASHINGTON
de notre correspondant

Depuis vendredi 18 décembre à minuit, Washington joue à se faire peur, suspendue au résultat d'une classique épreuve de force entre la Maison Blanche et le Congrès. La mêlée, comme il se doit, est confuse, la question infiniment « sensible » de l'aide aux « contras » du Nicaragua se superposant au problème infiniment complexe de la réduction du déficit budgétaire américain.

Mais l'enjeu est d'importance, aussi bien pour les parties en présence au Nicaragua que pour tous ceux, aux Etats-Unis et dans le monde, qui attendent depuis des semaines que l'accord sur la réduction du déficit, péniblement obtenu le 20 novembre, entre enfin dans les faits. De plus, le blocage de la situation force théoriquement l'administration à mettre la clé sous la porte, puisque, faute de budget et donc de ressources, les services de l'Etat devraient en principe cesser de fonctionner à partir du samedi 19 décembre 0 heure.

Accessoirement, l'imbroglio illustre à la perfection les graves inconvénients de la procédure budgétaire qui permet au Congrès de voter d'un seul souffle d'énormes « paquets » législatifs où les autorisations de dépenses essentielles au fonctionnement de l'Etat se mêlent à des questions de politique étrangère, tandis que certains élus profitent des innombrables possibilités offertes par le système pour rajouter, à la dernière minute, les dispositions favorisant les intérêts financiers des lobbies qui sont leurs bailleurs de fonds.



Depuis la chute de Wall Street à la mi-octobre et l'inquiétude qu'elle a suscitée dans l'ensemble du monde financier et économique, une très forte pression s'était exercée sur les responsables politiques américains pour qu'ils trouvent enfin les moyens de réduire leur déficit budgétaire. Après bien des atermoiements, la Maison Blanche et le Congrès ont fini par trouver un accord de principe, le 20 novembre, pour une réduction de 30,2 milliards de dollars, en 1988, d'un déficit qui avait atteint 148 milliards de dollars l'année précédente.

Restait encore à s'entendre sur le détail des mesures, la nature exacte des impôts et ressources d'une part, des économies de l'autre, nécessaires pour arriver à un résultat considéré comme tout juste satisfaisant. Nécessité faisant loi, les deux parties s'acheminaient vers une solution, en dépit d'un premier dépassement des délais (tout en principe aurait dû être au point avant le *16 décembre*).

Demeuraient pour l'essentiel deux points litigieux plus politiques qu'économiques : une loi que le Congrès a fait figurer dans le « paquet », et dont M. Reagan ne veut pas (il s'agit d'obliger les chaînes de radio et de télévision à diffuser systématiquement des points de vue différents sur tous les sujets controversés). Et surtout, des crédits pour les rebelles antisandinistes, dont la Chambre des représentants ne veut pas, alors que le président en fait une question de principe.

Au cours des derniers mois, il semblait évident que l'administration éprouverait d'extrêmes difficultés à faire accepter par le Congrès une quelconque aide aux « contras ». Mais, dernièrement, les circonstances avaient un peu changé : la réalisation dans les faits du plan Arias pour une paix en Amérique centrale semble de plus en plus aléatoire. Le régime de Managua se raidit sur ses positions, et surtout les révélations récentes et controversées d'un transfuge du Nicaragua, le commandant Miranda, qui affirmait que les sandinistes projetaient un développement considérable de leurs forces armées, ont inquiété certains membres du Congrès, même parmi ceux qui avaient été très sensibles, à l'automne, à l'offensive de charme de Managua.

Du coup, la thèse de la Maison Blanche (les sandinistes renieront tous leurs engagements dès qu'ils seront débarrassés de la pression de la Contra) a retrouvé une plus grande crédibilité, et le Sénat a voté le 12 décembre une aide non militaire de 16 millions de dollars sur deux mois aux anti-sandinistes. Mais la Chambre des représentants, sous l'impulsion du speaker Jim Wright, personnellement très engagé dans l'affaire nicaraguayenne, a persisté dans son refus, ce qui a conduit M. Reagan à brandir sa menace de veto.

Le président, peut-être parce qu'il se sent revigoré par le succès de sa rencontre avec M. Gorbatchev, semble fermement résolu à livrer bataille et à utiliser à fond l'avantage que lui offre le calendrier. En bloquant le vote du budget, il contraint en effet les congressistes à rester en session à l'approche des fêtes de Noël, perspective très douloureuse pour eux. M. Reagan lui-même a décidé de ne pas se rendre ce week-end à Camp David et s'est déclaré disposé à renoncer s'il le faut à ses vacances en Californie... ce qui, de sa part, confine à l'héroïsme.

JAN KRAUZE.

Un diplomate soviétique accusé d'espionnage va être expulsé

M. Charles Redman, porte-parole du département d'Etat, a confirmé, vendredi 18 décembre, que M. Mikhaïl Katkov, second secrétaire à la mission soviétique auprès de l'ONU, avait été arrêté, jeudi, par la sûreté fédérale (FBI) et serait expulsé *« pour avoir abusé de ses privilèges de résidence »*, c'est-à-dire, en clair, pour espionnage.

Un responsable, qui a demandé à conserver l'anonymat, a précisé que le diplomate soviétique avait été pris *« la main dans le sac »*. *« Il se livrait sans doute possible à l'espionnage, et cela ne concernait pas que des informations sur le secteur civil, mais aussi de la technologie à implications militaires »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

De passage à New-York
après avoir reçu le prix Nobel de la paix

Le président du Costa-Rica critique sévèrement le Nicaragua

Le président du Salvador, M. Duarte, a annoncé vendredi 18 décembre qu'il n'avait pas l'intention de décréter une trêve avec la guérilla pour Noël semblable à celle dont sont convenus au Nicaragua le gouvernement sandiniste et les forces de la Contra. Par ailleurs, les rebelles antisandinistes ont accepté de mener la semaine prochaine une troisième série de négociations en République dominicaine *« dans l'intérêt de la paix »*.

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Sur le chemin du retour d'une tournée diplomatique dans quatre pays nordiques, au cours de laquelle il a reçu le prix Nobel de la paix, le président Arias (Costa-Rica) a rendu visite au secrétaire général des Nations unies. Au cours d'une conférence de presse, vendredi 18 décembre, il s'est montré déçu et irrité par les attaques du gouvernement de Managua contre l'opposition nicaraguayenne, surtout par le discours prononcé la semaine dernière par le président Ortega (dans ce discours, M. Ortega avait notamment affirmé qu'il était *« prêt à quitter le gouvernement mais pas le pouvoir »*). *« L'essentiel des accords de paix de Guatemala consiste à restaurer la démocratie en Amérique centrale. Or la démocratie suppose le respect de l'opposition politique »*, a expliqué M. Arias.

Commentant les affirmations d'un transfuge nicaraguayen, le major Roger Miranda Bengoechea, selon lequel le régime de Managua aurait l'intention de maintenir une armée d'environ cent mille hommes, appuyé par six cent mille réservistes, le président du Costa-Rica s'est dit *« attristé par une telle perspective »*.

Arrivé aux Etats-Unis il y a environ deux mois, le major Miranda occupait, à Managua, les fonctions de directeur de cabinet du ministre de la défense. Ses déclarations sur les intentions belliqueuses des Sandinistes sont mises en doute par certains responsables de la CIA et par le département d'Etat, qui estiment que *« les chiffres avancés par le major Miranda ne sont corroborés par aucune autre source »*.

Alors que la tension monte à l'approche de la décision que le Congrès doit prendre au sujet de l'aide américaine aux « contras », le président Arias reproche à Moscou et à Washington de ne pas s'intéresser au plan de paix. Déplorant que le sujet n'ait été abordé que brièvement lors du récent sommet de Washington, M. Arias a l'intention de provoquer, peut-être avant le 15 janvier, une prise de contact avec ces deux pays : *« Maintenant que je porte les insignes du prix Nobel, Moscou et La Havane voudront peut-être enfin m'adresser la parole »*, a-t-il conclu.

Ch. L.

BRÉSIL : en conflit avec le président Sarney

M. Pereira, ministre des finances, quitte le gouvernement

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Nouvelle turbulence dans la conduite de l'économie brésilienne : le ministre des finances, M. Bresser Pereira, a remis sa démission, le vendredi 18 décembre. Il était entré en conflit avec le président Sarney à propos d'un train de mesures fiscales destiné à réduire le déficit public. Son successeur sera le quatrième titulaire du poste en un peu moins de trois ans de « nouvelle République ».

Le ministre avait indiqué clairement qu'il engageait son autorité dans le plan d'austérité proposé au président de la République. Sans une augmentation des recettes et une restriction des dépenses de l'Etat, il se disait incapable de contrôler les comptes de la nation l'an prochain et de lutter contre l'inflation, qui a battu un nouveau record en 1987 (entre 370 % et 400 %).

Appelé en mai dernier à réparer les effets désastreux du plan Cruzado, lancé en 1986 (hyperinflation et épuisement des réserves de change), M. Bresser Pereira avait lancé, un mois après, un nouveau programme de stabilisation. Après trois mois de blocage des prix, l'inflation est repartie de plus belle (13 % en novembre, 14 % prévus en décembre), tandis que le déficit public ne cessait de s'aggraver.

Pour accroître les recettes de l'Etat, M. Bresser Pereira demandait d'augmenter l'imposition sur les revenus du capital, ce que M. Sarney a refusé. Même refus présidentiel des coupes sévères proposées par le ministre dans les dépenses publiques : M. Bresser Pereira voulait tailler dans la graisse d'un Etat nettement hypertrophié, par suppression ou privatisation d'entreprises et réduction d'effectifs. Le but était d'obtenir une économie équivalant à 2 % du PNB. Mais la réaction a été vive de la part des administrations intéressées et M. Sarney a reculé.

Le ministre démissionnaire n'a pas échoué sur tous les plans : il a réussi à redresser la balance commerciale, qui a retrouvé un excédent annuel de 10 à 11 milliards de dollars, et préparé la voie à un accord avec les créanciers étrangers, en abandonnant le moratoire unilatéral décidé en février dernier pour le paiement des intérêts de la dette privée à moyen et à long terme et en ramenant le Brésil à la table des négociations avec le FMI, revirement important qu'il a su imposer à son parti, le Mouvement démocratique brésilien (PMDB), qui ne voulait pas en entendre parler.

M. Sarney a désormais les mains libres pour choisir un nouveau responsable de l'économie. Jusqu'à présent, ses choix lui avaient été imposés par le parti majoritaire, le PMDB, dont une fraction importante est désormais favorable à une rupture avec le gouvernement.

CHARLES VANHECKE.

Diplomatie

Le « grand Maghreb » en gestation

L'Algérie multiplie les contacts avec le Maroc

ALGER
de notre correspondant

Le rêve de l'édification du « grand Maghreb » progresse. Une délégation algérienne conduite par M. Ahmed Attas, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, a conclu, vendredi 18 décembre, une série d'entretiens à Rabat. La mission était essentiellement technique, a-t-on précisé à Alger. Mais les confins du technique et du politique se rejoignent forcément lorsqu'il s'agit de parler d'échanges et de coopération économique, de circulation des biens et des personnes, de réouverture des frontières. Sujets mineurs peut-être, mais préludes nécessaires à la normalisation des rapports entre deux pays voisins, qui n'ont plus de relations diplomatiques depuis février 1976 pour cause de conflit au Sahara occidental.

Ces « consultations d'experts », en fait, débroussaillent le terrain pour une rencontre beaucoup plus politique : celle d'une commission interministérielle qui devrait se réunir prochainement, présidée par les ministres des affaires étrangères algérien et marocain. La décision de mettre sur pied cette commission aurait été prise le 21 novembre, lors de la dernière visite à Alger (*le Monde* du 24 novembre) du chef de la diplomatie marocaine. La volonté de dialoguer, malgré la persistance de la guerre au Sahara occidental, ne s'est pas démentie depuis le sommet tripartite d'Akid Lofti (à la frontière algéro-marocaine), où le président Chadli avait rencontré le roi Hassan II en présence du souverain d'Arabie saoudite *(le Monde* du 5 mai 1987). Les deux ministres des affaires étrangères se sont vus depuis lors une bonne demi-douzaine de fois, et il n'est pas exclu que M. Ibrahimi se rende à Rabat le mois prochain.

Qu'en est-il alors de la position officielle de l'Algérie, selon laquelle il ne peut y avoir de rapprochement avec le Maroc qu'après l'amorce d'un processus de règlement du problème sahraoui ? L'Algérie considère-t-elle la visite de la commission technique de l'ONU et de l'OUA, chargée d'étudier les modalités d'organisation d'un éventuel référendum d'autodétermination au Sahara occidental, comme un premier pas ? C'est possible. D'autant que les responsables algériens laissent volontiers entendre, en privé, que cette mission a été mise sur pied à l'instigation de l'Algérie, qui s'était auparavant assurée des bonnes dispositions marocaines.

La normalisation tuniso-libyenne

Pendant que la délégation du ministère algérien des affaires étrangères séjournait au Maroc, le premier ministre, M. Abdelhamid Brahimi, était en visite officielle en *Libye jusqu'au dimanche 20 décembre*. Il était accompagné d'une importante délégation gouvernementale.

Le premier ministre algérien a entrepris cette visite une semaine après que le commandant Hamidi Khouildi, envoyé spécial du colonel Kadhafi, eut remis un message de l'Etat libyen au président tunisien, M. Zin El Abidine Ben Ali, et déclaré que le rétablissement des relations diplomatiques entre Tunis et Tripoli n'était plus qu'« *une question de détails* ». Optimisme partagé à Alger où l'on espère une normalisation avant la fin de l'année. Pour en arriver là, les dirigeants algériens n'ont pas ménagé leurs efforts. Pression sur les Libyens pour qu'ils indemnisent totalement les Tunisiens expulsés de Libye en 1985 et incitation à la magnanimité en direction de Tunis.

Cependant, les Algériens ne sont pas dupes non plus. Ils connaissent le colonel Kadhafi et son caractère fantasque. C'est en partie pour cela qu'il n'a jamais été sérieusement question d'union entre Alger et Tripoli, mais plutôt d'« *unité* », de « *complémentarité économique* » et d'« *approfondissement des relations politiques* ».

Il est clair, dans l'esprit des dirigeants algériens, que cette unité, tant réclamée depuis dix-huit mois, ne peut passer qu'à travers le cadre plus général et plus contraignant à la fois du traité de fraternité et de concorde qui lie déjà, depuis 1983, la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie. Une réunion – la première du genre – des ministres des affaires étrangères des trois pays signataires devait, du reste, se tenir, le dimanche 20 décembre, à Alger, et le traité pourrait bien servir de colonne vertébrale à ce que les chefs d'Etat de la région appellent *« le grand Maghreb arabe »*.

Les trois ministres devaient étudier l'opportunité de l'adhésion libyenne au traité. Pour être sûr qu'aucun arriéré ne traîne en Tunisie, Tripoli a versé sur le compte d'une banque tunisienne une somme considérable, qui sera renouvelée dès que de nouveaux travailleurs tunisiens spoliés en Libye se feront connaître. Les relations diplomatiques entre Tunis et Tripoli rétablies, rien ne s'opposera plus, théoriquement, à l'adhésion de la Libye au traité. Mais Tunis peut-il accepter de voir ainsi Rabat isolé sur la scène régionale ?

Certes, non. Alors, pour contourner l'écueil de l'absence de relations officielles entre Alger et Rabat, une solution doit être trouvée, et c'est ici que l'on parle de ressortir des cartons les vieux textes signés à Tanger, en 1958, entre l'Istiqlal marocain, le Destour tunisien et le FLN algérien encore en guerre. Le communiqué signé à l'époque entre les trois partis ne prévoyait-il pas déjà l'établissement, après l'indépendance de l'Algérie, d'un Parlement maghrébin (algéro-tuniso-marocain) consultatif ?

La compatibilité entre les textes du traité et celui de la réunion de Tanger devrait permettre, malgré l'acuité du problème sahraoui, d'envisager un « grand Maghreb » à cinq (1). En attendant, si l'éventualité se présente, de voir un jour un Etat sahraoui entrer de plain-pied dans le concert régional en tant que sixième Etat maghrébin...

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Libye.

● **M. Jean-Bernard Raimond à Dublin.** – Le ministre français des affaires étrangères a effectué à Dublin, vendredi 18 décembre, une visite de travail au cours de laquelle il s'est entretenu avec les dirigeants irlandais des problèmes de la CEE. M. Jean-Bernard Raimond a estimé notamment que les questions qui n'ont pas trouvé leur solution au Conseil européen de Copenhague devraient être réglées au niveau des ministres des affaires étrangères avant le sommet extraordinaire de Bruxelles, en février, qui ne devrait avoir à se prononcer que sur les principes directeurs de la réforme des finances de la Communauté. – *(Corresp.)*

isth Institut privé des Sciences et Techniques Humaines depuis 1954
NOUVEAU PROGRAMME 1988
SCIENCES-PO
• Méthodologie de la dissertation
Taux de réussites confirmés
ENTRÉE EN AP
• Année complète OCTOBRE à JUIN
• Sessions semestrielles JANV-FEV. à JUIN
• Session intensive JUILLET-AOUT
TÉL. : 42.24.10.72
45.85.59.35

Graphologue MSI
Notre cabinet spécialisé dans la sélection de personnel pratique environ 2000 analyses graphologiques par an. Vous pouvez suivre une formation par correspondance très individuelle. Informations gratuites à : MSI.LM

Europe

URSS : jugé pour corruption « à une grande échelle »

Le gendre de Léonide Brejnev est passible de la peine de mort

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Le gendre de l'ancien numéro un soviétique, Léonide Brejnev, M. Youri Tchourbanov, sera jugé *« dans un mois ou deux »* et encourt la peine de mort pour corruption et pots-de-vin *« à une grande échelle »*, a indiqué, vendredi 18 décembre, un haut fonctionnaire soviétique. M. Tchourbanov, cinquante ans, premier vice-ministre de l'intérieur, de 1979 à 1984, avait été arrêté en février dernier et incarcéré à la prison de Lefortovo à Moscou. L'instruction est à présent terminée et l'acte d'accusation en cours d'élaboration.

Au terme de la loi soviétique, les crimes dont est accusé M. Tchourbanov sont passibles de la peine de mort par fusillade, ou de quinze ans de détention. Cependant, souligne-t-on dans les milieux officiels, la tendance actuelle serait plutôt à limiter dans la mesure du possible les condamnations à la peine capitale, et, compte tenu du contexte politique et des liens familiaux de l'accusé – même en période de débrejnévisation – il est plus probable que le tribunal opte pour la privation de liberté.

Troisième mari de Galina Brejnev, Youri Tchourbanov avait été subitement rétrogradé au ministère de l'intérieur en décembre 1984, deux ans après la mort de Léonide Brejnev. Selon la rumeur publique, il était impliqué en particulier dans un trafic de voitures de luxe. Son arrestation était la troisième dans une série de scandales qui ont éclaboussé la famille Brejnev. Avant lui, un ami très proche de Galina Brejnev, Lev Kolevatov, directeur du Cirque de Moscou, avait été condamné à treize ans de prison en 1984 pour corruption, et un autre ami de la turbulente fille de Léonide Brejnev, Youri Sokolov, directeur du Gastronom n°1, le plus grand magasin d'alimentation de la capitale, était condamné à mort en 1984, toujours pour corruption.

SYLVIE KAUFFMANN.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Pour Noël, faites-vous offrir un Miele par un petit vieux.

Tiens, c'est bientôt Noël! En d'autres termes, c'est le moment de vous faire offrir un Miele, voire même plusieurs. Comment? Il suffit de faire part de vos désirs à un monsieur un peu mûr qui se fera un plaisir de vous gâter. Un détail: le monsieur en question porte une houppelande rouge et une barbe blanche. Profitez-en, il est généreux.

Miele
LA PAIX N'A PAS DE PRIX.

هكذا من الأصل

Politique

La fin de la session parlementaire

La session d'automne du Parlement s'achève, le dimanche 20 décembre à minuit, sans que les deux Assemblées aient pu venir à bout d'un ordre du jour passablement bousculé, et les parlementaires devraient être conduits, dès lundi, à prolonger leurs travaux pour une courte session extraordinaire. Le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Rossinot, l'a confirmé : le gouvernement demandera au président de la *République de convoquer le Parlement* probablement dès le début de la semaine, afin d'épuiser les projets qui restent en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Aucun texte nouveau ne devrait être soumis, sauf imprévu, aux parlementaires *à cette occasion. Une autre session extraordinaire du Parlement* sera convoquée en janvier pour le financement des partis.

Assemblée nationale

La contribution des employeurs pour le logement est réduite et devrait être mieux gérée

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 17 décembre, un projet de loi présenté par M. Pierre Méhaignerie qui diminue de 0,77 % à 0,72 % de la masse salariale la contribution *des employeurs pour le logement* et qui crée une agence nationale chargée de contrôler et de coordonner l'action des organismes gérant les sommes ainsi recueillies. Seuls le RPR et l'UDF l'ont approuvé, le PS, le PC et le FN votant contre.

« La réforme consensuelle » qu'espérait défendre le ministre de l'équipement et du logement a été mise à rude épreuve au Palais-Bourbon. Pourtant, tout le monde reconnaît la nécessité de demander *aux entreprises un effort pour financer* le logement social. Tout le monde, à l'exception du Front national, dont le porte-parole, **M. Jean-Pierre Schenardi**, (Val-de-Marne), a affirmé que ce n'est pas *« le rôle des entreprises de contribuer à la solidarité nationale »*, le 1 % étant, à ses yeux, *« l'exemple type de la socialisation de notre société »*.

Le consensus existe pour critiquer la façon dont ce 1 %, devenu au fil des ans 0,77 %, est actuellement géré par les comités interprofessionnels du logement (CIL) à qui il est reproché de ne plus privilégier l'habitation sociale, de se livrer à des *placements financiers* et de dépenser des sommes trop importantes pour leurs frais de gestion. Les communistes, qui ont profité de ce débat pour contester l'ensemble de la politique de M. Méhaignerie, ont dénoncé le texte *« qui porte un coup au droit au logement dont devrait bénéficier tout citoyen »*, a dit Mme **Muguette Jacquemain** (PC, Hauts-de-Seine).

Il aurait fallu que le taux de contribution des entreprises remonte à 1 % et atteigne progressivement 2 % *et que les représentants* des salariés soient véritablement associés à la gestion des sommes ainsi récoltées et à la répartition des logements qu'elles permettent de *construire*.

Diminuer la charge financière des entreprises

Loin d'avoir une opposition de principe à cette réforme, les socialistes avaient pensé qu'ils pourraient contribuer à l'améliorer. Ainsi, la gauche étant majoritaire lors de la réunion de la commission de la production, elle avait désigné le rapporteur, **M. Guy Malandin** (PS, Yvelines). Celui-ci n'a démissionné qu'au cours du débat en séance publique, la majorité ayant refusé de le suivre dans son souhait de voir garantir que la diminution de la contribution patronale n'entraînerait pas une baisse des crédits consacrés au logement, des économies n'étant faites que sur les frais de gestion.

Il serait même possible de descendre à 0,62 % affirme, pour sa part **M. Méhaignerie** *« sans diminuer les investissements »*, tant les dépenses annexes sont importantes. Pour lui, *cette réforme* a donc l'avantage de diminuer les charges financières imposées aux entreprises sans abaisser l'effort pour le logement. Les socialistes auraient aussi souhaité qu'un fonds de péréquation permette de faire profiter les salariés des petites entreprises des habitations ainsi construites, alors que la faible cotisation de leurs employeurs *ne leur permet pas d'en profiter*.

A l'initiative de **M. Malandin** et de **M. René Beaumont** (UDF, Saône-et-Loire) le statut et les missions de l'agence nationale ont été renforcés. Elle sera un établissement public à caractère industriel et commercial à qui l'Etat transmettra une partie de ses pouvoirs réglementaires et qui aura les moyens de contrôler l'action et la gestion des CIL. De plus, ceux-ci seront soumis *à la loi sur la prévention des difficultés des entreprises*, ce qui leur impose des règles comptables, et un contrôle par un commissaire aux comptes.

L'agence gérera la part de cette contribution (0,1 %) destinée aux logements des travailleurs immigrés. **M. Jean-Paul Virapoullé** (UDF, la Réunion) *aurait souhaité que* les habitants des DOM-TOM puissent aussi profiter de cette partie des crédits.

Le Front national a contesté la part faite aux étrangers *« dont la vocation n'est pas de rester en France »*, car, pour eux, *« les foyers »* sont suffisants. Ces propos ont fait dire à **M. Francis Delattre** (UDF, Val-d'Oise) qu'ils étaient *« inadmissibles sur le plan humain »* et à **M. Robert Montdargent** (PC, Val-d'Oise) qu'ils étaient *« racistes »*.

Th. B.

Les députés approuvent la loi de programme sur le patrimoine monumental

Le projet de loi de programme *sur le patrimoine monumental* a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le *vendredi* 18 décembre. Les députés ont approuvé à l'unanimité le texte présenté par le ministre de la culture. Les socialistes et les communistes se sont abstenus. Ce projet *tend à la* préservation des monuments historiques, à leur sauvegarde et à leur transmission.

« La dégradation de notre patrimoine monumental nécessite une réaction à la fois vigoureuse et urgente. » Ce constat du rapporteur de la commission des affaires culturelles, **M. Jean-Paul Fuchs** (UDF, Haut-Rhin) a fait l'unanimité sur les bancs du Palais-Bourbon. Pour le député UDF, le projet du gouvernement est *« dense et concis »*, et, s'il est positif, il ne suffit pas à lui seul à répondre à l'ampleur des problèmes posés. Des *mesures réglementaires* sont en route, a-t-il précisé, mais le législateur devra, selon lui, travailler à une réforme de la fiscalité de la transmission des monuments appartenant à des personnes privées.

Le gouvernement a eu *« une initiative heureuse »*, a applaudi **M. Georges Tranchant** (RPR, Hauts-de-Seine). *Le* rapporteur de la commission des finances a également voulu voir dans cette loi la manifestation d'*« un attachement à notre identité nationale »*.

« C'est un grand bonheur pour moi ! », a expliqué **M. François Léotard**, en rappelant qu'il marche sur les traces d'André Malraux, qui avait présenté, en 1962 et 1967, deux lois de programme. *« La nature des travaux justifie l'engagement de programmes pluriannels »*, a souligné le ministre, en précisant que de quatre cents au début du siècle le nombre d'édifices protégés était passé à plus de trois mille sept cents aujourd'hui. *« Cette loi*, a-t-il précisé, *donne trois assurances : que les travaux concerneront l'ensemble du patrimoine ; que les crédits progresseront ; enfin que ces travaux seront effectués régulièrement. »*

Ces affirmations n'ont pas tellement convaincu le député socialiste de Paris, **M. Alain Billon**, qui a jugé *« regrettable »* que la priorité donnée au patrimoine monumental se fasse *« au détriment »* d'autres actions majeures. Il s'est, en outre, étonné du fait que les crédits de restauration des monuments historiques de l'Etat *« marquent le pas »*.

D'autre part, les députés ont souhaité *préciser par amendement* la portée de l'article additionnel adopté le 5 novembre par le Sénat : cet article proposait l'exonération des droits de succession sur les *édifices protégés ouverts au public* (et portant sur les immeubles ainsi que sur les biens meubles). Les députés ont souhaité que soient exonérés des droits de mutations les biens immeubles *classés monuments historiques* ou inscrits à l'inventaire, ainsi que les meubles qui en constituent le complément historique ou artistique, dès lors que les héritiers, les donataires ou les légataires ont souscrit avec l'Etat une convention à durée indéterminée prévoyant les modalités d'ouverture de ces bâtiments au public. En fixant une durée indéterminée pour ces conventions, les députés ont souhaité éviter que les biens continuent à échapper aux droits de succession tout en n'étant plus présentés au public.

P. S.

Congé individuel de formation et fonds national de prévention

Les députés ont adopté en première lecture, le vendredi 18 décembre, *le projet de loi portant* diverses mesures relatives à la formation professionnelle. La majorité a voté pour le texte du ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin. Le groupe communiste a voté contre, les députés socialistes se sont abstenus (huit élus socialistes n'ont pas participé au vote). Les députés du *Front national* n'ont pas pris part au vote pour protester contre les modifications successives de l'ordre du jour, à l'exception de sept d'entre eux, qui ont voté pour le *texte* de M. Séguin (il s'agit de MM. Descaves, Frédéric-Dupont, Freulet, Mégret, Sergent, Spieler et Wagner).

Ce texte tend à améliorer la formation *professionnelle* en associant plus étroitement les partenaires sociaux à la gestion du congé individuel de formation. Les partenaires sociaux pourront déterminer eux-*mêmes les règles de prise en charge* des dépenses liées au congé de formation et du montant de la rémunération due aux salariés pendant la durée de ce congé. Ce projet assouplit *également* les *conditions* de prise en charge des congés individuels de formation qui dépassent la durée d'une année *(le Monde* du 17 décembre).

« La formation professionnelle est une arme privilégiée pour renforcer la compétitivité des entreprises », a affirmé M. Philippe Seguin au début de son intervention. Le ministre a jugé indispensable qu'une *« plus grande souplesse et meilleure maîtrise du dispositif par les intéressés eux-mêmes »* soient introduites dans les principes qui sous-tendent le congé individuel de formation.

« C'est un texte croupion que vous nous présentez alors que le premier ministre avait annoncé il y a quelques mois une grande loi sur la formation professionnelle », a ironisé M. Michel Berson (PS Essonne). *« Une nouvelle dynamique va-t-elle être créée ? Assurément non ! Car le vrai problème est celui du financement qui n'est pas abordée »*. [...] *« Evidemment, il l'a été dans le budget »*, a répliqué M. Séguin. *« Pourquoi cette précipitation sinon pour masquer votre inaction pendant deux ans ? »*, a lancé M. Gérard Collomb (PS, Rhône).

Dans la nuit, le *rapporteur* de la commission des affaires culturelles, **M. Etienne Pinte** (RPR, Yvelines) a présenté l'économie générale du nouveau projet Séguin sur la Sécurité *sociale*. *Ce texte annoncé* par M. Chirac dans sa déclaration de politique *générale*, le 3 décembre, tend à créer un fonds national de prévention au sein de la branche d'assurance maladie. Il comprend également l'ouverture du droit pour ceux qui le souhaiteront de bénéficier d'une *fraction* de *leur* retraite tout en poursuivant une activité à temps partiel.

Ce texte prévoit également la revalorisation des pensions et des retraites de 2,6 % au 1er janvier et de 1,3 % au 1er juillet 1988. Il offre enfin la possibilité aux médecins de cesser leur activité entre soixante et soixante-cinq ans tout en bénéficiant d'une garantie de ressources. *« Ce texte tire les premières conclusions des états généraux de la Sécurité sociale »*, a dit M. Séguin à l'adresse de ses détracteurs.

P. S.

Sénat

Approbation de la réforme de l'instruction

M. Jean-Marie Girault (UDF) impute au gouvernement la responsabilité du « discrédit » de la justice

Le Sénat a adopté dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 décembre le projet de réforme de l'instruction judiciaire dont il avait commencé l'examen le matin même. Le *texte amendé a été approuvé par* deux cent vingt voix contre quatre-vingt-onze. Quelques *sénateurs de la majorité n'ont* pas voté pour les modifications ainsi apportées au code de procédure pénale (1).

M. Albin Chalandon pouvait à juste titre nourrir quelques inquiétudes pour le passage devant le Sénat de l'ultime texte auquel il voulait *tant attacher son nom*. La loi Badinter du 10 décembre 1985, que l'actuel garde des sceaux a décidé de supprimer, avait été adoptée au palais du Luxembourg à l'unanimité, *les sénateurs* RPR s'abstenant. Certains s'en souviennent, à commencer par le rapporteur de l'époque, **M. Jean-Marie Girault** (RI, Calvados). S'interrogeant sur *les raisons qui ont conduit la chancellerie* à refuser cette loi, il se demande si ce n'est pas parce qu'elle *« portait le péché originel d'avoir été le fruit d'un gouvernement de gauche »*. Le maire de Caen se montre sévère pour la réforme proposée : il parie qu'elle ne sera pas appliquée *dans quinze mois, comme* il est prévu, car *« jamais un gouvernement issu de l'élection présidentielle, quel qu'il soit, ne voudra l'appliquer »* ; il observe que l'objec*tion faite à la loi Badinter est identi*que à celle qui pourra l'être à la future loi Chalandon, c'est-à-dire manque d'effectifs et nécessité de créer de nombreux emplois.

Avant d'accuser le ministre de la justice d'*« assassiner »* la loi de 1985 alors qu'il faudrait l'appliquer *« sans délai »*, le maire de Caen *évoque* le procès des auteurs de la fusillade de Hienghène en termes encore plus vigoureux qu'il ne l'avait fait face à M. Bernard Pons, ministre des *DOM-TOM, lors de l'examen du* nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. *« Lorsqu'il y va de la dignité de la justice, le gouvernement a le devoir de prendre des initiatives »*, *dit-il*, avant de demander pourquoi le gouvernement justement *« s'en abstient »* et plus précisément pourquoi il n'a pas prescrit le dessaisissement de la cour d'assises de *Nouméa et pourquoi* le *procureur* n'a pas formé un pourvoi devant la Cour de cassation. La cause est entendue pour M. Girault : le gouvernement a une *« lourde responsabilité »* dans le *« discrédit qui entoure la justice »*.

Soulignant le caractère *« très grave »* des paroles prononcées, M. Chalandon doute qu'une juridiction de l'Hexagone ait été mieux à *même de juger des agissements survenus* à des milliers de kilomètres, et il objecte qu'un pourvoi n'aurait pas permis de revenir sur l'acquittement.

Le plaidoyer en faveur de la loi *Badinter (qui devait entrer* en application le 1er janvier prochain) et le réquisitoire contre le projet de loi en discussion (dont la mise en œuvre n'est prévue que pour le *1er mars 1989) prononcés par* M. Girault n'étaient guère en deçà de ceux qu'ont prononcés les porte-parole de l'opposition de gauche. **M. Félix Ciccolini** (PS, Bouches-du-Rhône) a tenté en vain de démontrer que le texte, sorte d'*« embardée législative »*, est contraire et à la Constitution et à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Sans plus de *succès*, **M. Michel Dreyfus-Schmidt** (PS, Territoire de Belfort) a essayé de convaincre une majorité de sénateurs qu'il n'y avait pas lieu de délibérer. *« Vous avancez en zigzag sur un terrain glissant »*, lance-t-il à M. Chalandon avant de l'accuser d'avoir *« ramassé dans les poubelles de l'histoire »* des dispositions arrachées à la loi dite « sécurité et libertés » qui ôtaient aux magistrats des tribunaux et des cours le droit bicentenaire *de fixer* le calendrier de leurs travaux.

M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) n'était pas en reste pour soupçonner M. Chalandon de *« menotter les magistrats »* et de vouloir *« estomper le principe de la présomption d'innocence afin de frayer la voie à un système accusatoire particulièrement ambigu »*.

La majorité prête bien évidemment des desseins moins noirs à M. Chalandon. Il n'empêche que **M. Louis de Catuelan** (Un. cent., Yvelines) s'interroge sur la hâte mise à faire voter, en fin de session, une réforme qui — même si elle complète, selon lui, les garanties des *prévenus — manque de cohérence*.

Il n'y a guère que du côté du RPR, avec **M. Michel Rufin** (Meuse), que le soutien sera sans équivoque.

Les sénateurs ont adopté ensuite quelques amendements, dont l'un débaptise la *« chambre de garantie des libertés individuelles »* pour l'appeler *« chambre des demandes de mise en détention provisoire »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Ont voté contre : les soixante-quatre socialistes, les quinze communistes, dix Gauche démocratique sur trente-cinq (MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, Stéphane Bonduel, Emile Didier, Maurice Faure, François Giacobbi, Josy Moinet, Hubert Peyou, Michel Rigou et Jean Roger), deux RI sur cinquante-trois (MM. Jean-Marie *Girault* et Hubert Martin).

Deux RPR sur soixante-dix-sept n'ont pas pris part au vote (MM. Jean Chérioux, qui présidait la séance, et Jacques Braconnier), ainsi que deux Union centriste sur soixante-dix (MM. Alain Poher, président du Sénat, et André Fosset) et trois RI (MM. Christian Bonnet, Jean Delaneau et Pierre Louvot). En outre, M. Jean Cluzel (Un. cent.) s'est abstenu.

Adoption du projet de loi sur la transmission des entreprises

Le Sénat a adopté, dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 décembre, le projet de loi relatif au développe*ment et à la transmission* des entreprises.

Ce texte accroît les avantages de la donation-partage pour les collatéraux et les tiers. Comme à l'Assemblée *nationale (le Monde* des 19 et 20 novembre), cette extension a suscité un débat aussi vif que technique. Pour les socialistes, le droit successoral a certes besoin d'être réformé, mais « pas à la sauvette » sous peine, en en retirant une pierre, d'écrouler l'édifice comme l'a expliqué M. Michel Darras (Pas-de-Calais). Le *gouvernement*, en se proposant de régler au plan civil mais aussi indirectement au plan fiscal les problèmes liés aux transmissions d'entreprises, a été conduit à mettre au point ni plus ni moins qu'une réforme du régime des successions des *donations-partages afin* de régler les cas où les enfants du *chef d'entreprise* se refusent à la reprise ou en sont jugés incapables par l'ascendant.

Le gouvernement avait *réussi* à imposer ses vues malgré les réticences du président RPR de la commission des lois, au Palais-Bourbon. Dans l'hémicycle du palais du Luxembourg, M. Georges Chavanes, ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat, n'a pas eu autant de succès : c'est en vain qu'il s'est opposé à la version de l'article mise au point par le rapporteur de la commission des lois, M. Etienne Dailly (Gauche dém., *Seine-et-Marne*), *avec l'aval* de M. Jacques Oudin (RPR, Vendée), rapporteur de la commission des finances. L'amendement de la commission réserve l'extension du *régime aux seules donations*-partages dans lesquelles entre une *entreprise* et à la double condition que les tiers ne puissent se voir attribuer que tout ou partie de l'entreprise ou sa jouissance et qu'ils s'engagent à en assurer la gestion pendant une durée minimum obligatoire de cinq ans.

Il étend, d'autre part, la possibi*lité pour les ascendants* de recourir à la donation-partage, quel que soit le nombre de leurs enfants et descendants, dès lors qu'une entreprise entre dans le champ de distribution ou du partage, ce qui permet la transmission d'entreprises par cette voie *même* si l'ascendant n'a qu'un seul enfant.

A. Ch.

L'élection cantonale de Tourcoing-Nord est annulée par le tribunal administratif

LILLE

de notre correspondant

Le tribunal administratif de Lille a annulé, le mercredi *16 décembre*, l'élection cantonale partielle de Tourcoing-Nord (Nord) des 11 et 18 octobre, au terme de laquelle le candidat socialiste, M. Alexandre Faidherbe, avait *été élu*, *emportant* un siège traditionnellement détenu par la droite. Le premier tour de ce scrutin avait donné lieu à une véritable mascarade électorale avec la *présence*, à l'*extrême droite*, de trois *« candidats fantômes »*. M. Christian Baeckeroot, député du Nord et candidat du Front national lors de ce scrutin, avait alors dénoncé une *manœuvre* destinée à disperser les voix du FN et avait déposé un recours en annulation.

Le tribunal administratif, suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, a considéré que les fausses indications portées sur les affiches électorales et les professions de foi ainsi que l'utilisation de photographies de mannequins professionnels *« étaient de nature à tromper les électeurs »*. Il a, de surcroît, reconnu que l'étiquette sous laquelle se présentait l'un des candidats *(« Front national, pour la défense de l'identité française »)* et même celles des deux autres *(« trop d'immigrés, la France aux Français »* et *« Stop à l'immigration »)* étaient *« propres à établir une confusion »* avec celle du Front national.

J.-R. L.

EN BREF

● **NOUVELLE-CALÉDONIE :** *une délégation à Paris.* — Une délégation du Parti fédéral d'Opao (un petit mouvement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie) achèvera, le lundi 21 décembre, une visite d'une dizaine de jours à Paris, au cours de laquelle elle a mis en garde ses interlocuteurs contre les risques de nouveaux troubles dans ce territoire d'outre-mer. MM. Gabriel Païta et Christian Brunelet ont notamment rencontré des élus du groupe centriste au Sénat et M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Ils se sont également entretenus avec un conseiller du président François Mitterrand, M. Gilles Ménage, ainsi qu'avec un collaborateur de M. Raymond Barre. Ils ont aussi été reçus par les dirigeants de l'Eglise protestante. *« Une des conclusions de notre voyage, c'est que les canaques ne peuvent compter que sur eux-mêmes »*, ont indiqué les deux hommes à l'AFP en déplorant que la question néo-calédonienne ne soit pas un des enjeux de la campagne pour l'élection présidentielle.

● **RAPATRIES : le RECOURS** *mécontent.* — Au nom des rapatriés d'Afrique du Nord, le porte-parole du mouvement du RECOURS, M. Jacques Roseau, *a vivement protesté*, le vendredi 18 décembre, contre l'intention du ministère des finances de subordonner le remboursement des dettes des rapatriés réinstallés — *prévu par la loi de finances 1987* — à la jurisprudence concernant les dettes « professionnelles ». Cela *reviendrait, a-t-il estimé, à « écarter 90 % des familles de cette disposition »*. M. Roseau a affirmé que le codicille ajouté au texte d'application de cette disposition *« interdit, étant donné les précédents de la Cour de cassation, à la presque totalité des huit mille familles concernées de profiter du remboursement qui leur est dû »*. Il a exprimé *« son désaccord formel avec l'esprit et la lettre de la circulaire d'application que le ministre Camille Cabana s'apprête à publier »*, en considérant que *« les services des finances ont une fois de plus manœuvré pour restreindre la portée de la loi »*.

هكذا من الأصل

Politique

La visite de l'ancien premier ministre en Afrique noire

« Jetez-vous à l'eau, vous nagerez »

recommande M. Raymond Barre aux chefs d'entreprises

Pour sa dernière escapade avant la fin de l'année et la campagne présidentielle, M. Raymond Barre a entrepris, le jeudi 17 décembre, un déplacement en Afrique noire francophone, qui, successivement, devait le conduire en cinq jours au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun.

DAKAR
de notre envoyé spécial

Au Sénégal, l'ancien premier ministre a séjourné trente-six heures, à l'invitation du président de la République, M. Abdou Diouf. *Néanmoins, au risque* de contrarier les belles dispositions de ses hôtes, M. Raymond Barre a tenu à garder à son séjour un caractère strictement privé, inaugurant dans ce pays une façon de faire qui a même décontenancé les gens de l'ambassade de France. Aucun contact avec la presse locale ; les journalistes parisiens – *qui avaient fait le déplacement* – totalement ignorés ; TF 1 interdite d'images : ses proches zélés qui l'accompagnaient et qui se veulent soi-disant au fait de la diplomatie, auront manqué, pendant ces journées, de la plus élémentaire courtoisie.

Il ne faisait pourtant pas de doute que le gouvernement sénégalais accueillait le candidat Barre et non pas, comme on tente de nous le faire croire, le professeur lancé dans un quelconque circuit de *« connaissance du monde »*. Extrêmement avertis des méandres de la politique intérieure française, les Sénégalais désiraient mieux connaître celui qui sera peut-être dans cinq mois le nouveau chef de l'Etat français, mais qui, jusqu'alors, n'était jamais venu à leur rencontre, pas même lorsqu'il était premier ministre de M. Giscard d'Estaing, il est vrai très regardant à l'époque sur le partage de sa chasse gardée africaine.

Vendredi, M. Abdou Diouf, en froid depuis quelque temps avec M. Jacques Chirac, a accordé quatre longues heures d'entretien à M. Barre, ce qui est jugé à Dakar comme tout à fait exceptionnel. La veille, l'ancien premier ministre avait convié à déjeuner à l'ambassade les ministres les plus influents du gouvernement sénégalais dont trois de ses anciens élèves, qui avaient beaucoup milité pour sa venue. La teneur de tous ces entretiens n'a pas été révélée, M. Barre se contentant de déclarer, selon la formule rituelle, qu'il avait pu procéder avec le président Abdou Diouf *« à un large tour d'horizon »*. On peut seulement supposer que le désengagement progressif de la France dans ce pays, démarché aujourd'hui avec habileté par les Canadiens, les Américains, voire les Italiens, aura constitué l'objet majeur de ces discussions.

Le bossu de la rue Quincampoix

Mais on a su également que ses interlocuteurs avaient été soucieux de savoir ce qui le distinguait réellement, sur le registre économique, de la politique de M. Edouard Balladur. Il ne faisait non plus pas de doute que le candidat Barre était aussi au Sénégal – osons le mot – *pour faire campagne*. Quinze mille Français dans ce pays, neuf mille électeurs potentiels, quatre mille inscrits pour le moment. Une communauté française fortement sollicitée par les socialistes qui, depuis quelque temps, ne ratent plus une visite ; par le Front national, qui avait réussi ici, aux dernières élections législatives, un de ses meilleurs scores à l'étranger et, bien sûr, par le RPR, dopé par le ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, ancien conseiller du président Senghor et surnommé *« le Sénégalais du gouvernement français »*. Conscients de cette âpre concurrence, les barristes tentent de muscler sans tarder leur réseau de Français à l'étranger. Plaquette en couleur avec l'emblème du chêne sur fond de planisphère et le coupon d'adhésion à retourner : les petites recettes « microcosmiques » au sénégal, comme ailleurs, sont d'usage.

Jeudi soir, M. Barre s'était d'abord, devant six cents de ces Français, livré à un bref monologue sur la place de la France et des Français dans le monde, pour rappeler ce dont tous ses auditeurs étaient convaincus : dans ce monde, *« notre pays a un capital de confiance et d'autorité, que nous ne pouvons pas laisser tomber en jachère »*.

Après ce rendez-vous sans chaleur, un dîner-débat à huis clos... avec trois cents personnes, à cent quarante francs le couvert. Comme il l'aurait fait à Agen ou à Maubeuge, M. Barre a répondu à quelques lots de questions écrites, significatives toutefois des préoccupations de ces Français vivant loin de l'Hexagone. Privatisations, Renault, politique d'investissements : une fois de plus, M. Barre a dû, *sur un ton moderato*, se justifier de ses divergences avec M. Balladur. Privatisations ? Regrettant que l'on n'ait pas commencé d'abord par celles des petites banques régionales, qui auraient apporté un ballon d'oxygène aux PMI-PME, l'ancien premier ministre a convenu que *« la situation était délicate »*. *« On a créé un état d'esprit*, a-t-il relevé. *Mme Deneuve a joué sur les écrans de la télévision le même rôle que le bossu de la rue Quincampoix au temps du système de Law »*. Mais il a souhaité *« que le krach boursier ne compromette pas la poursuite des privatisations »*.

Renault ? M. Barre ne s'est pas aventuré à départager M. Mitterrand et M. Chirac. *« Il faudra*, a-t-il simplement expliqué, *ne pas se limiter à faire de la Régie une société avec un seul actionnaire, mais quelque chose d'analogue à ce qu'est Elf-Aquitaine ou la Société française des pétroles, avec des actions publiques cotées en Bourse. »*

Aides à l'investissement des entreprises ? M. Barre s'est félicité des récentes propositions de M. Balladur : *« Mieux vaut tard que jamais »*, a-t-il dit. *« Mais il faut*, a-t-il complété, *une incitation à l'investissement offert aux chefs d'entreprise pour une durée de cinq ans. »* A propos de ces chefs d'entreprise, qui étaient nombreux dans la salle, M. Barre a aussi tenu quelques sévères propos. Partisan *« de leur foutre une paix royale »*, il leur tient aussitôt, et en contrepartie, ce discours : *« Si vous venez pleurer pour avoir une dévaluation parce que cela vous arrange, vous ne l'aurez pas. Si vous n'êtes pas capables de gérer votre entreprise et de faire des profits, alors il vaut mieux que vous disparaissiez et que les ressources dont vous disposez soient mieux utilisées ailleurs. »* Les patrons redoutent-ils le rendez-vous de l'acte unique européen de 1992 ? Image parlante : *« Je réponds : prenez un chien, jetez-le à l'eau, il nage. Faites la même chose : jetez-vous à l'eau, vous nagerez. »*

L'absence des responsables RPR

Autant de nobles phrases, qui ne furent pas tout à fait du goût de l'auditoire. L'orateur fut davantage entendu quand vint sa réponse en guise de conclusion sur l'union de la majorité. Semblant se soucier comme d'une guigne des sondages, M. Barre a rejeté sur les socialistes les malheurs de cette majorité. *« Il ne faut pas faire le jeu des socialistes*, a-t-il plaidé. *Les rumeurs selon lesquelles les évènements de 1981 recommenceraient, que les reports ne se feraient pas, sont lancées par les socialistes, qui veulent faire oublier leur propre situation. S'il y a guerre des chefs, c'est chez eux qu'elle a lieu ; s'ils souhaitent que Mitterrand se représente, c'est parce que cela leur simplifierait la vie... Personne, dans la majorité, à moins d'être complètement irresponsable, ne veut recommencer 1981. Les esprits ont évolué dans des conditions telles qu'on peut espérer que cela ne se reproduira plus. »*

Chacun en accepté l'augure. Mais l'absence remarquée à cette soirée des principaux responsables locaux du RPR contredisait quelque peu ce principe fondé sur la méthode Coué. Vendredi soir, le professeur Barre, qui ne fait pas campagne, s'est envolé pour la Côte-d'Ivoire. Cette fois, sans journalistes. Enfin seul. Le rêve, quoi !

DANIEL CARTON.

LIVRES POLITIQUES par André Laurens

La révision des pistes électorales

LA période de révision des listes *électorales devrait s'accompagner* cette année d'une phase de révision de politique générale. Du moins si l'on veut arriver, fin prêt, à l'épreuve redoutable que constitue le choix d'un président de la République. la formation pratique, qui est l'objet de la campagne électorale, a déjà *commencé, mais la formation théorique* est vraiment trop négligée. Voici deux ouvrages, succincts mais très denses, qui pourront aider ceux qui ne se satisferaient pas d'une préparation trop directement liée à l'actualité.

L'Histoire de la pensée politique aux XIXe et XXe siècles, par Jean-Luc Chabot, nous fournira des références essentielles. Faut-il remonter si loin pour voter, au printemps prochain, en connaissance de cause ? Non, *bien sûr, mais le spectacle d'un débat politique morne et confus* peut inciter à un retour enrichissant aux origines des idées que l'on agite devant nous. Le libéralisme, le socialisme, le nationalisme, d'où viennent-ils, quelles sont leur noblesse *et leurs faiblesses, et comment s'incarnent-ils aujourd'hui ?* Jean-Luc Chabot retrace les itinéraires des grands courants – et des sous-courants – de la pensée politique. Les facteurs de leur genèse et de leur évolution constituent le véritable sujet de ce manuel, *mais, compte tenu de la période* et de l'angle choisis pour cette chronique, c'est l'actualité qui commandera les illustrations. Parmi les formes de néo-libéralisme légitimant l'Etat, l'auteur note, par exemple, les variations de Valéry Giscard d'Estaing. *Dans un premier temps, correspondant* à l'exercice du pouvoir par l'ancien président de la République, *« l'idée de l'intervention légitime de l'Etat domine à tel point que la similitude avec les positions de la social-démocratie allemande est assez frappante »*, écrit Jean-Luc Chabot, mais, après l'arrivée de la gauche au pouvoir et *« l'engouement simultané pour un retour aux principes du libéralisme originaire »*, il apparaît que *« l'un des thèmes fondamentaux du giscardisme devient alors le repli stratégique de l'Etat »*.

L'auteur relève que Raymond Barre se réclame d'un libéralisme personnaliste, *attaché aux valeurs de l'humanisme chrétien* ; il se distingue du giscardisme par *« une référence claire à une réhabilitation de l'hétéronomie »*, définie, par rapport à l'autonomie, comme *« une représentation de l'homme et du monde faisant de la divinité, comme principe et réalité suprêmes, la source et la référence permanentes des comportements individuels et sociaux »*.

Parmi les héritiers épars du socialisme, *si Michel Rocard est proche de la deuxième gauche*, qui a rejeté le marxisme, François Mitterrand incarne une tentative de synthèse ambiguë. Elle retient les apports des théoriciens du socialisme scientifique tout en prenant ses *distances avec l'économisme pur, pour arriver* à la notion d'économie mixte, où se rejoignent la préoccupation de la solidarité, la responsabilité de l'Etat et la reconnaissance des vertus du marché et de l'entreprise.

Le gaullisme, celui de Charles de Gaulle, peut être analysé comme une forme de nationalisme qui rejetterait la dimension *dictatoriale et totalitaire au profit* d'un personnalisme d'inspiration chrétienne. S'y ajoute un pragmatisme dans l'action qui, s'il va à l'encontre de l'esprit de système de la culture française, emprunte à certains historiens (Taine, Tardieu) et à l'expérience du métier des armes. Il débouche sur une Ve République fondée sur le retour au pouvoir d'Etat, ce dernier trouvant sa légitimité dans l'adhésion de la nation.

Ces références, et bien d'autres, sur le sionisme, le khomeinisme, par exemple, on les trouvera plus sûrement dans ce petit manuel que dans le cours des débats électoraux. Pour compléter cette révision de l'histoire *de la pensée politique, on peut se reporter* à un autre ouvrage, aussi bref qu'instructif, qui traite de *« ces formes historiquement déterminées d'entreprise politique »* que sont les partis.

Michel Offerlé propose un premier bilan *« des connaissances, des incertitudes et des impasses »* qui jalonnent l'étude *« de ce corps immatériel »* qu'est un parti politique. Il s'agit bien d'une approche globale et théorique *et non d'une succession* de monographies. Après avoir vu comment se développait l'idée politique, on observe comment elle se propage et s'applique, encore que les partis ne disposent pas d'un monopole dans ces *domaines. L'auteur est d'ailleurs très circonspect* à l'égard de l'influence qui leur est généralement prêtée. Le marché des produits politiques est vaste et complexe ; sa conquête va bien au-delà *« des simples stratégies de gestion d'image ou de bonne communication puisqu'il s'agit*, souligne-t-il, *des ressorts profonds de l'entretien de la croyance collective »*. Michel Offerlé, qui ne craint pas de combattre les idées reçues, estime *qu'un parti « n'agit pas à proprement parler »*. Il existe, mais sans existence réelle. Aussi bien, restera-t-on réservé à l'égard de ceux qui en magnifient la puissance, comme de ceux qui en prédisent la fin.

★ *Histoire de la pensée politique* (XIXe et XXe siècle) par Jean-Luc Chabot, Masson, 205 p., 125 F.

★ *Les Partis politiques* par Michel Offerlé, PUF « Que sais-je ? », 125 p., 25 F.

Le PS et l'effet Le Pen

(Suite de la première page.)

Le premier secrétaire du PS ne professait pas pour Pierre Mendès France une admiration sans bornes : l'homme, par son intransigeance, *son ostracisme* envers les communistes, s'était interdit de gouverner longtemps sous la IVe République et de gouverner tout court sous la Ve République puisqu'il en refusait les *institutions*. Il n'était pas, *non* plus, un « fan » de François Mitterrand – la guerre d'Algérie, toujours, – socialiste tardif. Il a appris des deux à ne pas *« passer sous la table »* quand on se trouve face au PCF et à ne pas réagir seulement par réflexe, en politique robotisé.

L'affaire, en apparence « microcosmienne » du budget de la région Champagne-Ardenne, est en fait exemplaire. Elle montre, *a contrario, que l'on peut être moral* et faire de la politique : car Michel Rocard et Lionel Jospin ont, peut-être, sur le sujet, une vue plus réaliste de l'après-mai 1988 que leurs camarades *majoritaires*.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Communication

Après avoir trouvé 6 millions de francs

Le sauvetage du « Matin de Paris » est en bonne voie

Pari tenu : durant la journée du vendredi 18 décembre, le groupe des « Dix », propriétaire du *Matin de Paris* depuis août, a réuni les six millions de francs de capital qui devraient leur permettre de passer le cap de fin d'année et d'amorcer le développement du journal. La parution dans les kiosque du quotidien, le samedi 19 décembre, ressemble à un tour de force et constitue une réponse au communiqué alarmiste que le Livre-CGT avait fait publier dans les colonnes du quotidien la veille (*le Monde* du 10 décembre).

« Que ce soient certains de nos fournisseurs ou le Syndicat du Livre, on a enterré un peu trop vite le Matin », souligne M. Didier Tourancheau, *président* du directoire. Rassembler en un jour six millions de francs, somme dont une partie va permettre de payer le solde des salaires des cent dix employés du journal, ainsi que les dettes à l'imprimerie et au personnel, n'a pourtant pas été une mince affaire.

Tôt dans la matinée de vendredi, les « Dix » donnaient coups de téléphone sur coups de téléphone, suivis avec attention et anxiété par la rédaction. Dans l'après-midi, plusieurs des actionnaires qui avaient déjà souscrit au capital du *Matin* cet été, emmenés par M. Jean-Pierre de Kerraoul, le dirigeant de la Société Propublic (qui édite notamment la revue *Art-Presse*) signaient un nouveau chèque au *Matin*, avec l'appui de deux nouveaux actionnaires. Ils parvenaient à réunir les 6 millions de francs nécessaires et à constituer la future société d'investissement. A 16 heures, M. Tourancheau pouvait annoncer au personnel le dénouement : aussitôt la rédaction se remettait au travail, soulagée.

Pourtant, au début de la soirée, le suspense n'était pas totalement levé ; le papier manquait toujours à l'appel. La médiation de M. Jean Miot, président du Syndicat de la presse parisienne, et membre de la Société parisienne des papiers de presse (SPPP), a permis de débloquer rapidement la situation.

Après cette journée de tous les dangers, les négociations entre *le Matin* et d'autres actionnaires vont continuer, *notamment avec l'Evénement du jeudi*. Les « Dix » comptent aussi sur les lecteurs pour obtenir les 4 millions de francs qui leur manquent encore. Lancée en début de semaine, cette société de lecteurs avait réuni, vendredi, 200 000 francs. Pour réussir et gagner totalement son pari, *le Matin* va aussi devoir modifier ses relations avec ses fournisseurs et sa banque, et leur faire admettre qu'il est une PME comme les autres.

« Le sauvetage est véritablement terminé, il s'agit maintenant de développer le Matin, *et enfin parvenir à l'équilibre »*, déclare encore M. Tourancheau. Cet équilibre peut être atteint avec une diffusion de l'ordre de soixante-dix mille exemplaires et des recettes publicitaires mensuelles de 2 millions de francs. Or, *le Matin* vend actuellement 65 000 exemplaires par jour et réalise 1 million de publicité par mois. Au printemps, l'« essai » réussi, le vendredi 18 décembre, devra être complètement « transformé ».

YVES-MARIE LABÉ.

La mesure d'audience en télévision

Le CESP a choisi le système AGB

On s'y bat à coup de « panel » d'« audimétrie » ou de « bouton-poussoir ». Mais derrière l'aspect technique un peu rebutant du débat, se cache un enjeu économique fondamental. *La mesure d'audience* de la télévision est le baromètre qui sert à répartir entre les chaînes les sept milliards de francs investis annuellement par les entreprises françaises dans la publicité audiovisuelle.

Or, *depuis plusieurs mois*, les annonceurs, les publicitaires comme les chaînes de télévision contestent la rigueur des instruments de mesure en place et se plaignent surtout *de l'hétérogénéité des résultats* recueillis. Selon les instituts, les parts d'audience de TF 1, de la Cinq ou de M6 subissent parfois d'importantes fluctuations. Le Centre *d'études des supports de publicité* (CESP), qui regroupe annonceurs, agences et médias, s'est proposé comme « juge de paix » en demandant aux différents instituts de développer *un système cohérent*. Après avoir longuement négocié avec Médiamétrie-SECODIP et SOFRES-Nielsen, le CESP a finalement choisi un troisième larron. La *firme britannique* AGB *vient* de recevoir mission d'installer en six mois mille audimètres à bouton-poussoir. Ces petits boîtiers permettent non seulement de savoir sur *quelle chaîne est branché le téléviseur* du foyer, mais aussi d'obtenir des renseignements sur les individus qui la regardent.

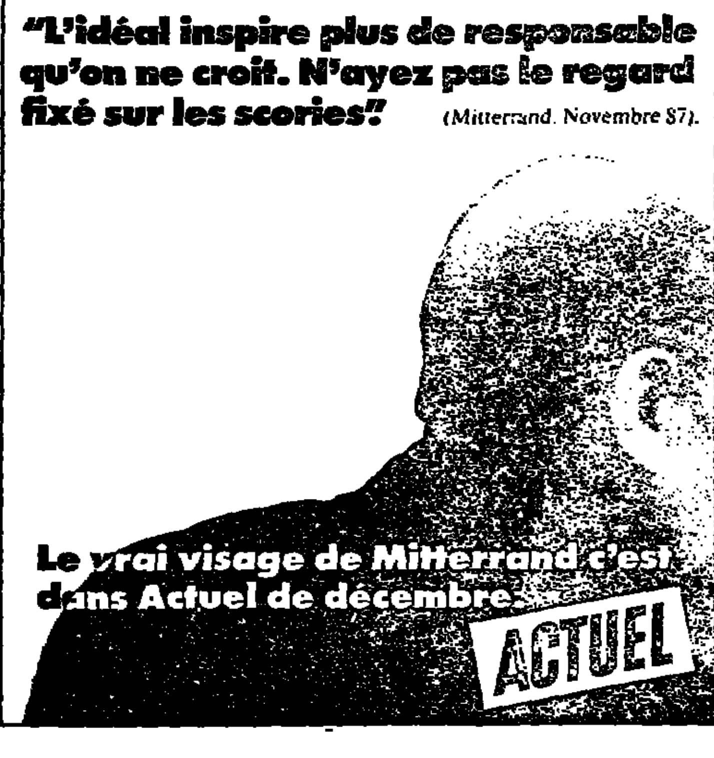
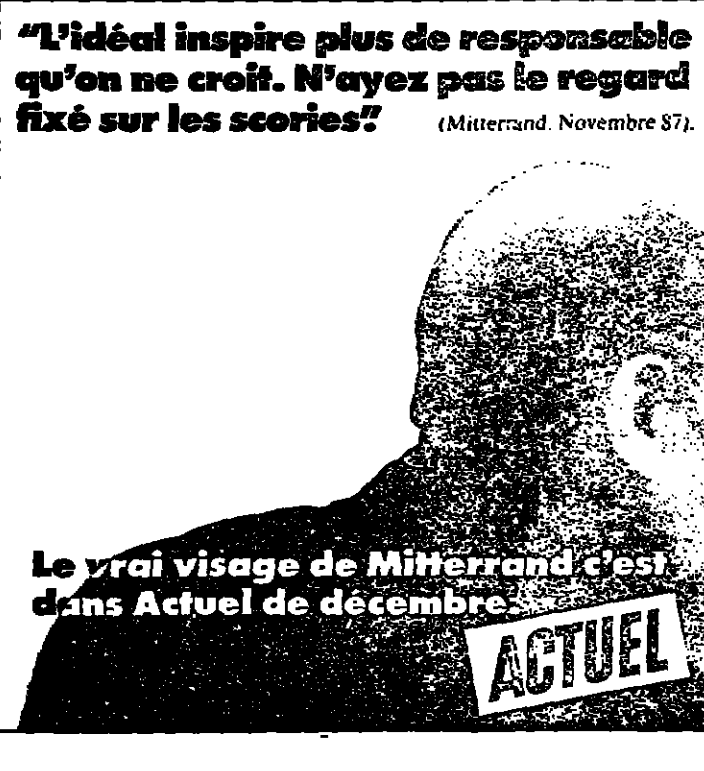
La société AGB qui effectue déjà des mesures d'audience en Grande-Bretagne, en Italie et aux Pays-Bas, n'a pratiquement aucune expérience *du marché français. Certains professionnels* redoutent déjà qu'elle ne soit pas en mesure de respecter le calendrier fixé par le CESP. Mais AGB qui possède 20 % du capital de SECODIP *pourrait trouver* dans cette société un partenaire qui lui facilite la mise en place du système.

L'avenir de Médiamétrie

Le choix du CESP pose un délicat problème aux deux autres concurrents. *La SOFRES et Nielsen* ont déjà réagi en contestant les conditions techniques et financières dans lesquelles a été prise la décision. Ils veulent présenter, dès janvier, une *autre solution à leurs clients. Pour* Médiamétrie, l'avenir est encore plus incertain. Cette société a pour actionnaires les chaînes de télévision publiques et privées qui semblent *avoir accepté de financer le projet* AGB. Continueront-elles à soutenir Médiamétrie qui implante depuis quelques semaines son propre système d'audimétrie ?

Les agences et les médias qui ne veulent pas du monopole d'un *seul institut* dans la mesure d'audience ont demandé au CESP de lancer un nouvel appel d'offre pour un système complémentaire. Mais sa mise en place ne se ferait pas avant *1989*. D'ici là, trois systèmes de mesure risquent de coexister, ce qui ne contribuera pas à la transparence du marché.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

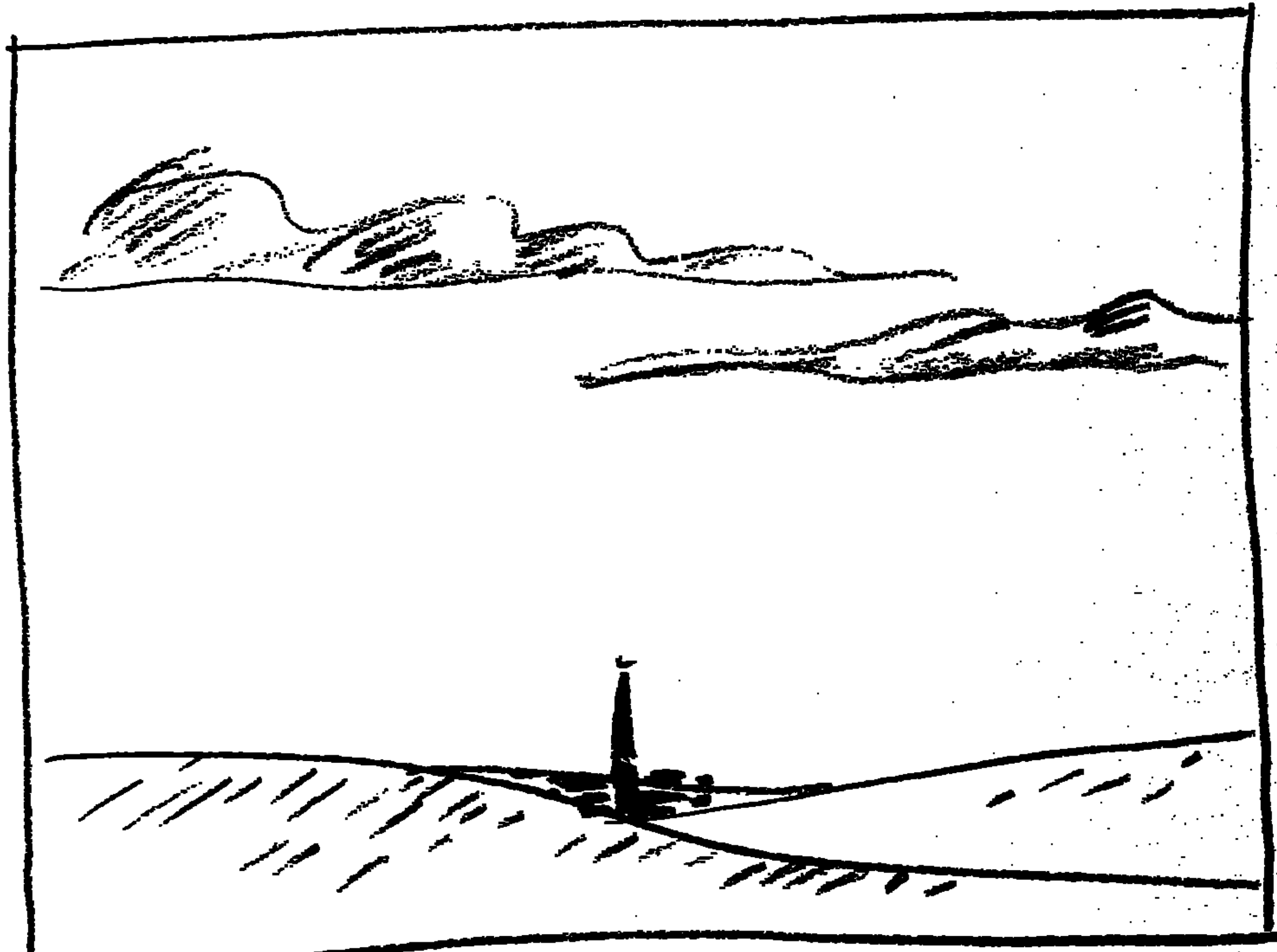
La CNCL refuse le projet de reprise d'Electric FM

La CNCL a refusé, le vendredi 18 décembre, la proposition de reprise d'Electric FM, radio parisienne *en difficulté par* Radio-Emploi. Le projet de cette dernière *« n'était pas inintéressant, mais accepter l'opération aurait abouti à une transformation des règles du jeu sur la bande FM et aurait pu être interprété comme un détournement de la loi »*, a indiqué à l'AFP M. Yves Rocca, membre de la commission chargée du dossier radio.

Autorisée en août dernier, Electric FM est aujourd'hui, malgré ses actionnaires (Bouygues, la Générale des eaux, le groupe Accor et Beghin-Say) en passe de déposer son bilan. Elle avait donc conclu un accord de reprise avec Radio-Emploi. *« Si elle ne pouvait tenir ses engagements pris au moment de son autorisation*, a indiqué M. Rocca, *la CNCL décidera s'il y a lieu un retrait d'autorisation. »*

La commission n'avait, en revanche, pris vendredi, aucune décision concernant le projet d'affiliation entre Europe 2 filiale à 100 % d'Europe 1, et Hit FM, la première devant fournir des programmes à la seconde.

هكذا من الاصل



Au même moment, les autres avaient pour horizon Tokyo, Singapour et Hong-Kong.

Pendant 5 ans la France a vécu dans l'ombre de son petit clocher. Pendant que nos concurrents européens se battaient sur tous les marchés du monde, les entreprises françaises, handicapées par les impôts, le contrôle des changes, et des contraintes administratives et sociales excessives, perdaient des parts de marché, des dizaines de milliards et des centaines de milliers d'emplois.

Depuis 1986, l'action du gouvernement de Jacques CHIRAC, baisse de la T.V.A. sur différents produits, réduction des impôts sur les entreprises de 50 à 42 %, suppression de l'autorisation administrative de licenciement, encouragement à l'investissement en recherche et développement par diverses subventions et incitations fiscales, liberté des prix et des changes, privatisations, a pour but de nous remettre à niveau.

Dans un même esprit de recherche, et de coopération européenne, la France a fait adopter le programme spatial européen (Ariane V, Hermes, Colombus).

Et ça marche. L'O.C.D.E. prévoit même que nous serons le premier des pays industrialisés pour l'investissement productif dans les 2 années à venir.

C'est ainsi que nous sommes en train de nous préparer à 92.

Avec 320 millions de consommateurs, le Grand Marché Européen de 92 sera le plus grand marché du monde. Cela veut dire plus de débouchés pour nos produits. Et donc plus d'emplois et plus de pouvoir d'achat.

Mais pour l'aborder en bonne position, il faut se battre. C'est ce que fait Jacques CHIRAC. Pendant que les autres parlent, lui, il agit.

92. Qui peut le mieux nous préparer?

RPR

A la cour d'assises de Paris

Le crime absurde de Pierre Goguet

La cour d'assises de Paris a jugé, vendredi 18 décembre, l'une des formes de crime les plus déconcertantes : celle où aucun mobile n'explique clairement le geste meurtrier. Ainsi personne ne saura sans doute jamais pourquoi dans l'après-midi du 5 avril 1984, un homme alors âgé de soixante-quatre ans, a tué un gardien de la paix de vingt-huit ans, marié, père de deux enfants, en lui tranchant la gorge d'un coup de *cutter*. Le policier, Bernard Dhennequin, n'a pas été victime d'un redoutable gangster, mais d'un homme aigri qui a frappé sans raison apparente un agent convaincu d'effectuer une mission de routine.

Pierre Goguet avait été interpellé près de son domicile au moment où il apostrophait des passantes et, en raison de son état d'excitation, les policiers décident de l'emmener à l'hôpital Saint-Louis où un interne délivre le certificat nécessaire pour le conduire à l'infirmeri psychiatrique de la préfecture en diagnostiquant *« un éventuel accès maniaque »*.

C'est l'heure de la relève et le car de police doit changer d'équipage. Au commissariat du IIIe arrondissement, le gardien Dhennequin monte dans le car et demande à Goguet de lui laisser de la place pour s'asseoir. Mais l'homme que personne n'a songé à menotter, se lève et dans un mouvement rapide égorge le policier avant de porter plusieurs coups de *cutter* au visage de Véronique Manquillet, une femme gardien de la paix qui, aujourd'hui encore, porte les traces du drame.

Devant les jurés, Goguet s'explique d'une voix prématurément chevrotante avec l'accent des faubourgs. *« Ça montait, ça descendait, je me disais où est-ce qu'on m'emmène encore ? Dhennequin m'a dit de fermer ma gueule. A côté, sur le flanc, il y avait un cutter, je lui ai donné un coup sur le képi mais il a tourné la tête et c'est arrivé sur son cou. »* Cependant, selon les policiers, le *cutter* ne pouvait être que dans sa poche car, de leur propre aveu, il n'a été fouillé qu'après avoir été maîtrisé. A l'infirmerie psychiatrique, on se contentera d'un test d'alcoolémie pour constater une ivresse importante qui n'a pas été vérifiée par une prise de sang.

Mais sans être un ivrogne, Goguet était connu pour fréquenter assidument les bars qui n'aimaient pas recevoir cet homme décrit par ses proches comme menteur, paresseux, grossier, méfiant, *« un loubard sans en avoir l'âge »*, capable des pires comportements. A entendre la lecture de l'enquête de personnalité, il aurait tous les défauts et rien ne plaiderait en sa faveur à l'exception de son engagement dans la Résistance et de trois années passées en Allemagne. Les séquelles de la déportation lui vaudront une confortable pension d'invalidité qui, depuis 1958, en fera un oisif. Pour les psychiatres, il ne s'agit pas d'un dément, mais seulement d'un caractériel souffrant d'une *« démentalisation sénile favorisée par l'imprégnation éthylique »* susceptible de bénéficier de larges circonstances atténuantes.

Les seuls témoignages positifs, c'est Goguet qui les détenait. Méfiant à l'extrême, il ne les avait pas confiés à ses avocats, gardant par devers lui son propre dossier dans lequel il a fouillé régulièrement tout au long des débats, tournant le dos au président Maurice Colomb. Sans illusion sur son sort, il avait déclaré aux médecins de la maison d'arrêt : *« La prison j'en sortirai les pieds devant. »*

Ce n'était pas le vœu de l'avocat général, M. Yves Larue, qui, après avoir *« cherché la vérité »* avait demandé une peine de huit ans de réclusion criminelle. Ses avocats Me Thierry Lévy et Me Guillaume Weill-Raynal ont tenté d'expliquer son acte par la peur : *« Celle d'un animal qui ne peut pas prendre la fuite »*, tout en demandant que la sanction soit modérée.

Mais les jurés parisiens, tout en requalifiant l'accusation de meurtre en coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, ont prononcé une peine de douze ans de réclusion criminelle contre Pierre Goguet dont un avocat des parties civiles, Me Gilles Dussert avait dit : *« Toute l'histoire de sa vie est une bouffée de haine gigantesque qui l'a mené à ce geste. »*

MAURICE PEYROT.

Placé sous écrou extraditionnel en France

Le docteur Pancino a été condamné en appel à quinze ans de détention par un tribunal italien

Placé, jeudi 17 décembre, sous écrou extraditionnel à Paris, le docteur Gianfranco Pancino, de nationalité italienne, médecin et chercheur à l'Institut d'hématologie de l'hôpital Saint-Louis (*le Monde* du 19 décembre), a été condamné, vendredi 18 décembre, par contumace, à quinze ans de détention par la cour d'assises de Turin, qui statuait en appel. La peine prononcée en première instance était de douze ans de prison. Le docteur Pancino était accusé, dans ce procès, d'avoir participé, avec d'autres militants, à une série d'attentats commis par les « Noyaux communistes territoriaux », proches de *Prima Linea* et dont le plus grave avait été l'assassinat, le 31 décembre 1981, d'un vigile privé d'une entreprise dépendant de la Fiat. Il est l'un des rares accusés dont la peine a été aggravée en appel.

Cette condamnation intervient alors que, en France, les avocats du chercheur, le bâtonnier Guy Danet et Me Roger Doumith, ont déposé une demande de mise en liberté provisoire pour leur client ; celle-ci devrait être examinée le 29 décembre par la chambre d'accusation de Paris.

Dans le même temps, les collègues du docteur Pancino, qui le considèrent comme *« l'un des grands spécialistes mondiaux de l'immunologie des cancers du sein »*, ont déjà recueilli quelque cent vingt signatures en sa faveur dans les milieux médicaux et de la recherche notamment, tandis que ses avocats ont entrepris des démarches pour *« régularisr la situation »* du chercheur qui vit en France depuis 1982 avec son épouse et son fils de quatorze ans.

De son côté, l'Association Entraide et solidarité aux réfugiés italiens en France, qui proteste contre l'arrestation du docteur Pancino, estime *« évident que la conjoncture politique, notamment électorale, s'exerce sur le destin des réfugiés qui deviennent ainsi une poignée d'otages »*. Selon l'association, *« il faut une mobilisation en deçà et au-delà des Alpes pour accélérer le processus d'amnisties concernant les prisonniers et les ressortissants politiques italiens, il faut faire pression pour que l'asile aux réfugiés soit rétabli et maintenu »*.

La requête en annulation de la procédure contre M. Nucci a été déposée

Comme prévu (*le Monde* du 19 décembre), les avocats de M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, ont déposé, vendredi 18 décembre, une requête en annulation de la procédure engagée contre leur client. Mes Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner, estiment que la levée d'immunité parlementaire de M. Nucci aurait dû être décidée avant que le Sénat approuve le renvoi de l'ancien ministre en Haute Cour.

Cette requête en annulation a été transmise, vendredi après-midi, à M. Paul Berthiau, conseiller, doyen de la chambre criminelle de la Cour de cassation. M. Berthiau doit présider la commission d'instruction formée de cinq magistrats de cette cour, qui va examiner les faits reprochés à M. Nucci.

Pour quinze mille places supplémentaires

Le programme de construction des nouvelles prisons devrait s'achever en 1991

Après la désignation des entreprises lauréates du concours pour la construction de quinze mille places supplémentaires de prison (les sociétés Fougerolle, SPIE-Batignolles, les Grands Travaux de Marseille et Dumez), les maquettes types des nouveaux établissements pénitentiaires ont été présentées à la presse.

L'un a fait du « pavillonnaire éclaté » où le détenu circule badgé. L'autre a mis au point de petites unités d'hébergement en forme de croix et s'engage à donner du travail à 60 % des détenus. Le troisième a imaginé une « prison-village » traversée par une rue vitrée. Le dernier, plus classique, livre un fer à cheval entouré de grillage. Là, il n'y a pas de miradors. Sans relâche, un véhicule de ronde assure la surveillance des enceintes.

Les petites maquettes que le ministère de la justice a présentées à la presse le 17 décembre donnent sans doute assez mal la mesure des efforts considérables faits par les entreprises concurrentes pour décrocher l'énorme marché de programmes dits des « 15 000 » : 4,05 milliards de francs. La découverte du monde pénitentiaire n'a pas toujours été simple pour les représentants des entreprises de travaux publics, et les questions nombreuses posées aux spécialistes lors des premiers échanges avant la remise des projets montraient assez la méconnaissance des uns et le flou des autres. Il n'empêche, en temps et en heure, les projets ont été remis, choisis par le jury et approuvés par le ministre. Une fois les marchés signés, les premiers travaux de terrassement pourront commencer au mois de mars prochain et la dernière pierre devrait être posée en 1991.

Ces quinze mille nouvelles places seront, on s'en doute, la grande œuvre laissée par le ministre de la justice, qui, après avoir voulu faire construire et administrer vingt-cinq mille places par le secteur privé, a dû modérer ses ambitions. Si les projets retenus ne frappent pas par un sens fulgurant de l'innovation, l'exercice était difficile, le cahier des charges exigeant des figures imposées et ne laissant de marge de manœuvre que sur l'image des bâtiments et le système de sécurité. Le fonctionnement interne, lui, ne pouvait guère subir de modifications radicales, dans la mesure où étaient préconisées bien sûr des cellules individuelles et aussi des petites unités de vie.

« Les résultats sont décents », estime un membre du jury. Certaines entreprises, sachant qu'elles seraient aussi sélectionnées sur les structures qu'elles mettraient en place pour favoriser la réinsertion des détenus, se sont engagées à leur fournir du travail, une formation personnalisée – des accords seraient ainsi conclus avec l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes – et même pour certains à les embaucher à leur sortie de prison.

Qui contrôlera ?

Au ministère de la justice, où l'on est visiblement soulagé de voir un projet, fût-il fort différent du projet initial, aboutir enfin, on met en avant certains chiffres pour justifier sa satisfaction. Dans les nouvelles prisons, le prix de journée sera de 120 francs contre 170 francs ; le coût de construction (270 000 francs la place en moyenne) est bien inférieur au prix moyen habituel (400 000 francs) ; on a fait des économies de personnel de surveillance (un surveillant pour quatre détenus et non plus un pour trois).

Reste à savoir comment vivront ces établissements de l'intérieur et si, pendant dix ans, les prestations sur lesquelles s'engagent les entreprises pourront continuer d'être fournies avec autant de générosité que ce qu'on nous expose aujourd'hui. *« Qui va contrôler ces établissements ? »*, s'interrogent bien des directeurs de prison : *« Le gérant mandaté, qui hormis la direction, le greffe et la surveillance, prendra tout en charge, ou bien le directeur de l'établissement et son équipe ? »* Le directeur de l'administration pénitentiaire, M. François Bonnelle, ne parvient guère à les rassurer en affirmant que *« le directeur restera maître à bord »*. La pratique dira comment va fonctionner ce curieux couple gérant-directeur, privé-public.

Il reste que si ce projet vise à désengorger les prisons surpeuplées et à donner aux détenus des conditions de vie à peu près satisfaisantes, il faut aussi savoir que ces quinze mille places seront peut-être *« extensibles »*. A la chancellerie, on annonce déjà que, s'il le faut, certaines cellules seront doublées pour parvenir à un taux d'occupation de 120 %. On voit bien que ce n'est pas à l'unification carcérale que l'on cherche à remédier.

AGATHE LOGEART.

● **Une réaction du groupe Bouygues.** – M. Michel Derbesse, directeur général de Bouygues Construction, a déclaré, vendredi 18 décembre, ne pas comprendre que le groupe, numéro un mondial du bâtiment et des travaux publics, qui dispose d'une certaine expérience par le biais de sa filiale américaine HDR, ne figure pas parmi les quatre entreprises retenues par le jury et par le garde des sceaux, pour participer à la construction des nouveaux établissements pénitentiaires en France. M. Derbesse a ajouté qu'il allait demander des explications au ministère de la justice.

La campagne du RPR pour les législatives de 1986

Les Verts demandent l'inculpation de M. Chirac

Les Verts de Paris-Ecologie ont décidé de déposer une nouvelle plainte avec constitution de partie civile pouvant conduire, le cas échéant, à l'inégibilité de M. Jacques Chirac, à la suite d'une enquête ayant mis en relief des agissements frauduleux du RPR au cours de la période précédant les législatives de 1986. *Via* une société et une association-écran, le mouvement néo-gaulliste avait financé une campagne publicitaire dont l'objet était prétendument civique durant les semaines où le code électoral interdit l'affichage sur des panneaux commerciaux. Cette campagne « civique » avait été condamnée par la cour d'appel de Paris parce qu'elle ressemblait trop, par son graphisme et les slogans utilisés, à une campagne sur un thème voisin : *« Vivement demain avec le RPR ! »* (*le Monde* du 27 novembre).

La nouvelle plainte des Verts vise notamment MM. Jacques Chirac, Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, et Robert Galley, trésorier du même mouvement. Elle s'appuie sur les articles L 113 et L 116 du code électoral. Aux termes de ces deux textes, *« ceux qui, par des manœuvres frauduleuses quelconques (...), auront porté atteinte (...) à la sincérité d'un scrutin »* pourront être privés de leurs droits civiques, donc être empêchés de se présenter à un mandat électif.

L'inculpation des hauts responsables du RPR dépend de M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, qui a déjà inculpé, dans cette affaire, M. Paul d'Ornano, sénateur (RPR), représentant les Français établis hors de France, et M. François Ferrus, aujourd'hui conseiller pour la communication au Service d'information et de diffusion du premier ministre. Dans la nuit du 15 au 16 décembre, les sénateurs ont cependant voté la suspension des poursuites engagées contre leur collègue. Les Verts, qui protestent de cette décision, ont décidé de saisir à ce propos la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

B.-L. G.

Le commissaire aux comptes Guy Balu a été remis en liberté

Ecroué le vendredi 11 décembre, M. Guy Balu, commissaire aux comptes, a été remis en liberté vendredi soir 18 décembre. M. René Ricol, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a indiqué, en annonçant cette libération, que la compagnie ferait *« le point sur l'évolution de cette affaire lundi 21 décembre »*.

L'incarcération de M. Balu, inculpé par M. Gilbert Flam, juge d'instruction à Evry (Essonne), de complicité d'escroquerie, de non-révélation de faits délictueux et d'informations mensongères, avait amené la Compagnie des commissaires aux comptes à décider, le jeudi 17 décembre, de *« rompre ses relations avec la justice »* (*le Monde* du 19 décembre). L'inculpation de M. Balu était intervenue dans une affaire financière concernant le Comptoir des inventions pour l'automobile (CIPA), pour laquelle onze personnes, dont M. Jérôme Dupuis, ancien directeur du cabinet de M. Christian Pierret, deputé PS des Vosges, ont déjà été inculpées. Mais seul M. Balu avait été placé sous mandat de dépôt.

REPÈRES

Espace

Coopération américano-soviétique pour Mars

L'Union soviétique vient de demander aux Etats-Unis de modifier la sonde spatiale automatique Observer que les deux pays doivent envoyer en 1992 en direction de Mars. L'objectif de cette modification serait de permettre la transmission d'images prises par deux ballons franco-soviétiques dérivant dans l'atmosphère de la planète. Ce projet, proposé au début du mois à Moscou, a été pris au sérieux par la NASA. *« Il pourrait, pour un surcoût insignifiant, multiplier par deux ou trois la quantité des images prises par la mission franco-soviétique »* affirme la revue américaine *Aviation Week and Space Technology* qui annonce la nouvelle dans son dernier numéro.

Jouets

Réglementation européenne sur la sécurité

Les ministres de la consommation des pays de la Communauté européenne ont adopté, vendredi 18 décembre, une réglementation sur la sécurité des jouets destinés aux enfants de moins de quatorze ans. A dater du 1er janvier 1990, ces jouets devront porter la marque « CE » pour être exportés vers les pays du Marché commun. Ce nouveau label, qui garantira le caractère non toxique, hygiénique et ininflammable des jouets, obéira à une norme communautaire, les Douze s'engageant par ailleurs à reconnaître les normes nationales de chaque pays de la CEE en la matière.

Paris

Un nouveau président pour la Défense

Le conseil d'administration de l'EPAD (Etablissement public d'aménagement du quartier de la Défense) a choisi, vendredi 18 décembre, comme nouveau président M. Charles Ceccaldi-Raynaud, maire (RPR) de Puteaux (Hauts-de-Seine), vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, en remplacement de M. Jacques Deschamps. Le conseil d'administration a, d'autre part, donné un avis favorable à la nomination, comme directeur d'URBA 2 000, de M. Gérard de Senneville, administrateur civil hors classe. L'existence de l'EPAD *« est prolongée jusqu'en 1992 par un décret en cours de signature »*, précise un communiqué.

Radioactivité

Trafic de déchets entre la Belgique et la RFA

Le gouvernement de Bonn a décidé, le jeudi 17 décembre, de retirer provisoirement son autorisation d'exercer à la société ouest-allemande de transports nucléaires Transnuklear, après la découverte d'un trafic illégal de déchets nucléaires entre la Belgique et la République fédérale d'Allemagne. Selon le parquet de Hanau, trois cent vingt et un fûts de déchets hautement radioactifs provenant du centre d'études nucléaires belge de Mol auraient été importés en Allemagne entre 1982 et 1984. Il semblerait que d'autres fûts provenant de centres allemands aient été illégalement stockés à Mol. Transnuklear affirme que certains de ses employés, licenciés depuis, avaient accepté des pots-de-vins pour ces transports illicites (*le Monde* du 28 avril).

EN BREF

● **Affaire Luchaire : le sort de M. Dubos.** – La chambre criminelle de la Cour de cassation a confié, mercredi 16 décembre, à un *« juge d'instruction du tribunal de Paris »* un dossier dans lequel M. Jean-François Dubos, ancien chargé de mission au cabinet de M. Charles Hernu, ancien ministre de la défense, est *« susceptible d'être inculpé »* de corruption de fonctionnaires et de trafic d'influence, dans l'affaire des ventes illégales de munitions à l'Iran, pour laquelle M. Daniel Dewavrin, président du directoire de la société Luchaire, vient d'être inculpé.

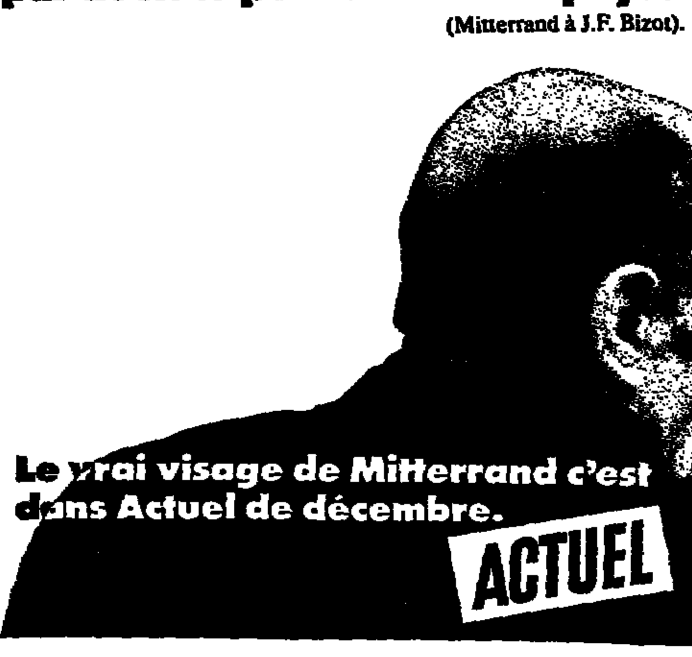
Cette décision de la chambre criminelle élargit le champ des inculpations éventuelles visant M. Dubos limité jusqu'à présent aux *« infractions à la législation pour les armes »*.

● **Nouvelle inculpation dans l'affaire de Radio-Nostalgie.** – M. Maurice Ducray, de la société lyonnaise d'affichage Noirclerc, a été inculpé, vendredi 18 décembre à Lyon, par le juge Georges Fenech, dans l'affaire des malversations concernant la gestion de Radio-Nostalgie. Cette inculpation pour « faux et usage de faux et recel d'abus de biens sociaux » fait suite à la découverte d'une fausse facture d'environ 70 000 francs dans les locaux de Radio-Nostalgie, qui aurait servi à acheter des espaces publicitaires pour la campagne d'affichage du Parti socialiste du Rhône lors des élections de 1986. Le nombre des inculpations notifiées dans cette affaire se monte ainsi à neuf.

● **Nominations de magistrats.** – Par décision du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés : MM. André Oriol, premier président de la cour d'appel de Chambéry, premier président de la cour d'appel de Lyon ; Jacques d'Alteroche, président du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand, premier président de la cour d'appel de Riom ; Léonard Gaudin, président du tribunal de grande instance de Bordeaux, premier président de la cour d'appel de Chambéry ; Gérard Goudot, premier président de la cour d'appel de Nouméa, premier président de la cour d'appel de Limoges ; Jean Levanti, président du tribunal de grande instance de Dijon, premier président de la cour d'appel de Basse-Terre ; Claude Hanoteau, conseiller à la cour d'appel de Paris, premier président de la cour d'appel de Nouméa.

● **Le bureau du Syndicat de la magistrature.** – Le Syndicat de la magistrature a élu un nouveau bureau de six membres : la présidente, Mme Adeline Hazan, juge des enfants à Nanterre, élue l'année dernière, est reconduite pour un an ainsi que M. Richard Bometon (MACJ), vice-président, M. Jean-Marc Heller, vice-président, juge des enfants à Bobigny, et M. Daniel Clouet, secrétaire général adjoint, vice-président du tribunal de grande instance de Bourges. M. Georges Maman remplace M. Jean-Pierre Deschamps, dont le mandat venait à expiration, au poste de secrétaire général ; un nouveau membre a été élu, il s'agit de M. Richard Adam, juge d'application des peines à Amiens.

"Votre génération finira forcément par avoir le pouvoir dans ce pays"
(Mitterrand à J.F. Bizot).



هكذا من الاصل

DIVA

État complet des lieux à la veille du 3e millénaire.

Le plus récent, le plus complet, le plus pointu des Atlas.

Ses dimensions sont imposantes : 305 x 455 mm et 520 pages, dont 251 de cartes physiques et politiques. Objectif : pouvoir assembler et embrasser d'un même regard, un maximum d'informations grâce à une codification claire et extrêmement dense. Ses échelles vont du 1/10.000e au 1/270.000.000e. Elles agissent comme un objectif zoom, nous éloignant ou nous rapprochant pour une vision globale ou ponctuelle.

Son index, le plus complet, stocke plus de 210.000 noms figurant à la fois sous leur vocable national (*Wahran pour Oran*) *et dans leur traduction française.*

Ses pages thématiques présentent les informations les plus récentes et les plus souvent recherchées. On n'en compte pas moins de 40 comprenant statistiques, cartes, diagrammes, graphiques et photos.

L'Atlas Universel, ouvrage scientifique, a été établi en collaboration avec de très grands spécialistes internationaux, dont l'équipe des correspondants *étrangers* du Monde.

L'Atlas Universel Sélection-Le Monde, restera l'ouvrage géographique et cartographique de référence. C'est à la fois un inventaire méticuleux des lieux, un point historique et un outil indispensable.

Il est le plus actuel, le plus utile et le moins conformiste des cadeaux.

Le Monde

ATLAS UNIVERSEL

Sélection du Reader's Digest

En vente chez votre libraire. Prix public : 795 F.

Le Monde Sélection

Société

ÉDUCATION

Remontée de la FEN aux élections professionnelles

La FEN regagne le terrain qu'elle avait concédé à FO en 1984. Telle semble être la principale leçon des résultats des élections professionnelles dans l'éducation nationale, à l'issue des premières opérations partielles de dépouillement. Chez les instituteurs, FO perdrait plus de 3 % des voix au profit principalement du SNI (FEN) qui obtient plus de 70 % des voix, et du SGEN-CFDT. Dans le second degré la chute de FO, qui avait obtenu 16 % des suffrages en 1984, est encore plus spectaculaire et atteindrait plus de 6 %, au profit du SNES (FEN) qui progresse d'autant, et, dans une moindre mesure, du SGEN-CFDT.

Ce *« retour au bercail »* des électeurs de la FEN intervient après que cette fédération a été la cible des attaques de M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. A FO, on explique qu'en 1984 *« des gens s'étaient portés sur nos listes sans être pourtant des voix FO »* et qu' *« il reste aujourd'hui la vraie base du syndicat »*.

SPORTS

CYCLISME : le dopage d'une championne

L'affaire Longo est classée

Affaire classée : le bureau directeur de la Fédération française de cyclisme (FFC) a décidé de ne prendre aucune sanction contre Jeannie Longo déclarée *« positive »* — c'est-à-dire « dopée » à l'éphédrine — après le record du monde des 3 kilomètres, établi à Colorado Spring le 12 septembre dernier.

Vice de forme dans la procédure, règles déontologiques et bonne foi de la championne — qui avait annoncé n'admettre aucune sanction — sont les arguments qui ont permis au bureau fédéral de suivre le président Germain Simon partisan de la « relaxe ».

Dans cet esprit, la FFC va demander à l'Union cycliste internationale (UCI) d'homologuer les records établis par Jeannie Longo à Colorado Spring (3, 5, 10 kilomètres et heure) dans les jours suivants le contrôle positif. Si l'UCI ne suit pas la FFC, aucune des performances de la Grenobloise établies entre le 12 septembre et le 12 octobre ne sera homologuable.

La FFC a également classé sans suite le dossier de Fabrice Colas, champion du monde de tandem avec Frédéric Magné, qui avait subi un contrôle positif lors des épreuves préolympiques de Séoul en septembre dernier parce qu'elle n'a pas reçu les résutats de la contre-expertise.

FOOTBALL : les suites de l'affaire Cabanas

M. François Yvinec a quitté clandestinement la Colombie

« Je suis abasourdi. Il y a avait beaucoup de choses qui n'étaient pas claires dans cette affaire, mais là je ne comprends plus rien. M. François Yvinec a pris ses responsabilités. Je ne sais comment tout cela va se terminer. Maintenant il ne reste plus qu'à attendre son retour en France ». Telle a été la réaction du président de la Fédération française de football, M. Jean Fournet-Fayard, en apprenant le 18 décembre le dernier rebondissement du feuilleton Yvinec-Cabanas.

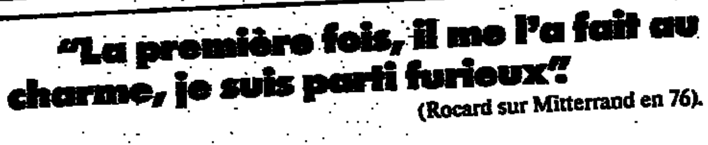
Retenu en Colombie depuis plus d'un mois (*le Monde* du 1er décembre) le président du club de football breton de Brest Armorique FC qui venait de trouver un accord le club de Cali pour le transfert du joueur Cabanas après l'intervention de la Fédération internationale de football (FIFA), ne s'est pas présenté vendredi 18 devant le juge d'instruction avec lequel il avait rendez-vous à Bogota. On indiquait alors au siège du club breton, que François Yvinec avait quitté clandestinement la Colombie à bord d'un avion de tourisme pour se rendre à Caracas (Vénézuela). C'est là que devaient le rejoindre le joueur paraguayen Roberto Cabanas, sa fiancée, et l'interprète Marie-Thérèse Lopez, par un vol régulier de la compagnie VIASA.

Le président du Brest Armorique et le joueur étaient inscrits sur la liste des passagers du vol régulier de la VIASA entre Caracas et Paris qui devait arriver samedi 19 décembre en début d'après-midi. Leur présence à bord de l'avion n'a pas été confirmée.

Avant de quitter Bogota François Yvinec a laissé, selon l'*AFP*, à l'un de ses défenseurs le message suivant : *« Je sors de Colombie car j'ai des affaires urgentes à régler en France. Je n'ai pas l'intention de me soustraire à la justice colombienne, et j'accepte de revenir en 1988. »*

● **FOOTBALL : championnat de France.** — En match avancé comptant pour la vingt-quatrième journée du championnat de France de première division, Monaco, leader du classement, a battu 2-1, le 18 décembre, le Paris-SG qui, à la veille de la trêve, se trouve en position de barragiste.

● **TENNIS : finale de la coupe Davis.** — L'équipe de Suède menait 2-0 face à l'équipe indienne à l'issue de la première journée de la finale de la coupe Davis, disputée à Goteborg, du 18 au 20 décembre. Anders Jarryd (15e mondial), qui jouait pour la première fois en simple dans cette épreuve, a battu le vétéran Vijay Amritraj (216e mondial) 6-3, 6-3, 6-1 ; et Mats Wilander (3e mondial) a dominé Ramesh Krishnan (56e mondial) 6-4, 6-1, 6-3. Rien ne semblait empêcher la Suède de remporter pour la quatrième fois le célèbre saladier d'argent.





MÉDECINE

Greffe cœur-poumons réalisée sur une fillette à Paris

Une fillette de onze ans a subi une greffe cœur-poumons dans la nuit du 17 au 18 décembre, à l'hôpital Laennec à Paris. Son état était jugé *« aussi satisfaisant que possible »*, mais ce n'est qu'au bout d'une semaine que les médecins pourront vraiment se prononcer.

L'enfant souffrait d'hypertension artérielle pulmonaire, maladie caractérisée par un rétrécissement progressif des artères pulmonaires qui empêchait la circulation normale du sang. Elle avait déjà subi, en 1976 et 1978, deux opérations de chirurgie cardiaque et attendait cette greffe depuis plus d'un an.

L'opération réalisée à Laennec par les docteurs Pascal Vouhé et Philippe Dartevelle montre qu'il n'est pas nécessaire de se rendre en Grande-Bretagne pour ce type d'intervention. C'est en effet presque toujours la même maladie qui avait conduit plusieurs enfants à se faire opérer en Angleterre chez le professeur Magdi Yacoub, spécialiste mondial des greffes cœur-poumons.

En réalité, des transplantations cœur-poumons ont été réalisées chez l'adulte et l'enfant à la Pitié-Salpêtrière. Les listes d'attente sont longues et le nombre de donneurs compatibles reste faible ; une meilleure orgnisation des prélèvements devrait permettre à la France de combler son retard en la matière.

● **Nouveaux fromages à l'index en Suisse.** — Trois nouveaux fromages français sont venus s'ajouter à la liste des pâtes interdites à la vente par les autorités helvétiques en raison de la présence dans ces produits d'un bactérie susceptible de déclencher une maladie parfois mortelle, la listériose. Ce sont l'edelweiss de Cléron, le marquis de crémenbert saint-hubert et le blubry's bresse bleu. Un nouveau fromage suisse a été également mis à l'index, le saint-paulin de Valcrème à Sierre. Il y a désormais vingt-quatre fromages interdits en Suisse : un d'origine italienne, neuf d'origine suisse et quinze d'origine française.

SCIENCES

Menacé du départ des Britanniques le CERN doit procéder à de sévères économies

Les Britanniques se retireront-ils du CERN ? C'est un des points chauds de la réunion, les jeudi 17 et vendredi 18 décembre à Genève, du conseil d'administration du Laboratoire européen de physique des particules, plus connu sous son ancien signe, CERN.

Le Conseil a élu un nouveau président, M. Josef Rembser, haut fonctionnaire du ministère ouest-allemand de la recherche et de la technologie. Il a aussi décidé de nommer comme successeur à M. Herwig Schopper, directeur général de l'organisme, M. Carlo Rubbia, prix Nobel de physique pour des travaux faits au CERN.

Un retrait immédiat est exclu. Quant fut décidée la construction du LEP, le grand anneau de collision implanté dans un tunnel circulaire long de 27 kilomètres, creusé sous le pays de Gex et le Jura, les pays membres du CERN s'engagèrent à ne pas se retirer du projet avant l'achèvement des travaux, au printemps 1989. D'autre part, toute décision de retrait d'un membre doit être notifiée un an à l'avance. La Grande-Bretagne pourrait donc annoncer son retrait après l'achèvement du LEP.

Arrêt des recrutements

La raison ? Mme Thatcher trouve que le CERN lui coûte trop cher. Bien que son gouvernement prétende avoir *« protégé »* le budget britannique de recherche depuis 1980, on sait bien que la recherche, surtout fondamentale, ne fait pas partie de ses priorités. Et bien que le budget du CERN ait connu, ces dernières années, une lente décroissance, cela ne compense pas le fait qu'il soit établi en francs suisses, monnaie par rapport à laquelle la livre sterling — entre autres — s'est notablement dévaluée.

Si seuls les Britanniques ont menacé de se retirer — l'opinion dominante, ces jours derniers, était qu'ils s'en tiendraient à la menace — la plupart des autres membres trouvent comme eux que le CERN coûte cher. C'est ce qui a motivé la constitution d'un « comité d'évaluation du CERN », présidé par M. Anatole Abragam, professeur au Collège de France, et constitué de personnalités extérieures à la physique des hautes énergies. L'avant-propos de son rapport est d'ailleurs intitulé *« le CERN vu de l'extérieur »*.

Ce rapport, présenté à l'actuelle session du conseil, évalue le CERN sous plusieurs aspects, mais est centré sur les possibilités d'économies, et fait à ce sujet de nombreuses suggestions — qui ne sont pas toutes du goût de la direction.

Le comité ne remet nullement en cause *« la nécessité de poursuivre activement l'étude de la physique des particules »*. Il reconnaît la *« réussite scientifique et culturelle »* qu'est le CERN et souligne que cet organisme *« a montré la voie aux industriels en leur faisant découvrir l'intérêt de la coopération européenne »*.

Il note aussi que le programme du CERN est un tout qu'il est impossible de le diviser en groupes d'activités indépendantes, auxquels chaque pays pourrait participer à la carte — formule retenue pour les programmes de l'Agence spatiale européenne. Les différents accélérateurs du CERN — PS, SPS et bientôt LEP — travaillent en chaîne, chacun servant d'injecteur au suivant. Il n'est donc pas possible de faire des économies en arrêtant l'un d'eux ou en réduisant le programme scientifique. C'est sur la gestion qu'il faut agir, et à un moindre titre sur les relations avec l'industrie.

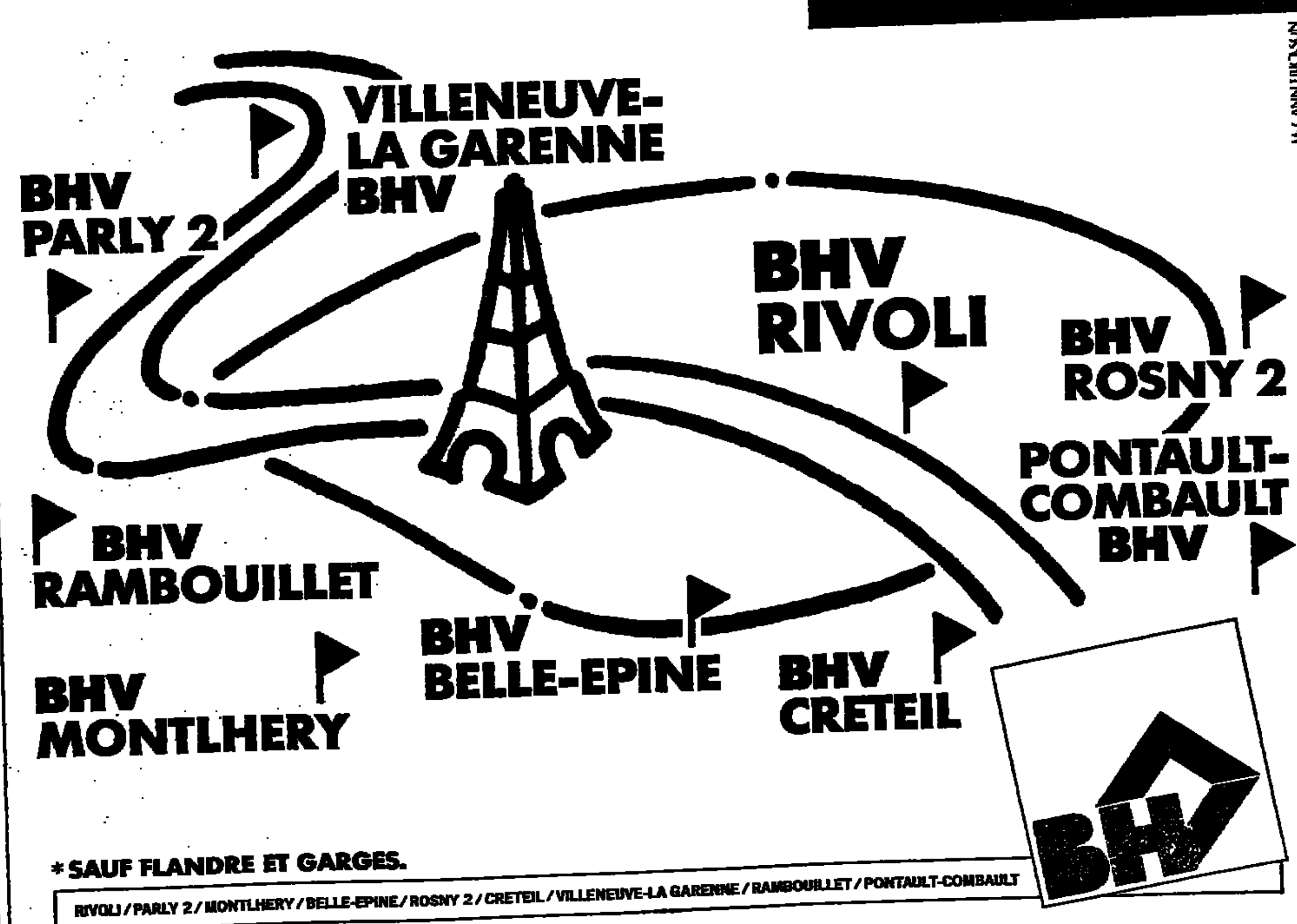
Le comité d'évaluation considère que *« des économies budgétaires considérables peuvent encore être réalisées, bien qu'un effort très sérieux ait été accompli au cours des dernières années »*. Les mesures proposées portent essentiellement sur la réduction des effectifs, l'évolution du statut du personnel et le contrôle des rémunérations. Le rapport indique cependant que en raison de diverses rigidités, les mesures qu'il propose *« ne commenceront à produire un effet visible que dans quelques années »*.

Le rapport s'en prend surtout au statut de fonctionnaire international des quelque 3 440 agents du CERN, — effectif qui doit descendre à 3 000 à la fin du siècle, d'après les prévisions actuelles de la direction, et que le cComité propose de faire décroître beaucoup plus rapidement, en le ramenant à 3 100 dès 1991. Pour les ingénieurs et les administrateurs de haut rang, il propose l'arrêt presque complet des recrutements. Les remplacements indispensables se feraient sur contrat à durée déterminée. C'est une politique que la direction a déjà commencé d'appliquer.

Pour les personnels d'exécution, pour lesquels le rapport reconnaît que *« ce n'est pas une pratique courante de proposer à des dactylos, à des ouvriers mécaniciens, à des manutentionnaires, à des magasiniers, des contrats de trois à six ans »*, il propose la création de deux filiales, de droit français et suisse, auxquelles ils seraient rattachés. C'est l'un des points sur lesquels la direction du CERN s'oppose fortement au comité. Elle estime que *« cette suggestion n'améliorera par la flexibilité »* dans la gestion du personnel et que *« la diminution des coûts est douteuse si l'on considère que les filiales françaises et suisses seraient soumises à l'impôt et auraient à payer des salaires imposés* (1) *et des cotisations de Sécurité sociale »*. M. Abragam répond que *« la direction n'a pas compris, ou pas voulu comprendre, le sens de cette proposition »*.

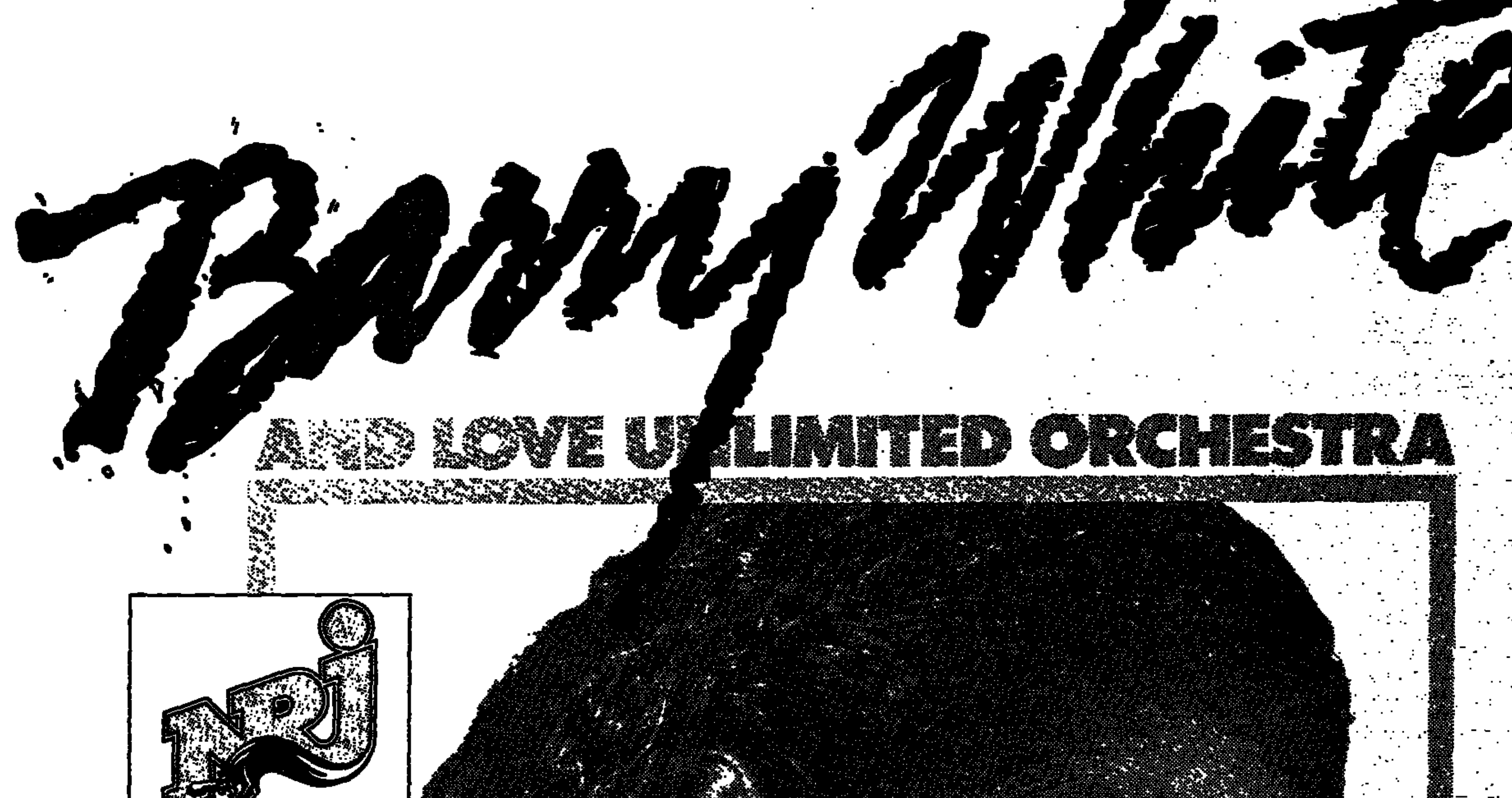
MAURICE ARVONNY.

(1) Les fonctionnaires internationaux ne paient pas d'impôt sur le revenu.



هكذا دون الأهل

LESLY PRODUCTIONS EN ACCORD AVEC MOÏSE NAHAÏSI PRESENTE



AND LOVE UNLIMITED ORCHESTRA



NRJ
La plus belle radio

Glen Christensen

CONCERT UNIQUE EN EUROPE

LE 31 DECEMBRE 1987 A 22H

LE REVEILLON D'NRJ

PRESENTE ET ANIME PAR MARC SCALIA JUSQU'A L'AUBE DANS LA PLUS GRANDE DISCOTHEQUE DE FRANCE.



A PARIS AU ZENITH

LE ZENITH



Réservations: 3 FNAC, Nuggets, Clémentine et agences. Par Minitel 3615 RVPM et LIBE

THÉATRE

Le mime Marceau au Théâtre des Champs-Elysées

Contre le temps avec le silence

Le mime Marceau fête les quarante ans de Bip. Son héros lunaire vit mal les temps futurs, mais n'a pas pris une ride.

« Ce personnage entre chez nous sur des pieds de voleur, avec le terrible sans-gêne du clair de lune », écrivait Jean Cocteau en 1954, dans sa préface à *Pantomimes*, l'un des nombreux films réalisé sur le mime Marceau. Depuis quarante ans, le mime arpente le silence, jongle avec le vide et chorégraphie, d'une ligne de sourcil, d'un jeté d'épaule, son théâtre intérieur. Il n'a qu'un geste à faire, entrer en scène, et la salle conquise d'avance l'applaudit, car elle le reconnaît. A tous, anciens ou nouveaux spectateurs, son visage portant à même la peau le masque lunaire, sa silhouette blanche, son maillot rayé et son boléro gris qui lui saute au nombril sont familiers.

Le mime Marceau est sensible à cette reconnaissance, à cette amitié. Mais il sait bien que le temps est là à grignoter l'énergie, la fermeté d'un appui au sol, si nécessaire quand on charge le corps de dessiner dans l'espace des poèmes. Certains, il est vrai, ont un peu vieilli, mais l'art est resté le même, admirable dans ses paradoxes, puisqu'il s'agit bien de montrer ce que l'on ne devrait pas voir – les sentiments – et d'esquiver ce qui devrait sauter aux yeux : l'effort physique.

Ce nouveau spectacle, surtout dans la première partie, s'étire un peu. Trois jeunes mimes sortis de son école, Galmiche, Malcolm et Nowak, accompagnent le mime Marceau dans quelques *Pantomimes de style*, dont la plupart sont des créations. On leur préfère les pièces plus anciennes. Ainsi le kafkaïen *Cauchemar du pickpocket* ou *le Fabricant de masques*, drame très hugolien de l'homme condamné au rire, avec son masque burlesque collé au visage, dont il ne parvient plus à se défaire.

Caricaturiste tendre

Dans *Jardin public*, on retrouve la poésie, le charme burlesque du mime Marceau, caricaturiste tendre de la vie quotidienne. Et tout l'univers de Bip, de retour dans la seconde partie, chapeau noir orné d'une fleur rouge. Bip prend le train, se suicide, joue David et Goliath, s'égare dans les temps modernes, s'angoisse des temps futurs. C'est un paumé, un grand môme, aux aventures gentiment naïves, qui, pour finir, s'éloigne sur la pointe des pieds, se fond dans le décor, s'efface de la scène. L'image est belle, qui nous renvoie à notre mémoire ; où le mime Marceau, de ses deux mains enlacées sur sa nuque, de leurs caresses solitaires, dos au public, raconte si bien toute la tendresse et la nostalgie des pierrots de nos enfances. Salut l'artiste !

ODILE QUIROT.

★ Au Théâtre des Champs-Elysées, jusqu'au 10 janvier.

« Chorus Line » au Châtelet

Autoportrait de Broadway

Enfin à Paris l'une des comédies musicales les plus mythiques, et l'une des plus proches de la vie.

Célébration de Broadway et de ses fantômes, les danseurs itinérants qui vont d'un spectacle à un autre et dansent anonymement de chœur en chœur, *Chorus Line* est une comédie musicale légendaire. Son caractère mythique a été reconnu pratiquement à ses débuts, en 1975, à Broadway, où elle est encore représentée. Récompensée par sept Tony Awards, adaptée par Hollywood dans un film qui ne coûta pas moins de 30 millions de dollars, *Chorus Line* est aussi l'œuvre maîtresse de Michaël Bennett, disparu au début de l'été, qui fut l'un des plus brillants chorégraphes-metteurs en scène de la comédie musicale américaine.

Chorus Line a porté Michaël Bennett, ancien « chorus boy » dont le premier succès de metteur en scène avait été obtenu sept ans plus tôt avec *Promises promises*, au rang et au titre de prince de Broadway. D'un coup, Michaël Bennett a été catapulté aux côtés de Bob Fosse et de Harold Prince, et *Chorus Line*, suite de séquences réunies par une construction parfaitement équilibrée et par un très insolite ton basé sur l'impitoyable philosophie « succès-insuccès » du théâtre, est devenue l'un des sommets absolus du genre. Avec ses moments de tension, de charme et d'humour trépidant, avec son mélange magique des styles et l'extraordinaire diversité des musiques – rock classique, folk, musique d'accompagnement utilisée comme dans un film – réunies pour l'occasion.

Chorus Line raconte l'histoire d'une audition : pour le recrutement de huit danseurs, quatre hommes et quatre femmes, pour le chœur, cent candidats se sont présentés. Dix-sept d'entre eux ont été retenus et vont subir une dernière épreuve. Pour mieux faire son choix, le metteur en scène, placé à l'arrière du théâtre et communiquant par micro, fait raconter aux candidats leur propre histoire. Les huit rescapés de cette épreuve un peu spéciale où chacun révèle son ego se retrouvent fondus dans le chœur, portant costumes de paillettes étincelantes et coiffés de chapeaux melon dorés pour danser avec une précision remarquable la reprise du numéro *One*.

La troupe américaine qui présente *Chorus Line* au Théâtre musical de Paris parcourt le monde depuis quelques années. Elle déborde d'énergie et d'enthousiasme, de talent et de grâce. Elle rend doublement magique cette représentation d'une des comédies musicales les plus originales que nous a livrées Broadway. L'un de ses autoportraits les plus vibrants et les plus riches d'humanité. Le public du Châtelet est fasciné par les mouvements de la troupe. Et quand les confessions des candidats prennent le pas sur la danse, le spectateur ne cille pas. A croire que l'anglais est devenu notre deuxième langue. Il est vrai que le programme contient pour une fois suffisamment d'explications et de traductions de dialogues.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre musical de Paris, 20 h 30.

PHOTO

Bonnard à Orsay

Langueur, fraîcheur et volupté

Traitant de sa vie intime et de sa vie familiale, 222 vues inédites célèbrent l'interaction de la vision de Bonnard, peintre et photographe.

« La peinture a sur la photographie l'avantage d'être faite à la main », disait Bonnard. Vraisemblablement initié à l'image fixe en 1891 par Vuillard, il s'y est exercé pourtant durant un quart de siècle. Sans se prendre au sérieux, ni tirer lui-même ses épreuves. Et en observant un tel silence sur cette activité, à première vue secondaire, que l'ensemble de sa production photographique ne fut révélée qu'en 1970.

Il ne s'est jamais prétendu photographe. Utilisé comme l'est le Polaroïd aujourd'hui, son Model Pocket Kodak (pour dames) était tout à la fois un aide-mémoire, un carnet de croquis mais aussi un instrument de travail employé par référence à la peinture, comme le prouvent les surprenantes séances de pose en plein air avec sa compagne et modèle favori, Marthe, rencontrée en 1893 et épousée trente-deux ans plus tard.

Silhouette blanche et nue, dressée, assise ou accroupie à contre-jour dans les buissons, elle reprend docilement les postures indolentes du modèle académique. Main gauche à la nuque ou sur son sein droit, variant ses poses, en simulant des actions ordinaires, elle exécute une danse figée, à l'érotisme discret. Et d'autant plus provocant qu'elle a lieu dans un cadre qui n'est pas habituellement le sien. Terré dans les feuillages, le corps lumineux, mystérieusement décapité par la pénombre, est autant le sujet d'une étude distante et consciencieuse que l'objet clairement exprimé d'un désir.

Muse comparable à celle que fut Jeanne Rozerot pour Zola, Maria Boursin précède ainsi les nus sensuels qui figurent dans l'œuvre picturale. Bonnard en personne, de profil, assis dans l'herbe ou examinant la ramure d'un arbre, se fit photographier nu par Marthe, dans le jardin de Montval, en vue des lithographies de *Daphnis et Chloé*, commandées par Vollard.



« La Baignade des enfants ». Terrasse du Grand-Lemp (1903)

Réalisées dans le même esprit que ses toiles, ces esquisses ne furent toutefois jamais recopiées servilement. Même lorsque dans le clair-obscur de l'atelier de Montmartre, il saisit Marthe alanguie, allongée de dos, sur un lit défait, il ne s'agit que d'ébauches. D'où naîtront *l'Indolente, la Sieste* ou *l'Homme et la Femme*. Et bien sûr, vers 1908, *Marthe au tub*, composition charnière, où la chair brossée splendidement dit son dû à Renoir.

Durant les vacances annuelles, passées en famille, à la campagne, à Noisy-le-Grand ou au Grand-Lemps, Bonnard coche au vol, en toute liberté, les sensations. Portraiturant ses proches et ses amis, il complète joyeusement chaque été son album de famille. Gorgées de rires et de soleil, scènes champêtres de jeux, luttes et baignades restituent le souvenir des instants heureux. Avec une hardiesse formelle aussi inventive que celle de Lartigue (gros plan, mouvement), le peintre clame son amour des enfants. Et attisant la vivacité de son œil, affine son sens de l'observation en captant les animaux au cinquantième de seconde, surtout les chats, qu'ils sautent sur la robe d'Andrée Terrasse ou s'éclipsent d'un bond dans les fourrés

Lassé sans doute par la recherche de la vérité de l'instant, Bonnard abandonne la photographie vers 1922. Mais son cœur photographique a fidèlement suivi l'évolution de sa peinture. Témoignant d'une parenté manifeste dans le choix des sujets, la rétrospective présentée à Orsay est tirée des épreuves et négatifs orignaux. Virés sépia, les contacts au format miniature ont été agrandis par Jean-Jacques Sauciat.

PATRICK ROEGIERS.

★ « Bonnard photographe », présenté au musée d'Orsay jusqu'au 25 janvier 1988. Sous le même titre, parution d'un album, préface d'Antoine Terrasse, textes de Françoise Heilbrun et Philippe Néagu, 270 reproductions en noir et 16 en couleurs, coéd. Philippe Sers et Réunion des Musées nationaux, 240 francs.

CINÉMA

« L'Aventure intérieure », de Joe Dante

La veine cave se rebiffe

Plongez en sous-marin dans les veines d'un petit gringalet poursuivi par d'horribles savants fous, un cow-boy givré et une jolie fille. C'est Noël.

Le nucléaire, c'est démodé, « personne n'a le courage de s'en servir ». L'espace, c'est un four, « on balance des Ferrari en orbite ; c'est tout ». L'avenir est à la miniaturisation, et les chercheurs travaillent comme des malades dans la Silicon Valley californienne. Ainsi, le commandant Tuck (Dennis Quaid) et son vaisseau submersible sont réduits à la taille d'un gros virus et placés dans une seringue pour être injectés dans un lapin.

Hélas ! une équipe d'un laboratoire rival fait irruption et fauche la puce électronique nécessaire au réagrandissement de Tuck à la taille normale. Le patron de l'expérience a le temps de s'enfuir et, au terme d'une course époumonée, de planter la seringue dans les fesses d'un petit vendeur maigrichon, Jack (Martin Short), pour qui démarre une série de pépins phénoménale. Il doit se battre contre les méchants qui veulent lui prendre Tuck, qui se balade dans son organisme à moitié ivre et chantant *Twistin the Night Away*, résister au charme de Lydia (Meg Ryan), la fiancée de Tuck, et survivre tout simplement à la folie furieuse du scénario.

Le délire au cinéma supporte bien une forte fièvre. Pour la maîtrise dans l'excès, on peut faire confiance à Joe Dante depuis *Piranhas* (1978), son pastiche des *Dents de la mer*, et, plus récemment, *Explorers*. Si Richard Fleischer nous avait déjà fait passer dans les veines d'un homme en sous-marin (*le Voyage fantastique*), la petite virée que propose Dante est nettement plus explosive et hilarante.

Le bon sens ni le bon goût ne sont au rendez-vous, et on ne s'en plaint pas, tant le fantasme singulier de Dante a besoin de liberté pour se déployer dans toute sa cohérence. Ce qu'il fait. Le rythme du film, son mélange de gags impossibles à raconter, ravageurs, et de suspense épouvantable (Allons-nous trouver à temps le bon canal salivaire ? Allons-nous choir dans le bol alimentaire et le lac mortel des sucs gastriques ?), sont impitoyablement drôles et font de cette épopée spéléo-biologico-psychanalytico-policière un chef-d'œuvre du bizarre digne d'*Hellzapoppin*, de *1941* et de Lewis Caroll.

MICHEL BRAUDEAU.

● **PRÉCISION.** – M. François Crouzet, professeur à l'université de Paris-IV-Sorbonne, grand prix d'histoire de la Ville de Paris (*le Monde* du 13-14 décembre), nous prie de préciser qu'il a suivi les enseignements à la London School of Economics, quand il était boursier en Angleterre, mais qu'il n'est pas diplômé de cet établissement.

« Caravaggio », de Derek Jarman

Les hommes préfèrent les blonds

La peinture est-elle histoire de mœurs ? Il paraît que oui : voyez le Caravage. On a vu.

Michelangelo Merisi da Caravaggio, autrement dit le Caravage, était-il gay ? Les historiens de l'art, s'ils avaient eu des soupçons, étaient demeurés évasifs. Ou indifférents. Après tout, Michel-Ange, et Léonard lui-même... L'affaire n'était pas bien importante à leurs yeux. Erreur, aveuglement ! Derek Jarman, que l'on connaissait pour un *Sebastiane* où le saint martyr disait, mais en latin, d'étranges douceurs à ses bourreaux très « cuir », vient rétablir les faits. Non seulement le Caravage préférait les ragazzi, mais son art ne se comprend que selon cette révélation. Suit une démonstration d'une heure et demie.

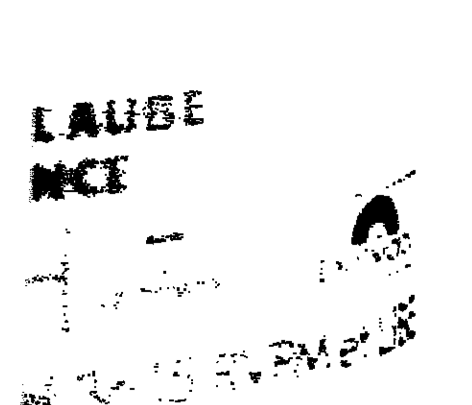
Michelangelo (Nigel Terry) est à Porto- Ercole, il n'a pas quarante ans, il a la fièvre, il revient de Naples, tout va mal et son valet muet ne sait comment le soigner. Michelangelo va mourir et donc il revoit son passé (le procédé n'est pas neuf, tant pis). Adolescent, il fait le trottoir à Rome, tout en peignant. Il rencontre bientôt le cardinal del Monte, qui lui commente Lucrèce au lit et le protège.

Puis tout se complique. Le peintre préfère aux charmes discrets de jeunes abbés vêtus de noir ceux, plus voyants, d'un boxeur blond comme David Bowie, nommé Ranuccio (Sean Bean). Ce dernier pose et permet au Caravage d'achever son *Martyre de saint Matthieu*. Le peintre et l'ex-boxeur finissent par s'aimer de manière peu platonique. La petite amie de Ranuccio, Léna (Tilda Swinton), est jalouse. L'instant d'après, le neveu du pape lui fait un enfant au terme d'une débauche dans les catacombes romaines où le Saint Père se montre torse nu sous un masque de satyre. Ranuccio, qui est un garçon impulsif, noie Léna ; et le Caravage, qui ne l'est pas moins, égorge l'amant meurtrier. C'est fini.

La vraie vie du Caravage là-dedans ? Evaporée. A quoi bon objecter que si le peintre tua un Ranuccio Tomasini, ce fut dans un duel, après une partie de jeu de raquette ? Ces vétilles ne gênent pas Jarman, qui s'amuse à placer quelques anachronismes bien gros dans son récit – une moto, une machine à écrire et même une calculette *made in Japon*. Ces plaisanteries amusent deux ou trois grandes minutes, avant que tout ne retombe dans le mélo lyrique, l'analyse de la peinture dans d'éprouvantes reconstitutions de tableaux vivants et le propos dans le prône. Pour être un grand peintre, il faut être anormal, il faut lutter contre la morale, il faut transgresser les tabous, etc.

Ces banalités sur la création font l'essentiel des dialogues – écrits en style symboliste, fin de siècle. Jarman, qui n'est, hélas, ni Ken Russel ni Pasolini, enfile les clichés comme d'autres les perles. Reste que son *Caravaggio* contient une information fort précieuse : c'est que le peintre n'aimait pas les artichauts à l'huile.

PHILIPPE DAGEN.



UN FILM POUR TOUS LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI

UN FILM DE LOUIS MALLE

PRIX LOUIS DELLUC



Au revoir les enfants

LION D'OR VENISE 87

MK2

هكذا من الاصل

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

VEUVE MARTINIQUAISE CHERCHE CATHOLIQUE CHAUVE. *Théâtre du Lucernaire* (45-44-57-34) (sam.), 21 h 15.

LE FAISEUR. Vincennes. Théâtre *Daniel-Sorano* (48-08-60-83). 21 h, à 18 h, le dimanche.

Les salles à Paris

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Taupe : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Une femme seule : 20 h 30, dim. 17 h.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Le Miracle de Théophile : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Une année sans été (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). *Daphnis et Chloé + l'Ile de Tulipatan* : 20 h 30, dim. 15 h.

ATELIER (46-06-49-24). Capitaine *Bada : 20 h 30, dim. 15 h.*

BATACLAN (47-00-30-12). Zouc : 20 h 45.

BOUFFES DU NORD *(42-39-34-50). Les* Petits Pas (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS *(42-96-60-24).* L'Excès contraire : 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Iphigénie : 20 h 30, dim. 16 h.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15). Le Temps, le fou : 21 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. La Vénus à la fourrure : 20 h 30, dim. 16 h. Les Pragmatistes : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30, dim. 15 h 30.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50). Colloque : un nouveau Cendrars : 18 h 30.

Acclamé à Cannes,
primé à Moscou,
le film dont
tout le monde parle.

Magnifique !
PREMIERE

Extraordinaire !
LE FIGARO

Inoubliable !
Télérama

Intelligent !
CAHIERS DU CINEMA

Viva Fellini !
la croix

Fellinissime !
France Soir

La classe !
ACTUEL

Et vogue le cinéma !
Libération

Un chef-d'œuvre !
le quotidien

FEDERICO FELLINI
INTERVISTA

Samedi 19 - Dimanche 20 décembre

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La Revue Paris-Gipsy (Festival d'automne à Paris) : 21 h.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). *La Resserre.* Bérénice : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). *Les Dindons de la farce tranquille* : 19 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). *Casanova ou la Dissipation : 20 h 30,* dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). *Salle Richelieu. Turcaret* : 20 h 30. ▷ Dim. Monsieur chasse : 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Trop cher payé : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Péripatéticiens : 20 h 30. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Epoque épique : 20 h 30, dim. 15 h 30.

ELDORADO (42-49-60-27). L'Auberge du cheval blanc : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Fandango : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). Le Petit Bruit des perles de bois : 20 h 15, dim. dernière 14 h 45. La Tragédie des treize vaisseaux : 22 h 30, dim. dernière 16 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. La nuit remue : 21 h, dim. 17 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 18 h et 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). *L'Eloignement : 18 h 30* et 21 h 30, dim. 15 h.

GALERIE 55 (43-26-63-51). Be Trayal : 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). La petite chatte est morte *: 15 h 30, mar. 19 h.*

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). La Folle de Chaillot : 20 h 30, *dim. dernière 18 h 30.*

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant de Noël (A Christmas Carol) *: 18 h 30, dim. 17 h. La Sortie au* théâtre : 20 h 30.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). *Madame Sans-Gêne : 15 h 30 et* 20 h 30, mer., dim. 15 h 30.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) *(45-44-38-10). Le* Traducteur cleptomane ou la disparition : 20 h 45, dim. 17 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lettre d'une inconnue : 21 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Inventaires : 19 h 30, dim. 15 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Première Jeunesse : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Carmen Cru : 22 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Fous-moi la paix avec Gainsbarre : 19 h. L'Etonnante Famille Bronté : 21 h, dim. 16 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Parlons-en comme d'un *créateur à un autre : 20 h.* Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Petit Prince : 20 h. Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). Cette lente traversée du désir : 18 h.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Bal des monstres ; 18 h 30. Haute Autriche : 20 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41). Kean : 20 h, dim. 15 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). L'Idiot (Théâtre, Musique, Danse dans la ville) : 20 h 30, dim. 15 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). La Chambre d'ami : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Double Mixte : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Lavoir : 20 h 45, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Mais qui est qui ? : 15 h 30, 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (COMÉDIE-FRANCAISE) (43-25-70-32). Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30, dim. 14 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). L'Ange de l'information : 18 h, dim. 18 h 30.

ŒUVRE *(48-74-42-52). Léopold le bien-*aimé : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). *Grande salle. La Madeleine Proust* à Paris : 21 h, dim. 15 h. *Petite salle.* Pleure pas Gilbert Trio : 19 h, dim. 17 h.

PALAIS DES SPORTS *(48-28-40-90).* L'Affaire du courrier de Lyon : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h et 18 h 30.

PALAIS ROYAL *(42-97-59-81).* L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). *Salle I. Reine mère* : 20 h 45, dim. 15 h. Salle II. Ma chère Rose : 21 h, dim. dernière 15 h 30.

POTINIÈRE *(42-61-44-16).* Crimes du cœur : 21 h, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Bastien et Bastienne : 20 h 30.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Un jardin en désordre : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 16 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Puceau d'Orléans : 20 h 30, dim. 16 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). *Les* Seins de Lola : 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-*21-93). Jango Edwards : 20 h 30.*

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Le Baiser de la femme-*araignée : 21 h, dim. 15 h 30.*

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Comme on regarde tomber les feuilles : 20 h 45, dim. *15 h.*

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Macha : 20 h 30, dim. 18 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Triomphe de l'amour : 20 h 30, dim. dernière 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Cochon qui s'en dédit : 18 h 30, dim. 18 h 30. Salle I. L'Etranger : 20 h 30, dim. 15 h. L'Ecume des jours : 22 h, dim. 17 h. Salle II. La Métamorphose : 20 h 30, dim. 15 h. Huis clos : 22 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). La Chasse au corbeau : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). Le Pont des soupirs : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). Pantomimes de style et Pantomimes de Bip : 20 h 30, dim. 15 h et 20 h 30.

THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-88). Les Evadés : 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Arthur (Les 3 Jeanne) : 21 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). Quel Petit Vélo ? : 21 h, dim. dernière 16 h.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). A Chorus Line : 16 h et 20 h 30, mer. 14 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. *Le Soulier de satin* : 15 h, dim. dernière 13 h. Théâtre Gémier. Une lune pour les déshérités *: 20 h 30.*

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Dom Juan (en hommage à *Louis Jouvet*) : *15 h et* 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30. Petite salle. Une heure avec : Rrose Selavy : 18 h 30. Le Trio en mi bémol : 21 h, dim. 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Xavier Lacouture dans la cadre de la Timbale : 15 h. Arrivez les filles : 18 h 30. Le Détournement d'avion le plus fou de l'année : 22 h 15.

TOURTOUR (48-87-82-48). Peinture sur soi : 19 h. Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30. J'aime Brecht : 22 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Quatuor Violons dingues : 19 h. Sylvie Joly : 21 h.

VALHUBERT (THÉATRE) (45-84-30-60). Le Tartuffe : 15 h et 20 h 30, dim. dernière 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). C'est encore mieux l'après-midi : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

ZÈBRE (43-57-51-55). La Maison accepte l'échec : 20 h 30. Hors de chez soi : 22 h 30.

ZINGARO (CHAPITEAU CHAUFFÉ) DAUMESNIL (43-44-07-90). Zingaro : 20 h 30.

En région parisienne

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. Maison de poupée : 20 h 30, dim. *16 h 30. Petite salle.* Lequel est fou de nous deux ? (Festival d'automne à Paris) : 21 h, dim. dernière 17 h.

BOBIGNY **(MAISON DE LA CULTURE)** (48-31-11-45). Partition inachevée pour piano mécanique Spectacle en langue italienne : 20 h 30, dim. dernière 15 h.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). ▷ Dim. Le Roi et le Cadavre : 16 h.

CLICHY (THÉATRE DE L'ARC) (42-70-03-18). L'Aide-mémoire : 21 h.

CLICHY (THÉATRE RUTEBEUF) (47-39-28-58). ▷ Dim. Le Vagabond tzigane : 15 h.

ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-90-00). L'Annonce faite à Marie : 20 h 45.



ERMONT (THÉATRE PIERRE FRESNAY) (34-15-09-48). Poil de carotte : *20 h 30, dim. 16 h.*

EVRY (AGORA) (64-97-30-31). Je vous aime : 20 h 30.

IVRY (THÉATRE D'IVRY) (46-72-37-43). L'Eclipse de la balle : 20 h 30, dim. 16 h.

JUVISY SUR ORGE (THÉATRE DE L'ECLIPSE) (69-21-60-34). Les Amours perdues : 21 h.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (42-21-18-81). Grande salle. Pionniers à Ingolstadt (Festival d'automne à Paris) : 21 h 30, dim. dernière 17 h.

NEUILLY *(L'ATHLÉTIC)* *(46-24-*03-83). Jonatan le mat : 20 h 30.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). Salle G. Bernard. Mais n'te promène donc pas toute nue : 20 h 30, dim. 16 h. Salle J.-M. Serreau. Eloge de la pornographie : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Le Terrier. Les Souffrances du jeune Werther : 18 h 30 et 22 h 30, dim. 18 h 30.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (ROND-POINT *LIBERTÉ*) *(48-89-99-10).* Galapagos : 21 h, dim. dernière 15 h.

SURESNES (ENTREPOT) (45-06-*13-10). Nous sommes si jeunes, nous ne* pouvons pas attendre : 21 h.

VERSAILLES (THÉATRE MONTAN*SIER*) (39-50-71-18). Y'a-t-il un otage dans l'immeuble ? : 21 h.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL SO*RANO*) *(48-08-60-83).* ▷ *Dim.* Le Faiseur : 18 h.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Hôtel impérial (1939, v.o.), de Robert Florey, 15 h ; Nous... les gosses (1941), de Louis Daquin, 17 h ; Deux femmes en or (1970), de Claude Fournier, 19 h ; Valérie *(1968), de Denis Héroux, 21 h.*

DIMANCHE

La Coqueluche de Paris (1938, v.o.), de Henry Koster, 15 h ; le Fauteuil 47 (1937), de Fernand Rivers, 17 h ; Mourir à tue-tête (1979), de Anne-Claire Poirier, 19 h ; la Vie rêvée (1972), de *Mireille Dansereau*, 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-35-57)

SAMEDI

Les Ruelles du malheur (1949, v.o.), de Nicholas Ray, 15 h ; l'Eté torride (1963, v.o.), de Metin Erksan, 17 h ; Ma Tante (1986, v.o.), de Halit Refig, 19 h ; Guide (1965, v.o.s.t.f.), de Vijay Anand, 21 h.

DIMANCHE

Les Liaisons secrètes (1960, v.o.s.t.f.), de Richard Quine, 15 h ; Trois amis (1958, v.o.), de Memduh Un, 17 h ; la Vengeance des serpents (1962, v.o.), de Métin Erksan, 19 h ; le Temps précieux (1946, v.o.), de Mehboob, 21 h.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à Pierre Braunberger : Une histoire d'eau (1958), de François Truffaut et Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Tirez sur le pianiste (1960), de François Truffaut, 14 h 30 ; les Marines (1957), de François Reichenbach, 17 h 30 ; la Dénonciation *(1961), de Jacques Doniol-Valcroze,* 17 h 30 ; l'Etoile de mer (1928), de Man Ray, 20 h 30 ; le Docteur Mabuse (1922), de Fritz Lang, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Pierre Braunberger : la Fête des mères *(1969), de Gérard Pirès,* 14 h 30 ; Sans famille (1934), de Marc Allégret, 14 h 30 ; le Coup du berger *(1956), de Jacques Rivette,* 17 h 30 ; Vivre sa vie (1962), de Jean-Luc Godard, 17 h 30 ; le Droit d'asile (1970), de Jean-Pierre Lajournade, 20 h 30 ; Prima della Rivoluzione (1964), de Bernardo Bertolucci, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE INTÉRIEURE. Film américain de Joe Dante, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

CARAVAGGIO. Film britannique de Derek Jarman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

CAYENNE PALACE. Film français de Alain Maline : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Gaumont Alésia,* 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CREEPSHOW 2. (*) Film américain de Michael Gornick, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DE GUERRE LASSE. Film français de Robert Enrico : Gaumont Les *Halles, 1er (40-26-12-12)* ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; *Gaumont Alésia,* 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ISHTAR. Film américain de Elaine May, v.o. : Forum *Arc-en-Ciel*, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES KEUFS. Film français de Josiane Balasko : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RENEGADE. Film italo-américain de Enzo B. Clucher, v.o. : Forum *Orient Express, 1er (42-33-42-26)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-*79-33-00)* ; Pathé Clichy, *18e* (45-22-46-01).

ROCK ALIENS. Film américain de *James Fargo, v.o. : Forum Orient* Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; *v.f.* : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

SENS UNIQUE. Film américain de Roger Donaldson, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé *Marignan-Concorde,* 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *v.f.* : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PARIS EN VISITES

LUNDI 21 DÉCEMBRE

« Hôtels de l'île Saint-Louis », *14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).*

« Jardin des porcelaines », 14 h 30, musée *Guimet,* 6, place *d'Iéna (Approche de l'art).*

« L'Opéra », 14 h 30, hall d'entrée *(Michèle Pohyer).*

« L'église Saint-Etienne-du-Mont », 14 h 30, devant l'église, place du *Panthéon (Monuments historiques).*

« Le Corbusier à Auteuil : la villa Laroche », 15 h, sortie métro Jasmin *(Monuments historiques).*

« L'art de l'Afrique occidentale et centrale au Musée des arts africains et *océaniens », 15 h, 293,* avenue Daumesnil (Monuments historiques).

« Le Vieux village de Montmartre », *15 h, sortie métro Lamarck-*Caulaincourt (Gilles Botteau).

« Fragonard », 16 h, à l'entrée, Grand *Palais (Pierre-Yves Jaslet).*

« Fragonard au Grand Palais », 16 h 15, devant l'entrée (Christine Merle).

CONFÉRENCES

Salle de la libre pensée, 12, rue des Fossés-Saint-Jacques, 21 h : « Peut-on participer aux élections », débat entre Maurice Laisant, Charles Loriant, Félix Lévy et Georges Talman. Le débat sera *précédé,* à 20 h, d'un journal parlé (Défense de l'homme).

Le 23 décembre

Linda aurait pu être une fille de famille,
mais la famille c'est • • • •
Emily LLOYD dans
Too Much !!
UGC

هكذا من الأصل

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 19 décembre à 0 h TU et le dimanche 20 décembre à 24 h TU.

Les hautes pressions qui s'établissent sur le golfe de Gascogne et la France vont se maintenir plusieurs jours. Les perturbations contourneront cet anticyclone, débordant tout de même demain sur le nord et l'est de notre pays. Malgré une légère baisse due au rayonnement nocturne, les températures resteront bien au-dessus des normales saisonnières.

Un temps digne d'un mois d'octobre à la veille de l'hiver.

Dimanche matin il pleuvera un peu sous un ciel gris sur le Nord, les Flandres, les Ardennes, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Il fera alors 7 ou 8 degrés sur ces régions. La pluie s'arrêtera en début d'après-midi, le soleil percera alors petit à petit et fera monter la température jusqu'à 13 degrés environ.

Un peu plus au sud, sur la Haute-Normandie, l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Bourgogne et l'Auvergne, le Lyonnais et les Alpes, les passages nuageux le matin ne donneront pas de pluie. Au fil des heures le soleil finira même par s'imposer. Les températures sur ces régions partiront de 5 ou 6 degrés au lever du jour pour atteindre 12 à 14 degrés vers 15 heures.

Sur le reste du pays, Bretagne, Sud-Ouest et régions méditerranéennes, le soleil chassera vite les brumes matinales. Attention cependant aux bancs de brouillard le matin, en particulier en Aquitaine, en Charentes et dans le Limousin.

C'est dans le Sud-Ouest que la nuit sera la plus fraîche avec 4 degrés par endroit, mais dans l'après-midi on relèvera 15 à 16 degrés. De la Bretagne au Centre il fera 12 à 15 degrés, et près de la Méditerranée, 17 ou 18 degrés resteront possibles.

LEGENDE

ENSOLEILLE — ECLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES — TRES NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARDS — SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 20.12.87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-12-1987

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-12 à 6 heures TU et le 19-12-1987 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	18	10	C
BIARRITZ	22	12	C
BORDEAUX	19	11	C
BOURGES	15	10	C
BREST	12	7	P
CAEN	16	9	P
CHERBOURG	14	9	D
CLERMONT-FERR.	20	11	C
DIJON	14	11	P
GRENOBLE St-M-H	16	10	C
LILLE	14	7	D
LIMOGES	14	10	P
LYON	18	9	B
MARSEILLE-MAR.	18	8	B
NANCY	15	9	P
NANTES	15	7	N
NICE	17	13	C
PARIS-MONTS.	15	10	D
PAU	20	8	D
PERPIGNAN	19	11	D
RENNES	15	8	C
ST-ÉTIENNE	19	10	C
STRASBOURG	15	9	A
TOURS	15	9	C
TOULOUSE	19	9	N
POINTE-A-PITRE	31	20	D

ÉTRANGER			
ALGER	20	7	D
AMSTERDAM	13	8	P
ATHÈNES	14	6	D
BANGKOK	29	17	D
BARCELONE	21	1	N
BELGRADE	6	2	N
BERLIN	13	9	C
BRUXELLES	15	8	D
LE CAIRE	20	11	D
COPENHAGUE	8	4	P
DAKAR	29	21	D
DELHI	24	8	D
DJERBA	19	10	B
GENÈVE	14	11	A
HONGKONG	19	17	P
ISTANBUL	10	5	C
JÉRUSALEM	13	7	C
LISBONNE	17	14	B
LONDRES	14	5	N
LOS ANGELES	18	5	D
LUXEMBOURG	13	7	N
MADRID	14	5	D
MARRAKECH	24	13	B
MEXICO	26	9	B
MILAN	8	6	P
MONTRÉAL	-6	-14	A
MOSCOU	-7	-10	*
NAIROBI	29	15	N
NEW-YORK	4	-2	C
OSLO	-2	-7	C
PALMA-DE-MAL.	20	14	C
PÉKIN	9	-3	D
RIO-DE-JANEIRO	33	26	P
ROME	17	12	P
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	2	1	P
SYDNEY	22	20	C
TOKYO	8	3	D
TUNIS	22	11	D
VARSOVIE	3	3	C
VENISE	9	3	D
VIENNE	3	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4639

HORIZONTALEMENT

I. Un homme d'ouverture. N'incite guère à manger le morceau. – II. Pour celui qui a l'habitude d'être à côté de la plaque. De drôles d'oiseaux qui sont en fait des faisans. – III. Passent en courant. Peut servir à dévorer. Fut proche de quelqu'un qui réalisa de véritables exploits. – IV. Tel qu'on ne saurait éviter les éclats. Parmi elles figurent de très nombreux diadèmes. – V. N'avait pas à craindre les retours de manivelle. Entrée en matière. – VI. Où nombreux sont ceux qui finissent par se jeter à l'eau. Est due à un travail de la nature. Ont le feu quelque part. Note. – VII. Oblige à montrer plus que le bout de l'oreille. Il agit à la légère. A fait mettre du monde à genoux. Faisait passer de mauvais moments. – VIII. Nul ne saurait s'en passer. Mauvaise réaction. – IX. Dépassée par celui qui veut aller davantage de l'avant. De quoi ne plus avoir de blé. – X. Faisait augmenter le risque d'accrochage. Aide à franchir le pas. On prend le dessus sur lui. – XI. Avec lui, il nous arrive de couper la ficelle. Sa présence, même lointaine, se faisait sentir. Fait rêver. Fait jouer les grands. – XII. Très facile à percer. Fait siffler. – XIII. On ne tient pas à ce qu'elle nous passe sous le nez. Porte souvent du noir. Avait bien plus de pieds que de chevilles. – XIV. Rester couché. Il faut fréquemment en passer par là. – XV. Préposition. Contrée mythologique. Mieux vaut ne pas l'envoyer sur le tapis.

VERTICALEMENT

1. Nombreux sont ceux auxquels sa présence fait ramasser plus d'une veste. De quoi être sur le sable mais pas sur la paille. – 2. Homme de grand intérêt. Gourdes de faible capacité. – 3. Où eut lieu un combat de chefs. Utiles en cas de besoin. – 4. Démontre. Interviennent dans maints règlements. Mieux valait ne pas être sous la griffe de cette tigresse. Pronom. – 5. Une femme qui n'a pas peur du loup. Tel qu'il y a une certaine circulation. – 6. Poussée au mécontentement. Adverbe. Est de bien moindre intérêt s'il n'y a rien à en tirer. – 7. Nonnette ou religieuse. Prouve que l'on s'est occupé des affaires des autres. – 8. Un qui est tombé des nues. Pour apporter la voix aux ténors. Façon de parler. – 9. Laissait de côté les chemins de traverse. Avec eux, il est possible de faire des macarons. Brisée en son cœur. – 10. Empêche de croquer. Fut dévorée par le feu. – 11. Réalisé par des hommes de terrain. Près des couverts. – 12. Idéales pour celui qui veut jeter la pierre. Met au-dessus de tout soupçon. Note. – 13. Pousse en Afrique. Partie d'une canne. Suscite l'adoration. – 14. Rares sont ceux qui n'ont jamais l'œil sur elle. De quoi commettre l'un des sept péchés capitaux. Adverbe. Bien connu de ceux qui ont l'habitude de se serrer la ceinture. – 15. Très anciens combattants. Est dans les choux.

Solution du problème n° 4638

Horizontalement

I. Chauffard. – II. Rai. Aimée. – III. erse. Luge. – IV. Miettes. – V. Eden. Têts. – VI. Ré (île). Assure. – VII. Ile. Râ. – VIII. Elixir. Io. – IX. Editeurs. – X. Etres. – XI. Caresse.

Verticalement

1. Crémerie. Oc. – 2. Haridelle. – 3. Aisée. Eider. – 4. Etna. Xi. – 5. Fa. Suites. – 6. Filets. Rets. – 7. Amuseur. Ure. – 8. Reg. Traire. – 9. Déesse. Ossu.

GUY BROUTY.

Echecs



CHAMPIONNAT DU MONDE SÉVILLE 1987

Vingt-quatrième partie : ajournée

Kasparov en position (et en obligation) de gagner

Effleurant, jeudi, le front de Karpov, son ancien amour, la couronne royale a failli, dès vendredi soir, revenir se poser sur celui de Kasparov, son amant légitime, pour, finalement, rester suspendue, exigeant encore de ses deux prétendants un dernier combat avant de se donner, le samedi 19 décembre, à l'un deux : soit Kasparov, s'il gagne la vingt-quatrième partie, et il conserve son titre, soit Karpov, s'il fait nulle, et il remporte alors le match.

Avant la reprise, samedi après-midi, la balance penchait en faveur de Kasparov, mais des chances d'arracher la nullité étaient aussi données à Karpov. Le challenger revient de loin. Surpris par l'ouverture du champion du monde (une anglaise transformée en un système Réti, qu'affectionnait Botvinnik), il prit un temps considérable pour résister à la domination constante des Blancs. A dessein, Kasparov avait choisi de jouer « à la Karpov », grignotant l'espace, fermant le jeu (15.d4) puis l'ouvrant (21.b4). Il prit, lui aussi, du temps, mais moins que Karpov, et, quand il vit qu'au vingt-huitième coup il ne restait à ce dernier que quatre minutes pour douze coups, il sacrifia un pion (29.a4), et l'enfer commença pour le challenger.

Sur les quatre minutes qui lui restaient, il en prit trois pour jouer cinq coups et se retrouver avec une seule minute pour ses sept derniers coups. On le croyait perdu, d'autant plus que la pendule de l'échiquier électronique, visible par tous les spectateurs, indiqua qu'il avait perdu au temps. Les cris et les applaudissements fusèrent ! Mais non, la pendule était en avance, et Karpov réussit, juste avant que son drapeau ne tombe, à arriver au quarantième coup.

Dans l'affaire, il avait perdu un pion et en avait un autre en é6, isolé. C'est évidemment un désavantage important, mais la présence des Dames empêche de conclure que Kasparov a la victoire en poche. Reste à ne pas oublier qu'il n'a qu'une seule issue : le gain.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Vingt-quatrième partie
Partie anglaise

1. ç4 (5)	é6	
2. Cf3	Cf6	
3. g3	d5 (5)	
4. b3	Fé7 (12)	
5. Fg2 (5)	0-0 (15)	
6. 0-0 (5)	b6 (21)	
7. Fb2 (5)	Fb7 (21)	
8. é3 (5)	Cbd7 (36)	
9. Cç3 (19)	Cé4 (47)	
10. Cé2 (23)	a5 (49)	
11. d3 (40)	Ff6 (61)	
12. Dç2 (49)	Fxb2 (63)	
13. Dxb2 (50)	Cd6 (64)	
14. çxd5 (51)	Fxd5 (69)	
15. d4 (86)	ç5 (86)	
16. Tfd1 (86)	Taç8 (107)	
17. Cf4 (108)	Fxf3 (113)	
18. Fxf3	Dé7	
19. Taç1 (124)	Tfd8 (114)	
20. dxç5	Cxç5 (115)	
21. b4 (126)	axb4	
22. Dxb4 (126)	Da7 (129)	
23. a3 (127)	Cf5 (134)	
24. Tb1 (128)	Txd1+ (137)	
25. Txd1 (130)	Dç7 (139)	
26. Cd3	h6	
27. Tç1 (136)	Cé7 (144)	
28. Db5 (137)	Cf5 (146)	
29. a4 (141)	Cd6 (147)	
30. Db1	Da7	
31. Cé5	Cxa4	
32. Txç8+	Cxç8	
33. Dd1	Cé7 (149)	
34. Dd8+	Rh7	
35. Cxf7	Cg6	
36. Dé8	Dé7	
37. Dxa4	Dxf7	
38. Fé4	Rg8	
39. Db5	Cf8	
40. Dxb6	Df6	
41. Db5	Dé7	
42. Ajour.		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

Position à l'ajournement

BLANCS : Rg1, Db5, Fé4, Pé3, f2, g3 et h2.

NOIRS : Rg8, Dé7, Cf8, Pé6, g7 et h6.

SUR MINITEL

Prévisions complètes
Météo marine
Temps observé Paris, province, étranger
36.15 Tapez LEMONDE puis METEO

Le Carnet du Monde

Naissances

– Philippe RUSCH,
Marie-Dominique, née Bauer,
Anne, Romain et Julie
sont heureux d'annoncer la naissance de

Claire,

le 9 décembre 1987.

50, rue Francisque-Voytier,
42100 Saint-Etienne.

Fiançailles

– M. et Mme Jean-Paul BARRÉ
sont heureux de faire part des fiançailles de leur fils

Emmanuel

avec

Claire,

fille de M. et Mme Guy HORTON.

Consulat général de France,
Milan.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. André BESSON,
professeur honoraire
à l'université Paris-II,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 15 décembre 1987, à son domicile, dans sa quatre-vingt-sixième année.

De la part de
Mme André Besson,
son épouse,
M. Georges Besson,
son frère,
M. et Mme Alain Bougault,
M. et Mme Jean-Louis Besson,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Villemeux-sur-Eure. Une messe sera célébrée à Paris ultérieurement.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, carrefour de la Croix-Rouge,
75006 Paris.

– M. Jean-Louis Deveau,
M. Michel Deveau,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Marie DEVEAU,
née Louise Boyer,

survenu le 17 décembre 1987.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 23 décembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris (14e).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans la sépulture de famille.

7, rue Boulard,
75014 Paris.

– M. Georges Pauline,
M. et Mme Jean-François David,
M. et Mme Laurence David-Scetbun,
M. et Mme Jean-Claude David-Jisse,
M. Michel David,
M. et Mme Marcel David,
Leurs enfants et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise PAULINE,
née Nettre.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale.

10, rue Voltaire,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Franco SARTORI,
administrateur délégué
de la société italienne Condé Nast,

survenu subitement à Houston (Texas), le 9 décembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu à Milan, le 19 décembre.

Piazza Castello, 27,
20121 Milan (Italie).

– Le docteur et Mme Jean-Claude Werba,
Joël, Sylvie et David,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Régine WERBA,

survenu à son domicile, le 9 décembre 1987.

Remerciements

– Vincennes.

Très émue par les innombrables témoignages de sympathie qu'elle a reçus lors du décès de

Jean BOUVIER,

Jeannine Surel, sa compagne, remercie tous les amis qui se sont associés à son immense peine.

Anniversaires

– A l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de

M. Marcel LE-BOULCH,

survenue à Chilly-Mazarin, le 21 décembre 1967,

Son épouse et son fils souhaitent que tous ceux qui l'ont connu et apprécié aient une pensée pour lui en ce jour.

– Il y a cinq ans, nous quittait le

professeur Raymond LEIBOVICI.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 18 décembre :

DES DÉCRETS

● N° 87-1008 du 17 décembre 1987 fixant le régime disciplinaire du personnel à statut ouvrier du ministère de la défense.

● N° 87-1010 du 10 décembre 1987 portant publication de l'accord de coopération dans le domaine vétérinaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire hongroise, fait à Budapest le 13 février 1987.

● N° 87-1012 du 11 décembre 1987 modifiant le décret n° 86-770 du 10 juin 1986 fixant la liste des maladies dont la déclaration est obligatoire en application de l'article L. 11 du code de la santé publique.

● N° 87-1013 du 17 décembre 1987 modifiant le décret n° 75-640 du 16 juillet 1975 portant création d'un Conseil supérieur de l'adoption.

Lettres

Après la mort de Marguerite Yourcenar

M. Mitterrand : « les valeurs irremplaçables de l'humanisme »

M. François Mitterrand a rendu hommage à « *la puissance et l'indépendance de l'esprit* » de Marguerite Yourcenar, qui « *incarnait les valeurs irremplaçables de l'humanisme* ».

Dans une lettre à Claude Gallimard, l'éditeur de l'écrivain disparue, M. Mitterrand écrit : « *Avec Marguerite Yourcenar vient de s'éteindre un des grands écrivains de ce siècle. Femme de haute culture et de grande exigeance, elle cherchait dans l'histoire des exemples de la grandeur humaine. A travers* « Hadrien », *l'Empereur rêveur, ou* « Zénon », *le médecin philosophe de Bruges, elle nous a donné des leçons de noblesse, de conscience, et aussi d'appétit de vivre.* » « *Tout au long de sa vie,* conclut M. Mitterrand, *Marguerite Yourcenar a témoigné de la puissance et de l'indépendance de l'esprit. Son œuvre honore la langue française* ».

M. Chirac : « Une personnalité hors pair »

Voici les principales réactions à la suite du décès de Marguerite Yourcenar :

Le premier ministre a rendu hommage à « *cette femme d'exception, cette personnalité hors pair* » qu'était Marguerite Yourcenar. Dans une déclaration rendue publique par Matignon, le premier ministre écrit : « *Les lettres françaises viennent de perdre une femme d'exception. Forte d'un style classique et rigoureux, Marguerite Yourcenar sut employer un ton très personnel pour trouver, grâce à l'histoire, l'occasion d'une réflexion poussée sur la morale et le pouvoir.* Les Mémoires d'Hadrien, l'Œuvre au noir *et l'évocation délicate et passionnante de son histoire familiale lui ont valu un vaste public de fidèles, en marge de toutes les modes. Je salue respectueusement sa mémoire et rend hommage à cette personnalité hors pair.* »

● M. François Léotard : « *Marguerite Yourcenar est l'incarnation même de l'artiste libre, celui qui met toutes les ressources de son intelligence et de son âme au service de sa vocation* », a déclaré le ministre de la culture. « *Le* « *grand œuvre* » *littéraire de Marguerite Yourcenar résulte d'une mystérieuse alchimie verbale faite de mots simples et de rencontres avec des êtres, des situations ou des textes d'exception. De son isolement splendide (...) Marguerite Yourcenar a entrepris tous ses voyages, imaginaires ou réels, pour y rencontrer Hadrien ou Alexis, Mishima, Virginia Woolf...* »

● M. Jean d'Ormesson : « *Après Sartre et Aragon, c'est Marguerite Yourcenar qui représentait le mieux la littérature française dans le monde* », a déclaré, vendredi matin, l'académicien Jean d'Ormesson. « *Je suis naturellement ému,* a-t-il ajouté. *Son œuvre se situait à un niveau très élevé* ».



Le Monde

REGIONS

POUR RÉPONDRE AU DÉFI EUROPÉEN

Reims : du champagne à la « high-tech »

JEAN Falala, député RPR et maire de Reims, affiche clairement l'ambition de hisser la métropole champenoise et ses 200 000 habitants au rang de vaste entreprise à une heure où la concurrence exercée par d'autres villes de province — pouvant souvent se prévaloir d'un effet d'antériorité — corse la difficulté.

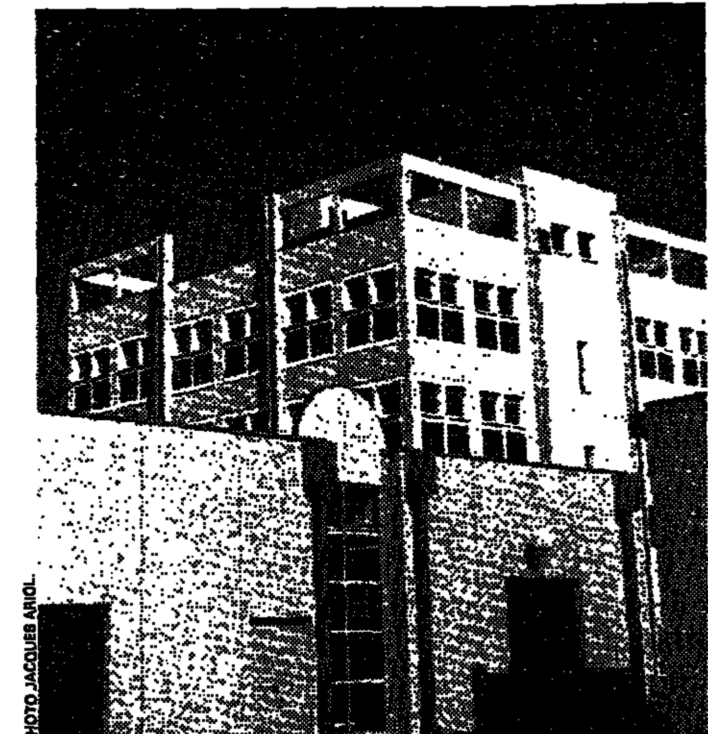
La municipalité qu'il dirige depuis 1983 vient, très solennellement, de décréter la mobilisation générale afin de donner à la ville des sacres une « nouvelle dimension » et de préparer les conditions d'une « nouvelle dynamique du développement économique ». En filigrane, forte du slogan « Reims carrefour européen », qui tient encore de l'incantation, elle marque sa volonté de répondre au « défi » du grand marché unique, suivant le vœu formulé par le premier magistrat.

Un front commun associant les élus, les décideurs économiques, les acteurs consulaires, universitaires et de recherche, s'est formé. Un tel consensus, se plaît à considérer le maire, aurait été « impossible » à réaliser voici quelques années.

L'équipe municipale, qui croit indispensable d'enclencher la vitesse supérieure, n'en disconvient pas, tout en incriminant l'héritage : quand bien même l'industrie du champagne remplirait une fonction motrice et mettrait la région plutôt à l'abri des turbulences économiques — encore que les restructurations continuent de se développer. — Reims accuse le handicap notable d'appeler tardivement au ressaisissement et au réveil technologique.

Jean Falala entend, à défaut de bâtir Reims Technopole, favoriser l'émergence d'un technopôle à Reims, pierre angulaire d'un tissu économique modernisé. En d'autres termes, il manifeste le souci d'étoffer le zone technologique Henri-Farman, établie au sud-est de la ville et retenue comme « lieu privilégié du développement, capable d'attirer les activités innovantes, les entreprises à valeur ajoutée. »

C'est là, notamment, qu'ont été implantés le parc des expositions (ouvert avant l'été), le centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) versé dans les traitements de surfaces, le centre routier régional. C'est là que sera installée la vitrine de la « high-tech ». Vitrine « fourre-tout utilisée à des fins médiatiques », critique l'opposition socialiste !


PHOTO JACQUES ARIOL.

Le centre régional d'innovation et de transfert de technologie installé sur le site Henri Farman.

Réactiver la croissance

L'entente élus-décideurs a déjà donné naissance à un groupe d'orientation, lequel devrait servir de fédérateur dans ce plan de bataille destiné à réactiver la croissance.

A charge pour cette instance de fixer les modalités d'accueil sur le site Henri-Farman, d'élaborer une stratégie d'ensemble, de catalyser les énergies, étant entendu que la ville se déclare prête à se donner les moyens financiers qu'exigeront les décisions. Il lui appartiendra aussi de déterminer s'il faut accorder une spécialisation au technopôle — l'agro-industrie ? — peut-être de suggérer la désignation d'un « Monsieur technopôle ».

En attendant, la ville fait les yeux doux aux investisseurs. Elle énumère ses atouts : un potentiel de mille chercheurs ; un réservoir de dix-sept mille étudiants ; des équipements en chantier ou en projet (palais des congrès, tramway, réseau câblé) ; une position privilégiée ; une capacité à assurer la liaison recherche-entreprises. Elle signale l'arrivée prochaine de l'autoroute A-26 prolongeant le futur tunnel sous la Manche. Elle rappelle qu'autant de terrains industriels ont trouvé acquéreurs en un an qu'en quatre ans. Elle se prend à rêver que le TGV-Est, un jour, la desserve.

Sous l'œil de la DATAR et l'impulsion de Jean-Louis Schneider, premier adjoint et président du district, elle creuse l'idée d'un « axe de croissance », tendant à harmoniser les politiques suivies par Châlons-sur-Marne et Troyes en matière de culture, de tourisme et de transport.

Il reste cependant à vendre le produit Reims. Selon Jacques Séguéla, le publiciste consulté par la mairie, la ville-phare de Champagne se doit d'abord de mieux poser, voire d'affirmer sa personnalité, de définir une image qui pour l'instant apparaît fuyante, voire intangible. Elle se doit, recommande-t-il, de laisser s'exprimer son caractère, sous peine de s'échiner en vain...

DIDIER LOUIS.

AQUITAINE

Femmes oubliées

La délégation régionale à la condition féminine d'Aquitaine et l'INSEE de Bordeaux ont rassemblé, dans une plaquette intitulée *Femmes en chiffres Aquitaine*, les principales données statistiques sur la population féminine de la région. En Aquitaine, une femme sur quatre a soixante ans ou plus. Leur espérance de vie dépasse soixante-dix-neuf ans au lieu de soixante et onze ans pour les hommes. Les femmes constituent 40 % de la population salariale de la région mais 4 % seulement occupent des postes de cadres ou exercent des professions intellectuelles supérieures. Par contre, 83 % des emplois à temps partiel sont tenus par des femmes. Plus de la moitié d'entre elles exercent des professions d'assistantes maternelles, employées de maison, secrétaires ou dactylos.

Les femmes représentent plus de la moitié des chômeurs de la région (un taux de chômage de 13,7 %), une sur trois est inscrite à l'Agence pour l'emploi depuis un an ou plus. D'autre part, aucun des quatorze mandats de sénateur d'Aquitaine n'est détenu par une femme et 3 % seulement des 235 conseillers généraux sont des conseillères générales alors que les électrices sont plus nombreuses que les électeurs.

• INSEE, 33, rue de Saget, 33076 Bordaux Cedex, tél. 56-91-02-35.

AUVERGNE

Des saumons dans l'ascenseur

Le barrage de Poutès sur l'Allier, près d'Alleyras (Haute-Loire), a été équipé d'un ascenseur destiné à permettre aux saumons de remonter vers les hautes frayères de la rivière. Un aménagement de 1 million de francs effectué pour l'essentiel par Electricité de France.

Cette année, principalement en octobre et novembre, quarante et un saumons ont pris l'ascenseur. L'un d'eux intéresse particulièrement les responsables de l'opération car il est porteur d'un radio-émetteur qui va permettre de le suivre dans ses évolutions durant les prochains mois. En 1986, seize saumons étaient remontés.

Ainsi la grande migration des saumons entre le Haut-Allier et l'océan Atlantique au large de l'Islande, du Groenland et des îles Feroé, n'est plus totalement interrompue. Même si certains saumons refusent obstinément d'utiliser le moyen moderne de remontée de la rivière mis à leur disposition. Ce fut le cas dernièrement de deux poissons munis eux aussi d'un radio-émetteur.

L'expérience qui a été conduite avec le soutien actif de l'Association de protection du saumon, semble donc concluante. Elle pourrait de ce fait être reproduite ailleurs.

Cette page a été réalisée par nos correspondants :

Francis Dupuy, Jean-Pierre Foron, Ginette de Matha et Georges Sueur.

Coordination : Jacques-François Simon.

ILE-DE-FRANCE

Une meilleure image

La Fédération des jeunes chambres économiques d'Ile-de-France a remis à Michel Giraud, président du conseil régional, un Livre blanc qui contient ses propositions pour affirmer l'identité et renforcer l'image de la région.

Ces propositions résultent du travail mené durant plusieurs mois par plusieurs groupes de travail. En voici quelques-unes : introduire un chapitre spécifique sur l'histoire de la région dans les manuels scolaires ; à l'exemple de ce qui se fait dans les villes nouvelles, renforcer les liaisons avec les associations d'habitants ; créer un label Ile-de-France pour les produits agricoles de la région ; organiser un trophée Ile-de-France destiné à récompenser chaque année une entreprise performante ; associer la région à de grandes manifestations sportives, etc.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier ouvre sa médiathèque

Brûlant les étapes, ne serait-ce que pour prendre les devants sur Nîmes qui a un projet comparable, Montpellier a inauguré le 19 décembre sa médiathèque, la première de la région. Elle regroupe les différents services de la bibliothèque municipale, la discothèque qui existait déjà, les activités nouvelles de la vidéothèque-didacthèque, installées sur mille mètres carrés, au premier étage de l'ancien lycée.

Vidéothèque-didacthèque, cela mérite quelques explications, que donne volontiers son animateur, Pierre Pitiot, critique de cinéma, auteur de plusieur ouvrages, co-créateur des « Rencontres du cinéma méditerranéen », connu pour sa passion de l'image que nourrit une grande culture :

« *La didacthèque*, précise-t-il, *comprendra d'abord un lieu d'informatique à la portée de tous, équipé d'un nanoréseau et de logiciels éducatifs. Elle proposera ensuite un réseau plus pointu sur lequel des utilisateurs pourront se servir de leurs propres logiciels ou en créer.*

« *La vidéothèque a déjà à sa disposition des moniteurs et des magnétoscopes standards et professionnels ainsi qu'un lecteur de vidéodisque laser interactif. Elle permettra des visionnements individuels par petits groupes et, pour des groupes plus importants, on pourra se rendre à l'auditorium du musée et au Centre Rabelais (cinq cents places).*

Le stock d'images privilégiera trois axes : la création régionale et notamment les activités de la technopole Montpellier-Languedoc-Roussillon, l'ouverture sur le monde extérieur, en priorité sur les villes jumelées, le cinéma sous toutes ses formes, mais avec une prédilection pour le cinéma méditerranéen. Les productions de plusieurs pays affluent déjà (Yougoslavie, Algérie, Grèce). La médiathèque Gutenberg, puisque tel est son nom, sera un lieu d'animation en liaison avec les autres activités culturelles de la ville et de la région (festivals de la musique, de la danse, du cinéma méditerranéen, salons de la photo, de la communicatique, Maison de la géographie, Maison d'Heidelberg), et elle s'exportera, car des projets de coopération sont déjà envisagés avec Louisville (Kentucky), Heidelberg et Venise. Montpellier l'entreprenante, selon le slogan de son maire Georges Frêche, va devenir Montpellier la rayonnante », conclut Pierre Pitiot, rayonnant de chaleur et d'énergie.

L'Hérault à Paris

Le conseil général de l'Hérault ouvrira au printemps 1988 à Paris une maison baptisée « espace Hérault », destinée département dans la capitale.

L'ancien cinéma Le Quintet, rue de la Harpe. Dans le cinquième arrondissement et un regroupement d'intérêt économique, réunissant les principales villes de l'Hérault, est en cours de constitution pour gérer le futur « espace Hérault » qui accueillera à partir du 15 mai 1988, sur 1 000 mètres carrés, un restaurant gastronomique et une boutique de produits héraultais, une agence de tourisme, un bureau d'accueil et d'information, une médiathèque et une salle de spectacles.

MIDI-PYRÉNÉES

Vin des cimes

A quelques rangées de vignes des Pyrénées-Atlantiques, le château Maumusson, dans le Gers, élève le madiran, un vin franc, un vin de garde, vendu en souscription, que l'on découvre dans six des restaurants trois étoiles européens. Et bientôt un vin des cimes.

Alain Brumont, le propriétaire, a voulu sonder la légende. Celle qui vient du début du siècle et veut que le vin élevé en altitude soit à la fois différent et plus agréable palais que le vin de plaine : « *Avant les deux guerres, cette pratique était courante dans notre piémont. Tout restait très empirique mais certains s'étaient rendus compte, à tort ou à raison d'ailleurs, et sans vraiment l'expliquer, que le vin porté en haut était meilleur que le même resté en bas. J'ai voulu savoir si c'était vrai et surtout pourquoi ça l'était.* »

Trente barriques neuves de madiran 1987 vont donc être montées en hélicoptère au restaurant du funiculaire de l'Ayré à Barèges (Hautes-Pyrénées). A 2 500 m d'altitude, pas moins. L'université de Toulouse, la chambre d'agriculture de la Gironde, le laboratoire départemental d'Eauze (Gers) s'associent à l'expérimentation.

Le vin sera régulièrement soutiré durant six mois et comparé à celui des trente barriques restées dans la vallée, selon une multitude de paramètres qui feront ensuite la joie des ordinateurs de la faculté. La nôtre, après ?

NORD-PAS-DE-CALAIS

L'informatique sur les mines

L'informatique sera peut-être l'une des plus belles réussites de la vaste opération de conversion des Charbonnages du Nord-Pas-de-Calais, dont on annonce la fin pour 1991.

Actuellement, les Houillères n'emploient plus que 12 000 salariés environ, alors qu'ils étaient plus de 200 000 il y a une trentaine d'années ; en 1975 était créée une société CDF-Informatique à partir de matériels alors très performants employés dans le bassin minier. De nombreux clients, publics et privés, lui ont fait confiance, et il s'agit bien aujourd'hui de lui assurer un développement indispensable.

Cette société a fait un pas décisif en se rapprochant du GSI-Natel, qui est spécialisé dans le matériel Bull. Ainsi a été créée une troisième société CDF-Informatique-Natel, qui, selon Jack Verlaine, directeur général des Houillères du Nord-Pas-de-Calais, est maintenant le numéro un de la technologie Bull France. Cette nouvelle société, dont le capital est tenu à 80 % par les Charbonnages, regroupe 390 personnes pour un chiffre d'affaires d'environ 190 millions de francs. A titre d'exemple, c'est le CDF-Informatique-Natel qui assure le traitement des examens pour l'éducation nationale sur les bases d'un système créé à Lille il y a quelques années.

Une charte des comités d'expansion

Regroupés dans le CNERP (Conseil national des économies régionales et de la productivité), les comités d'expansion ont rédigé une « charte » qui a été adoptée et présentée à l'hôtel de Lassay en présence de Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale et président du conseil régional d'Aquitaine.

Créés dans les régions, les départements, les villes ou « les pays » sous forme d'associations, les comités d'expansion (et le CNERP) rassemblent des hommes politiques de différentes tendances, des syndicalistes, des universitaires, des responsables économiques. Ils militent en faveur du développement régional et de la décentralisation.

Les comités et le CNERP, présidé par Bernard Stasi, président (CDS) de la région Champagne-Ardenne, tiendront leur prochain congrès à Metz les 14 et 15 janvier sur le thème « L'Europe nouvelle dimension pour les économies régionales ».

(*) CNERP, 219, bd Saint-Germain, 75007 Paris.

Une fédération des villes moyennes

Une fédération des villes moyennes, c'est-à-dire des villes de 20 000 à 100 000 habitants qui ne font pas partie des banlieues des grandes métropoles, va voir le jour. La décision a été annoncée le 15 décembre par Maurice Ligot, maire (UDF) de Cholet, entouré de Jean Auroux, maire (PS) de Roanne, Robert Borrel, maire (non inscrit) de Annemasse et Yves Guéna, maire (RPR) de Périgueux.

L'assemblée générale constitutive de la fédération aura lieu le 19 janvier. Deux cents villes sont concernées.

● **Rectificatif.** – Parlant dans *le Monde* daté 29-30 novembre de l'aménagement de l'ancien Palais des festivals de Cannes, Guy Porte écrivait : « Un troisième groupe, associant la Société générale à l'entreprise de travaux publics Campenon Bernard, est également resté longtemps sur les rangs. »

Ce troisième groupe était en réalité la SCRI (Société commerciale de réalisations immobilières), associée avec l'entreprise de travaux publics Campenon Bernard, et non la Société générale.

DANS LE TARN, A L'ABBAYE DE SORÈZE

Un conservatoire de la presse francophone

AU pied de la Montagne Noire, dans le Tarn, sur les fondations d'une abbaye créée sous Charlemagne, fonctionne depuis 1682 le fameux collège, bénédictin puis dominicain, de Sorèze, qui forma aussi bien Bolivar que Nubar-Pacha, le Mazarin égyptien, et continue, sous la forme laïque qu'il a adoptée depuis 1978, d'attirer des pensionnaires d'outre-mer (*le Monde de l'éducation* de novembre 1980).

La mémoire francophone qui s'y est de longue date accumulée a donné l'idée au conseil régional Midi-Pyrénées (dont le président est Dominique Baudis, maire de Toulouse) de louer pour vingt-cinq ans une partie des superbes bâtiments Louis XVI de l'établissement et d'y installer la toute nouvelle Fondation internationale des espaces francophones (1) et la pressothèque des journaux publiés en français hors de France. Soit quelque 3 000 titres (dont une centaine de quotidiens) ; moins de 1 000 sont conservés jusqu'à présent à Paris, à l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (2), qui est partie prenante au projet et est en train de transférer ses archives à Sorèze.

Le président de cette union, Auguste Mimon, journaliste à *Fraternité-Matin* (Abidjan) a, début décembre, à Sorèze, en compagnie de Gérard Longuet, ministre des postes et télécommunications, donné symboliquement le signal des travaux d'aménagement, pour lesquels plus de 4,5 millions de francs de fonds publics, nationaux ou régionaux, ont été dégagés. La pressothèque devrait fonctionner dans un an. Le ministère de la culture et de la communication et le Centre régional des lettres assureront les frais de fonctionnement, estimés à 600 000 francs par an. Les membres étrangers de l'UIJPLF (environ 2 250 journalistes) et des chercheurs demandaient depuis longtemps à la section française (250 membres) d'installer en France une pressothèque francophone, mais aucun local adéquat n'avait pu être trouvé à Paris.

Travail de reliure

Les bénédictines spécialisées du Sorèzois assureront le travail de reliure mais naturellement les journaux seront aussi microfilmés, en liaison avec la future unité régionale de microfilms. La pressothèque sera couplée avec un centre de formation de bibliothécaires pour la jeunesse. Une vingtaine de cellules semblables à celle où vécut et mourut Lacordaire, rénovateur de Sorèze vers 1850, seront mises pour une somme modique à la disposition des chercheurs et stagiaires.

Située dans le parc régional du Haut-Languedoc, la vieille et calme cité de Sorèze offre à la pressothèque francophone le cadre naturel et historique propice s'il en est à l'étude.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) FIEE, 14, place du Salin, 31000 Toulouse.
(2) UIJPLF, 3, cité Bergère, 75009 Paris.

FINANCES

Les mystères et les dangers du MATIF

La COGEMA a perdu 250 millions de francs... sans trop savoir comment

Dans un communiqué quelque peu embarrassé, publié le vendredi 18 décembre dans l'après-midi, la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), filiale à 100 % du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a reconnu avoir *perdu 250 millions* de francs sur des opérations effectuées pour son compte, entre le deuxième semestre 1986 et le premier semestre 1987, *sur* le Marché à terme des instruments financiers (MATIF) et sur celui des options. La COGEMA a *« ouvert une enquête »* pour déterminer les causes de cette perte. *« Les vérifications nécessaires sont en cours, en vue d'en apprécier les conditions de réalisation et afin de prendre, le cas échéant, toutes dispositions utiles pour protéger les intérêts de la compagnie. »*

Cette dernière a examiné ses documents internes, mais *« n'a pas trouvé de réponse complète »* à cet *« accident de parcours »*. Elle a donc averti les autorités de tutelle du marché, direction du Trésor, Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP) et Chambre syndicale des agents de change, a indiqué le président de la COGEMA, M. François de Wissocq.

C'est donc le troisième *« accident »* qui se produit sur le MATIF depuis son démarrage, le 20 février 1986, et ce n'est sans doute pas le dernier. Le premier *« avoué »* avait été le fait, en octobre dernier, du Crédit mutuel du Sud-Est à Lyon, pour 70 millions de francs, disait-on. Le second a affecté la charge d'agents de change parisienne Ferri-Germe, qui a perdu de 120 à 200 millions de francs en octobre dernier et, littéralement «lessivée», a dû se vendre au Crédit foncier de France.

Dans le cas de la COGEMA, l'accident n'est pas vraiment catastrophique. Cette compagnie, qui emploie, avec ses filiales, dix-huit mille personnes, est le numéro un mondial pour le cycle du combustible nucléaire, depuis l'extraction de l'uranium naturel, son enrichissement (EURODIF à Pierrelatte) *et* son retraitement (usines de La Hague et de Marcoule). Son chiffre d'affaires est de 17 milliards de francs (22 *milliards de francs* en consolidé) et son bénéfice de 356 millions de francs (759 millions de francs en consolidé). Une de ses *caractéristiques* est de disposer d'une très abondante trésorerie, 5 milliards de francs environ, du fait de ses 3 milliards de francs d'autofinancement annuel *et*, surtout, de ses *avances de clients* sur contrats à long terme, notamment pour l'énorme chantier d'agrandissement de l'usine de retraitement de La Hague (50 milliards de francs sur dix ans, dont 6 milliards de francs par an entre 1986 et 1988).

Tout en conservant des liquidités suffisantes, la COGEMA a eu *le souci de placer cette trésorerie sur* deux à cinq ans. Elle a eu un important portefeuille en SICAV d'obligations et de trésorerie en 1986, se retirant vers des placements plus courts à partir de l'automne 1986, lorsque le marché s'est retourné, les taux s'orientant à la hausse, après avoir baissé pendant cinq ans. Selon M. de Wissocq, à l'ouverture du marché à terme (MATIF), en février 1986, la COGEMA *« a fait comme les autres et a voulu le tester »*. Elle s'en est retirée et a dénoué toutes ses opérations entre mai et septembre 1987, avant le krach boursier. En les dénouant, elle a mis à jour le pot aux roses et s'emploie maintenant à chercher les causes de l'accident, après avoir mis à la porte son chef trésorier. *« Nous ne comprenons pas très bien ce marché très compliqué »*, avoue-t-on à la compagnie, qui, en lançant son enquête, a préféré avertir tout le monde, afin de couper court aux rumeurs folles.

Un marché non réglementé

Compliqué, le marché l'est, *surtout* celui des options, qui semble être à l'origine d'une bonne part des pertes de la COGEMA. Une option est un contrat *qui confère* à son acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un emprunt, à une échéance donnée, à un prix fixé d'avance, *pendant une période déterminée. Le* même contrat fait obligation au vendeur de vendre ou d'acheter cet emprunt sur l'ordre de l'acheteur. *En contrepartie*, l'acheteur paie au vendeur une prime, qui fait l'objet de cotations sur le marché et, dont le cours peut varier assez fortement *(effet de levier). En effet*, si, comme l'espère l'acheteur, le cours de l'emprunt monte, ce qui permettra de le revendre avec bénéfice, *celui de la prime montera proportionnellement* plus vite, et inversement.

Le maniement des options est délicat et peut être dangereux pour *un opérateur peu averti. En outre*, leur marché n'est pas encore réglementé, c'est-à-dire qu'il n'est pas soumis à la juridiction de la chambre de *compensation du MATIF*. Les options se négocient de gré à gré *(over the counter)*, sans compensation quotidienne comme pour les contrats à terme *classiques*, *sans fondement juridique ni garantie* de marché avec, le cas échéant, des risques sur la contrepartie, le tout sur un marché de 15 à 20 milliards de francs.

Les opérateurs échafaudent de savantes « échelles » d'achats et de vente d'options, elles-mêmes à l'achat et à la vente, le tout « à cheval » *(straddle)* pour limiter les risques. Ces risques restent tout de même élevés, en cas de variations brusques, comme celles de 7 % en hausse et en baisse les *19 et 20 octobre derniers, qui ont* coûté si cher à la charge Ferri.

Dans ces échelles, seuls de très bons spécialistes peuvent s'y retrouver et le profane n'y voit que du bleu. On comprend donc l'embarras des dirigeants de la COGEMA, qui vont demander des explications aux agents de change intermédiaires sur ce marché et sur le MATIF, pour, comme le précise leur communiqué, *« protéger les intérêts de la compagnie »*. Celle-ci n'en mourra pas, loin de là. En deux ans, ses placements financiers *ont rapporté 1 milliard* de francs brut, pertes sur le MATIF incluses, ses résultats financiers devraient atteindre 340 millions de francs en 1987 comme en 1986, *avec un taux de rendement* moyen maintenu au niveau du marché monétaire (entre 7 % et 8 %), *« ce qui n'est pas glorieux mais correct »*, a estimé M. de Wissocq. Quant aux *résultats* de l'exercice, ils ne devraient pas être touchés.

C'est égal, perdre un quart de milliard de francs sans rien comprendre, c'est dur, même pour COGEMA, *et il est probable que* cet « accident » ne sera pas le dernier, lorsqu'il faudra publier les bilans 1987 de certains établissements ou déboucler certaines opérations après leur arrêt temporaire ou définitif. Gare au MATIF. C'est un instrument très utile et qui a fait ses preuves pour couvrir des *risques normaux* de taux et de cours, mais il peut, aussi, brûler les doigts et roussir les pantalons !

FRANÇOIS RENARD.

Le jugement d'un délinquant en col blanc

Ivan Boesky, l'escroc de Wall Street, condamné à trois ans de prison

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

« Quoi, trois ans, c'est tout », l'employée de supermarché trouve que la peine infligée à un homme qui a *« volé des centaines de millions de dollars »* est *« ridicule »*. Pour sa part, le procureur général de New-York, M. Rudolf Giuliani, estime que la justice américaine a atteint, le *vendredi 18 décembre*, un tournant en condamnant, pour la première fois, un délinquant en col blanc à une peine de prison *ferme*.

Placide et manifestement déçu, le plus célèbre des escrocs de Wall Street, Ivan Boesky, cinquante ans, a *écouté la sentence* en silence : trois ans d'incarcération dans un établissement *« à sécurité réduite »* où celui que *l'on appelait, il n'y a pas si longtemps* encore, *« Ivan le Terrible »*, retrouvera sans doute plusieurs de ses ex-collègues de la banque et de la finance, certains *« tombés »* à la suite de ses *propres* aveux.

La défense aurait préféré une peine symbolique, assortie d'une obligation de service civil. *Le juge, lui, a préféré un autre symbole*, celui de la fermeté à l'égard d'un milieu dont les agissements ont peut-être contribué à *la récente chute de la Bourse*.

Commencée il y a deux ans, l'enquête sur les « délits d'initiés » *(Insider Trading)* avait pris pour cible un certain nombre de *personnalités bien connues de* Wall Street, dont le point commun était une fortune colossale, acquise depuis peu de temps. *Premier inculpé, Dennis Lévine*, arbitragiste réputé, a tout avoué : un réseau souterrain d'hommes indépendants organisait, depuis une dizaine *d'années, des « razzias sur les OPA »*. La recette était simple : informés à l'avance des intentions de la société « X », intéressée par le *rachat de la société* « Y », les arbitragistes achetaient des quantités importantes d'actions de la société « Y », qu'ils revendaient, quelques jours plus tard, à la société « X », réalisant *ainsi une plus-value souvent* très consistante, étant donné que les OPA donnent toujours lieu à une prime versée aux *détenteurs d'actions de la firme convoitée*. Malheureusement, la loi interdit aux arbitragistes de se servir d'informations de ce type.

L'informatisation des opérations *boursières a fait le reste* : étonnées de voir certains comptes bancaires s'enfler soudainement à la suite d'une OPA, les autorités *ont pu remonter plusieurs filières complexes et* découvrir le plus grand réseau de détournement boursier jamais connu à Wall Street.

Grâce aux aveux de Lévine, *le procureur Giuliani*, homme tenace et courageux, a pu inculper, en octobre 1986, le « patron » de cette mafia en *cravates de soie*, Ivan Boesky, financier indépendant, connu pour un style de vie qui, même à New-York, soulève des doutes. A son tour, *Boesky s'est mis à table, citant plusieurs noms*, dont ceux de Martin Siegel et de Budd Jeffries, deux « enfants prodiges » de Wall Street. Contre *la promesse d'une certaine clémence* de la part de la justice, le brillant escroc a tout avoué – du moins c'est ce qu'il affirme, – permettant l'ouverture de dix-neuf *enquêtes judiciaires*.

Si les avis restent sans doute à jamais divisés sur l'attitude à adopter à l'égard de ces criminels *dont l'arme n'est pas le revolver, mais le clavier de l'ordinateur*, les dommages causés à la profession boursière ne pourront jamais être chiffrés.

Désormais vilipendés et, souvent *à juste titre, soupçonnés d'activités répréhensibles*, les jeunes loups de Wall Street ont perdu leur bien le plus précieux, la réputation. L'affaire Boesky a *confirmé ce que certains soupçonnaient depuis longtemps* : la fièvre boursière, telle qu'elle a été vécue à New-York depuis cinq ans, reposait, en partie, sur *un bluff*.

CHARLES LESCAUT.

SOCIAL

En l'absence de directives salariales pour le secteur public

Le gouvernement reste favorable au strict maintien du pouvoir d'achat

Le gouvernement de M. Jacques Chirac est en train d'opérer une *petite révolution dans le domaine* salarial. Pour la première fois depuis septembre 1976, le premier ministre n'adressera pas de directives sur la politique salariale dans le secteur public.

La pratique des directives salariales avait été inaugurée par M. Raymond Barre en septembre 1976, dans le cadre du plan de lutte contre l'inflation qu'il avait mis en œuvre en succédant à M. Chirac. Tout en confirmant *« le principe de la négociation collective des salaires et la poursuite de la politique contractuelle »*, M. Barre avait *« recommandé qu'en 1977 la progression des salaires ne soit pas supérieure à la hausse du coût de la vie »*.

La directive de M. Barre ne s'appliquait qu'au secteur public. Mais le premier ministre s'était également adressé à l'époque aux partenaires sociaux, considérant que *« la politique salariale, dans le secteur public comme dans le secteur privé, doit s'inspirer de l'ensemble de ces principes »* fixés par le gouvernement pour modérer l'évolution des revenus.

Dans le même temps, M. Barre avait fixé une règle évidente : *« Les contrats établis doivent tenir compte chaque année de la situation économique de l'entreprise concernée et de la situation économique générale »*, déclarait-il au *Monde* le 5 octobre 1976, qu'aucune entreprise ne renierait encore aujourd'hui.

Ce dirigisme salarial a été reconduit année après année parallèlement aux recommandations salariales adressées par le CNPF pour le *secteur privé. M. Chirac lui-même* en revenant au pouvoir n'a pas dérogé à la règle.

Ainsi, le 5 mai 1986, M. Chirac précisait que les dirigeants des entreprises publiques devaient sur les salaires demander l'accord de leur ministère de tutelle *« avant de décider toutes mesures concernant leur personnel »*. Le 12 novembre 1986, M. Chirac précisait que les dirigeants des entreprises publiques devaient tenir leur ministère de tutelle *« informé »* de leur projet, *« ainsi que le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation et la commission interministérielle de coordination des salaires (CICS) qui s'assureront de leur conformité aux présentes directives »*. Difficile d'être plus strict dans le contrôle...

L'abandon de toute directive salariale pour 1988 a été décidé après que M. Chirac avait rencontré les *dirigeants* des entreprises publiques. Ils lui ont fait savoir qu'ils souhaitaient avoir *« les coudées franches »*. *« Il est absurde*, dit-on aujourd'hui à l'hôtel Matignon, *de faire avancer toutes les entreprises publiques du même pas en même temps. »*

L'entourage de M. Chirac assure qu'en l'absence de directives écrites, il n'y aura pas de directives orales sous le manteau. Mais si les entreprises doivent négocier en fonction de leurs possibilités propres, elles sont supposées connaître l'*« orientation générale »* du gouvernement qui est *« claire et nette »* : *« strict maintien du pouvoir d'achat »* (en moyenne). *Le cadre général* doit *demeurer* celui de la rigueur, mais sans directives...

Par ailleurs, les entreprises publiques – qui sont un peu sceptiques devant cette brusque liberté – devront toujours passer devant la commission interministérielle de coordination des salaires, la fameuse CICS. Mais, souligne-t-on à Matignon, le contrôle *a posteriori* sera *« allégé »*, puisqu'il n'y aura plus de référence à une lettre de directives du premier ministre. L'expérience montrera l'usage *qui sera fait*, du moins pour 1988, de cette liberté... alors même que le CNPF a déjà abandonné – comme l'UIMM dans ses *« conseils »* pour 1988 *dans* la métallurgie – toute recommmandation chiffrée.

Le premier test devrait avoir lieu, encore une fois, à EGF. Déjà, une *nouvelle mesure a été annoncée* par la direction d'EGF, le 17 décembre, consistant, sans qu'il s'agisse d'un solde de tout compte pour 1987, à accorder une *rallonge* de 0,3 % de la masse salariale (l'augmentation en niveau de 1,7 % au 1[er] avril est anticipée au 1[er] février, et celle de 0,4 % au 1[er] octobre est anticipée au 1[er] septembre). *Les syndicats signataires de l'accord salarial 1987* ont pris acte de ce coup de pouce (1).

Dans la fonction publique, où le gouvernement joue directement le rôle du patron, un calendrier de *négociation va être mis au point*. M. de Charette devrait rencontrer officiellement les fédérations de fonctionnaires dans la seconde quinzaine de janvier.

Mais la négociation 1988 *s'annonce mal. Une enveloppe budgétaire contraignante* (+ 2,5 % en masse), une définition stricte de la masse salariale, une période préélectorale coïncidant avec des événements syndicaux (*changement de « patron »* à la fédération FO, congrès de la FEN début février), autant de signes peu favorables.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) La CGT, non signataire, a organisé *une grève de quatre heures* le 17 décembre avec baisse de production (16 % de grévistes).

AFFAIRES

M. Balladur réserve 3 milliards de francs pour Renault

Le ministre de l'économie, M. Balladur, a déclaré, le 18 décembre sur RTL, qu'il avait *« réservé une somme supérieure à 3 milliards de francs qui pourra être consacrée au désendettement de Renault »*.

Cela *« prouve bien que l'objectif du gouvernement demeure le même : remettre Renault en bonne situation financière, mais nous pourrons d'autant mieux le faire qu'il disposera d'un statut rénové »*, a-t-il ajouté.

Le projet de transformation de Renault – de régie en société anonyme – devait s'accompagner d'un abandon de créances publiques de *12 milliards de francs*, destiné à alléger la dette du constructeur nationalisé.

La discussion parlementaire de ce projet reste hypothétique, mais cela *n'empêche pas l'Etat de doter* Renault en capital, comme il l'a fait au cours des années précédentes. Quitte à déclencher les foudres des autorités de Bruxelles qui ont déjà ouvert *une* enquête sur les 8 milliards de francs de dotations reçus par Renault en 1985 et 1986.

ÉNERGIE

La renégociation sur le prix du gaz algérien

(Suite de la première page.)

Gaz de France, soutenu par son ministère de tutelle, tente, en effet, de *renégocier des clauses cohérentes* avec les autres contrats de fourniture de la France.

Le contrat initial, conclu en 1982 par M. Cheysson, octroyait en *effet* à l'Algérie un surcoût de 27 % par rapport au prix moyen des approvisionnements français, pris en charge pour moitié par l'Etat et pour moitié par *Gaz de France*. A l'occasion de la révision du contrat, qui devait normalement intervenir au début de cette année, Gaz de France, fort de la situation de pléthore du marché gazier international, a demandé que le prix de base soit remis en ligne avec le marché international.

En *dépit de vingt-cinq réunions*, aucun accord n'a pu être trouvé entre GDF et son homologue algérienne, la SONATRACH, tant l'écart entre les *deux positions* est grand. Alger, fort du précédent créé en 1982, souhaite en effet un prix de départ supérieur de 28,9 % au prix moyen des *approvisionnements français* – calculé aux frontières françaises, – alors que Gaz de France n'est prêt à payer qu'un surcoût de 10 %, prix équivalent à celui accepté par les Italiens l'an dernier, ou au maximum de 16 %, équivalent à celui accepté par les Grecs cette année (1).

Si la *demande algérienne était* acceptée, il en coûterait 3,3 milliards de francs en trois ans à l'établissement public, sollicité de payer cette fois, contrairement à 1982, la totalité du « surcoût », afin de pouvoir présenter l'accord comme *« commercial »* et susceptible de faire précédent pour des négociations ultérieures d'Alger avec d'autres pays.

Outre que Gaz de France ne souhaite pas non plus créer un exemple fâcheux pour ses autres fournisseurs, notamment les Soviétiques et les Hollandais, avec qui la renégociation des contrats *vient d'être engagée*, il est clair qu'un accord sur ces bases aurait des conséquences durables sur le prix de vente du gaz aux clients finaux (*quelques points d'augmentation supplémentaires* par an) et compromettrait la compétitivité du gaz en France vis-à-vis du fuel et de l'électricité.

Les réserves du ministre de l'industrie

La concession que s'apprêterait à accepter très rapidement le gouvernement *de M. Chirac ne porterait dans* un premier temps que sur le prix intérimaire payé par GDF en l'absence de contrat définitif. Mais elle risque de compromettre la position des Français dans les négociations à venir. Le nouveau prix intérimaire (2) serait en effet supérieur d'environ 16 % à la moyenne des approvisionnements et correspondrait de fait au maximum jugé acceptable par Gaz de France. *« C'est un peu comme dans une négociation où l'on veut acheter un tapis et qu'on ne parvient pas à se mettre d'accord sur le prix, à accepter de régler un acompte équivalant au maximum de ce qu'on veut payer, sans attendre que les discussions soient finies »*, expliquent les négociateurs.

Il est clair que l'intervention du premier ministre dans ce dossier jugé *« extrêmement délicat »* rue de Grenelle, *ne fait pas l'unanimité au sein* des cabinets ministériels. M. Madelin, directement saisi du problème depuis septembre et qui a rencontré à plusieurs reprises son homologue algérien, n'a *jusqu'ici* rien cédé qui compromette le caractère commercial de l'accord. *« Nous négocions sur des bases industrielles*, assure-t-on rue de Grenelle, et *« s'il y a d'autres points de vue, ils doivent être clairement exprimés »*. Tout en ayant assuré cette semaine le ministère de l'industrie qu'il *restait officiellement* chargé du dossier, et que la position française n'était pas modifiée, Matignon semble à l'évidence déterminé à passer outre aux *objections de son ministre*. Au cours du week-end, de nouveaux contacts devaient être pris entre Paris et Alger pour tenter de régler le problème.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Le prix moyen des approvisionnements français (sur la base d'un pétrole à 18 dollars) c'est-à-dire le prix du marché, est de 1,94 dollar par million de BTU (unité de compte internationale du gaz). Sur les mêmes bases, le prix du contrat conclu par l'Algérie avec l'Italie est de 2,14 dollars, soit 10 % de plus, et celui du contrat avec la Grèce de 2,25 dollars, soit 16 % de plus. Le prix souhaité par Alger s'élève à 2,50 dollars, soit 28,9 % de plus que la moyenne des achats français.

(2) *Le prix intérimaire payé depuis le* début de l'année par GDF est en ligne avec le prix international du marché, car la formule de 1982, *appliquée aux cours* actuels du pétrole, donne un prix voisin de la moyenne des approvisionnements *français. Le surcoût de 1982 a été en effet progressivement* effacé par la baisse des prix du brut depuis cinq ans, sur lesquel le gaz *algérien est indexé*.

Face à l'emprise croissante de Washington

Le président mexicain de la Banque interaméricaine de développement a donné sa démission

WASHINGTON correspondance

M. Ortiz Mena, président de la Banque interaméricaine de développement (BID) depuis dix-sept ans, a annoncé sa démission à compter du 29 février 1988.

Dans sa lettre de démission, M. Mena fait seulement part de son désir de rentrer au Mexique. Il ne fait pas état des relations de plus en plus difficiles entre les pays latino-américains et le gouvernement américain. *La raison immédiate de son* départ est pourtant liée à l'insistance de M. Ronald Reagan et de son secrétaire au Trésor, M. James Baker, de nommer un de ses proches collaborateurs, M. Conrow, au poste de vice-président *exécutif* de la BID.

Il appartient au président de la BID de procéder à la nomination des postes importants, soumise à l'approbation du conseil des administrateurs. Mais, dans la pratique, *il était acquis que le poste de vice-président exécutif serait occupé* par un Américain. Dans l'optique de Washington, celle de M. Conrow ne devait pas poser de problèmes puisqu'il succéderait à M. Curtin, *lui aussi choisi par le secrétaire au* Trésor.

La démission de M. Mena bloque maintenant la nomination de M. Conrow puisque, auparavant, les gouverneurs de la BID devront élire un nouveau président.

De toute évidence, le gouvernement *américain veut resserrer son* contrôle sur la BID dont la politique de prêts, à la différence de celle du Fonds monétaire et de la Banque mondiale, est contrôlée par les pays débiteurs et non par les créanciers. Les milieux *officiels américains* estiment que la BID n'observe pas de critères assez rigoureux dans sa politique de prêts. Aussi bien M. Baker avait tenté de modifier la procédure des taux qui favorisaient *les bénéficiaires* des prêts plutôt que les prêteurs. Il n'avait pas réussi cependant dans cet effort qui aurait permis aux Etats-Unis et au Canada d'assurer *une sorte de veto sur les prêts de la* BID. M. Baker avait alors décidé de réduire la contribution des Etats-Unis, la plus importante à la BID.

Des rumeurs circulent également selon lesquelles M. Conable, président de la Banque *mondiale*, démissionnerait prochainement sous la pression de Washington qui considérerait comme insuffisantes les mesures de réorganisation prises au *printemps dernier*.

HENRI PIERRE.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 14 au 18 décembre

Une culotte de gendarme

APRÈS le 12, le chiffre 15 a porté chance à la Bourse de Paris. A l'issue de la semaine écoulée, la quinzième après le grand krach d'octobre, les valeurs françaises ont monté. De 1,4 % seulement. Ce n'est pas beaucoup. Mais après le déluge de feu tombé rue Vivienne, beaucoup ont poussé un soupir de soulagement. Ce bilan hebdomadaire aurait pu être de bien meilleure qualité si des ventes bénéficiaires n'avaient pas contraint le marché à faire machine arrière dans les derniers mètres.

Timidement amorcé, le vendredi précédent, le mouvement de reprise s'était en effet sensiblement accentué durant les trois premières séances, frôlant 1,4 % lundi, pour dépasser 1,5 % le lendemain et passer à 2,11 % mercredi. Trop beau, hélas, pour continuer. Des dégagements réduisirent la marque jeudi (– 1,16 %) et encore à la veille du week-end (– 1,3 %), ramenant le marché non loin de ses plus bas niveaux depuis deux ans.

Retour inévitable du balancier ? Aucune des rares reprises techniques enregistrées après l'éloignement du cyclone n'a excédé 5 % à 6 %. Celle-là n'a pas dérogé à la règle. Il eût été fou du reste de croire la Bourse capable d'accomplir un plus grand effort.

La dernière liquidation de l'année est désormais très proche. Elle aura lieu le mardi 22 décembre. Que sur des rachats faits récemment des investisseurs aient jugé prudent de prendre leurs bénéfices sans attendre le dernier moment n'a vraiment rien pour surprendre. 5 % de gain ne se laissent pas passer quand les pertes subies dépassent 37 % en moyenne.

D'autant que tous les dangers ne sont pas écartés. L'on s'habitue à tout, même à la dégringolade du billet vert. Mais force est de constater que celle-ci commence à prendre une tournure catastrophique, pour les entreprises exportatrices, pour toutes celles aussi dont une bonne partie des bénéfices provient de la zone dollar.

Pour témoigner que la situation est toujours aussi grave, éviter aussi que la vigilance générale ne se relâche, « 33 » des plus grands experts économiques du monde ont ces derniers jours lancé un véritable cri d'alarme en brandissant l'épouvantail de la récession. Selon eux, personne n'y échappera, si les grands pays industrialisés ne prennent pas rapidement les mesures radicales qui s'imposent : les Etats-Unis, en colmatant leur déficit budgétaire ; la RFA en relançant son économie ; le Japon en réduisant son excédent commercial.

C'est peut-être donner beaucoup d'importance à ce groupe d'experts. Mais en tout cas, sous les lambris, tout le monde parlait de cet avertissement solennel et des mesures préconisées, en soulignant au passage qu'elles étaient inapplicables, pour des raisons électorales évidentes.

Enfin, les boursiers parisiens ont été fortement incités à rajuster leurs positions dans l'ignorance des réactions de Wall Street. Le marché new-yorkais avait en effet ce vendredi un rendez-vous capital avec la triple échéance trimestrielle des contrats à terme (actions, options, indices), encore appelée « journée des trois sorcières », la première depuis le krach d'octobre. « Si New-York craque, Paris prendra une bûche de Noël, c'est assuré », disait un spécialiste, vendredi 18 décembre après-midi.

Finalement, Wall Street a tordu le cou aux trois sorcières. Mais personne ne pouvait le savoir. Reste que, cette semaine, pour la première fois depuis longtemps, quelques bonnes nouvelles sont arrivées rue Vivienne. D'abord l'annonce inattendue d'une forte réduction du déficit commercial pour novembre, retombé, ô miracle, à 700 millions de francs seulement (au lieu de 4,9 milliards de francs pour octobre) grâce à la vente de deux Airbus et à « la réexportation de Wahid Gordji » lança une méchante langue. Et puis l'indice des prix pour le même mois s'est aussi révélé très sage (entre 0,1 % et 0,2 %). De son côté, l'INSEE a estimé que la crise n'avait pas eu d'influence sur le comportement des ménages, et des échos rassurants venus des Etats-Unis ont rapporté que les industriels du Nouveau Monde étaient plutôt confiants. Bref, certes avec prudence, le sentiment général semble avoir un peu évolué en mieux sous les lambris.

Les « zinzins », dont le syndic de la Compagnie des agents de change affirme par téléphone qu'ils ne sont pas intervenus « systématiquement » durant les heures noires, ce qui en soi constitue la reconnaissance de leur « raids », sont restés l'arme au pied. En d'autres termes, le marché comme un grand opéré a fait ses premiers pas tout seul, sans l'appui des médecins.

Certes, la convalescence n'est pas commencée. Il s'en faut de loin. Des imprudents vont avoir des ardoises salées à régler (voir affaire COGEMA). Mais lentement, la vie financière paraît reprendre ses droits. Beaucoup croient que le fond est maintenant atteint et que d'ici à la fin de l'année la reprise technique pourrait se poursuivre. Un agent de change n'estime pas impossible une remontée des cours de 15 % sur les plus bas niveaux, d'ici au 31 décembre. Possible. En tout cas, les liquidités ne manquent pas. Elles seront même surabondantes en janvier, avec, en plus de la trentaine de milliards de francs provenant des versements de titres indemnitaires et des coupons d'emprunts, les 34 milliards de remboursement du 7 % 1973. Ce serait bien le diable qu'une bonne partie de cet argent ne revienne pas en Bourse. Car le petit porteur a tenu bon. La preuve : en novembre, le montant des souscriptions nettes aux SICAV Monory-CEA est en hausse de 1,6 milliard de francs. Et ce petit porteur, tout le monde s'empresse de le choyer. La COB a mis à l'étude des mesures pour le protéger. Le président de L'Air liquide a envoyé cent mille lettres pour rassurer les siens. Des tas d'associations prennent sa défense, comme l'APARIBAS (associations des petits actionnaires résolus et intransigeants envers les banques, assurances et sociétés privatisées). Imétal, pour dédommager les siens, va racheter ses propres actions à 145 F en y ajoutant une action Penarroya. L'agence Havas annonce qu'elle va organiser des rencontres en province durant les deux premiers mois de 1988 pour rencontrer ses actionnaires. Mon Dieu, qu'il est doux, par les temps qui courent, d'être petit porteur ou petite porteuse. Enfin, si d'aventure une bataille boursière éclatait entre le canadien Seagram et le britannique Grand Metropolitan pour le contrôle de Martell, les remous créés seraient très favorables à la Bourse.

A moins que la deuxième mi-temps de la crise ne se produise à Tokyo, où certains prédisent encore un « Hiroshima boursier » – auquel cas il n'y aurait pas de prolongations – tout porte à croire que le début de 1988 pourrait être meilleur que la fin de 1987. De toute façon, les sicavistes de la dernière heure pourraient bien faire la différence et un ultime coup de pouce pourrait être aussi donné aux cours pour habiller moins pauvrement les bilans de fin d'année.

ANDRÉ DESSOT.

Métallurgie construction mécanique

	18-12-87	Diff.
Alspi	218	+ 22
Avions Dassault-B.	735	– 64
De Dietrich	1 445	+ 370
FACOM	420	+ 5
Fives Li	83	– 7,50
Marine Wendel (1)	225,20	+ 29,70
Penhoët (2)	231,10	– 13,90
Peugeot SA	921	+ 64
Poclain	13,10	– 0,10
Sagem	1 359	+ 9
Saulnes-Châtillon	29,80	+ 1,70
Strafor	345	+ 5
Valéo	427	+ 17
Vallourec	38,60	– 0,40

(1) Coupon de 5,50 F.
(2) *Divisé par trois.*

Alimentation

	18-12-87	Diff.
Béghin-Say	330	+ 1
Bongrain	2 156	+ 56
BSN	4 345	+ 190
Carrefour	2 450	+ 209
Casino	118,20	+ 14,20
Euromarché	2 920	+ 70
Guyenne et Gasc.	425	+ 20
Lesieur	1 460	+ 15
Neslé	33 200	+ 12,50
LUMH Moët-Hen.	1 515	+ 109
Occidentale (Gle)	605	+ 45
Olida-Caby	207	– 3
Pernod-Ricard	673	+ 22
Promodès	1 390	+ 25
Saint-Louis	1 170	– 10
Saupiquet (1)	919	+ 34
Source Perrier	520	+ 13

(1) Coupon de 15 F.

Matériel électrique services publics

	18-12-87	Diff.
Alcatel	1 990	+ 60
Alsthom	257	+ 22
CGE	222	+ 15
Crouzet	146,50	+ 10,40
Générale des Eaux	1 081	+ 23
IBM	626	+ 16
Intertechnique	592	+ 84
ITT	243	+ 1,20
Legrand	2 176	+ 116
Lyonnaise des Eaux	1 185	+ 69
Matra	1 410	– 5
Merlin-Gérin	1 350	+ 48
Moteurs Leroy-Somer	385	+ 2,10
Moulinex	43,40	– 1,70
PM Labinal	651	– 14
Radiotechnique	955	+ 45
Schlumberger	156	– 4
SEB	639	+ 52
Siemens	1 240	+ 5
Signaux	312	+ 46
Télémèc. Electrique	2 915	+ 155
Thomson-CSF	752	+ 81

Valeurs diverses

	18-12-87	Diff.
Accor	320	+ 17
Agence Havas	414	+ 3,90
Arjomari	1 425	+ 90
Bic	480	– 3
Bis	706	+ 81
CGIP	748	+ 35
Club Méditerranée	347	+ 12
Essilor	1 910	+ 121
Europe 1	400	– 18
Hachette	1 700	+ 85
L'Air liquide	502	+ 25
L'Oréal	2 511	+ 100
Navigation Mixte	745	+ 6
Nord-Est	76,60	+ 2,60
Presses Cité	2 440	+ 225
Saint-Gobain	422	+ 5
Sanofi	495	+ 9
Skis Rossignol	775	+ 52

Pétroles

	18-12-87	Diff.
Elf-Aquitaine	225	– 18
Esso	280	– 0,10
Exxon	209,50	+ 2,50
Petrofina	1 285	– 16
B.P.France	66,50	– 0,50
Primagaz	498	+ 8
Raffinage	71	+ 1,80
Royal Dutch	571	– 3
Sogerap	270	– 25
Total	350	– 5,10

Mines, caoutchouc,

	18-12-87	Diff.
Géophysique	289	+ 29
Michelin	186	+ 7
RTZ	32,60	– 0,10
ZCI	1,61	– 0,06

Bâtiment, travaux publics

	18-12-87	Diff.
Auxil. d'entr.	746	+ 60
Bouygues	931	+ 51
Ciments Français	855	+ 2
Dumez	535	+ 17
GTM	371	+ 53
J. Lefebvre	684	+ 40
Lafarge	1 195	+ 124
Maisons Phénix	45,85	– 0,65
Poliet et Chausson	422	+ 17
SCREG	643	+ 98
SGE-SB	31,60	+ 2,15

Banques, assurances

	18-12-87	Diff.
Bail Équipement	266	+ 10,90
Bancaire (Cie)	364	– 1
Cetelem	630	+ 11
Chargeurs SA	753	+ 85
CFF	932	+ 15
CFI	361	– 3
Eurafrance	1 102	+ 112
Hénin (La) (1)	433	+ 52
Imm. Pl.-Monceau	328	+ 31
Locafrance	350,10	– 4,90
Locindus	955	+ 49
Midi	1 105	+ 135
Midland Bank	184	– 1
OFP	862	+ 32
Paris. de résc.	329,90	+ 26,90
Prétabail	1 161	– 25
Schneider	252,50	+ 34,30
Suez (Cie Fin.)	275	+ 3
UCB	159,90	– 0,10

(1) Coupon de 14 F.

Filatures, textiles, magasins

	18-12-87	Diff.
André Roudière	205	+ 20
Agache (Fin.)	1 500	inch.
BHV	230	+ 25
CFAO	1 250	inch.
Damart-Serviposte	2 080	+ 80
Darty	295	+ 27
DMC	422	+ 20,50
Galeries Lafayette	900	+ 47
La Redoute	2 905	+ 3,90
Nouvelles Galeries	324	+ 47
Printemps	375	– 6
SCOA	74	+ 4,05

Produits chimiques

	18-12-87	Diff.
Inst. Mérieux	3 278	+ 53
Labo. Bell.	900	+ 50
Roussel UC	701	+ 52
BASF	880	+ 20
Bayer	882	+ 32
Hoechst	855	+ 14
Imp. Chemic. (1)	105	+ 2
Norsk Hydro	112,80	– 6,70

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Spie	+ 22,5	Salomon	– 14,2
SCREG	+ 18	Sogerap	– 13,6
Nles Galeries	+ 16,5	SDR P.-de-Cal.	– 12,7
Signaux	+ 14,9	Fives-Lille	– 8,3
Guyenne	+ 14,2	Av. Dassault	– 8
Marine Wendel	+ 13,9	Elf	– 7,4
La Hénin	+ 13,6	Majorette	– 6,5
Alspi	+ 13,5	Sodero	– 6,5
Géophysique	+ 13,3	Maisons Phénix	– 6,4
Casino	+ 13,1	Europe 1	– 5,7
Midi	+ 13	Total	– 5,4
Eurocom	+ 12,9	Moulinex	– 5,1
BIS	+ 12,8	Luchaire	– 4,4

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot	609 649	554 583 018
La Redoute	157 754	521 736 114
Michelin	1 870 672	349 491 129
Midi	302 859	315 074 900
Martell	121 856	288 800 023
Lafarge	237 194	266 646 904
Généf. eaux	233 731	256 580 576
Suez	880 990	239 445 857
CSF	323 334	232 367 441
Total	558 864	202 434 360
L'Oréal	73 990	185 051 547

(*) *Du 10 au 17 décembre inclus.*

Un second marché à la recherche d'un nouveau souffle

Si le krach du 19 octobre a entraîné jusqu'à présent une chute de 30 % en moyenne des titres cotés sur le règlement mensuel, la secousse a été nettement plus violente sur le second marché. Le recul y dépasse 50 %. Pendant près de deux mois, la plupart des valeurs n'ont pu être cotées car seuls affluaient des ordres de vente. Le flux de liquidités, qui avait amené une hausse spectaculaire des cours en trois ans, en se tarissant, a accéléré la baisse de ces deux derniers mois.

Conséquence, ce marché adolescent, créé en 1983, « transformé en champ de ruines » selon certains, est « pratiquement mort ». Pour qu'il survive et surtout pour qu'il ne devienne pas un « hors cote de luxe », où les transactions seraient rares, une quarantaine de sociétés regroupées au sein d'ESM (Entreprises du second marché) tentent de réagir. Affirmant tout d'abord que l'effondrement des cours ne correspond pas à la situation des entreprises puisqu'elles devraient enregistrer une hausse moyenne de 34 % de leurs bénéfices en 1987, ce comité entend avant tout rétablir la confiance. Pour cela, il propose une information spécifique dépassant la communication financière traditionnelle et un dialogue avec l'ensemble des détenteurs de titres.

Pour le comité, il importe par ses diverses propositions que le second marché continue de remplir son rôle d'« outil financier indispensable à l'indépendance et à la croissance des entreprises ». Cela concerne pas moins de deux cent soixante-quinze firmes dont près d'une centaine sont entrées en Bourse cette année. Les membres d'ESM ne veulent donc absolument pas que « le second marché soit le « printemps de Prague » de notre économie ». Reste à savoir si ces simples propositions permettront de rétablir la confiance dans un marché qui souffre avant tout de sa volatilité.

D. G.

Imétal va racheter 8,5 % de son propre capital

Pour réagir à la faiblesse de son cours de Bourse, Imétal a décidé de proposer, le 21 janvier lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le rachat d'un million de ses propres actions, afin de les annuler ensuite par une réduction du capital. Cette offre porte sur 8,5 % des parts.

En échange de chaque titre, la société versera en espèces 145 F auxquels s'ajoutera une action de la filiale à 33 % Penarroya. Sur la base d'un dernier cours de 29 F, cette offre confère à Imétal une valeur de 174 F pour un titre qui cotait 132 F. Cette procédure de rachat, qui est courante aux Etats-Unis, est peu utilisée en France et très rarement dans de telles proportions, bien que la législation autorise la reprise par une firme de 10 % de son capital.

Cette procédure permet soit de se protéger contre un « prédateur », soit de soutenir les cours de l'action. Dans le cas d'Imétal, si près de 50 % des titres sont dans le public, le reste est détenu par un noyau dur d'actionnaires parmi lesquels se trouvent Parfinance (20 %), Euris et associés (13 %), le groupe Rothschild (7 %), ERAP (6 %) et AGF (6 %). L'opération devrait donc avant tout, selon la direction du groupe, entraîner une meilleure appréciation de l'action Imétal, dont la valeur d'actif est estimée à 200 F. Elle permettra aussi à ce groupe de poursuivre son désengagement de ses activités minières et métallurgiques (*le Monde* du 6 août). En apportant à l'échange des titres Penarroya, Imétal ne détiendra plus que 14 % de cette société contre 33 % actuellement.

Par ailleurs, la firme accompagnera cette mesure d'un abandon de créance de 80 millions de francs, qui réduira d'autant le prêt de 250 millions de francs accordé en 1986. En contrepartie, Imétal devrait recevoir 800 000 bons de souscription, donnant droit pour une durée de cinq ans, de souscrire 800 000 actions de Penarroya au prix de 55 F l'unité.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 décembre 1987

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Premier	–	–	–	–
+ haut	99,45	98,15	97,20	98,60
+ bas	99,20	97,85	97	96,55
Dernier	99,40	98,05	97,20	96,70
Compensation	99,40	98,05	97,20	96,70

Nombre de contrats : 53 230.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	14 décembre	15 décembre	16 décembre	17 décembre	18 décembre
RM	1 608 648	2 626 414	2 104 886	1 841 432	–
Comptant					
R. et obl.	9 775 018	9 520 206	9 748 181	9 912 726	–
Actions	165 134	291 428	144 983	415 688	–
Total	11 548 800	12 438 048	11 998 050	12 169 846	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	71,4	72,7	73,9	73	–
Étrangères	96,7	97,9	97,2	97,5	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	72,7	73,4	74,7	72,4	71,7
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	277,3	282,8	287,8	286,3	281,7

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Or fin (kilo en barre)	88 700	86 900
– (kilo en lingot)	88 700	85 950
● Pièce française (20 fr.)	542	539
Pièce française (10 fr.)	384	425
Pièce suisse (20 fr.)	501	570
Pièce latine (20 fr.)	509	493
● Pièce tunisienne (20 fr.)	505	491
Souverain	642	624
● Souverain Elizabeth II	649	657
● Demi-souverain	390	389
Pièce de 20 dollars	3 048	3 075
– 10 dollars	1 560	1 520
● – 5 dollars	902	925
– 50 pesos	3 445	3 350
● – 20 marks	690	601
– 10 florins	530	520
● – 5 roubles	335	345

BONS DU TRÉSOR

Séance du 18-12-87

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Mars 88	91,75	91,72	91,75	+ 0,02
Juin 88	91,60	91,60	91,60	+ 0,02
Sept. 88	–	–	–	–
Déc. 88	–	–	–	–

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Plus de 5,8 %

Semaine brillante à Wall Street où l'indice Dow Jones, malgré un léger raté, a progressé de 108,26 points (+ 5,79 %) pour s'établir, vendredi soir, à 1 975,30.

Manifestement, la disparition des craintes sur un retour de l'inflation et la confirmation par les statistiques que l'économie américaine n'avait pas souffert du « krach » d'octobre, ont rendu les investisseurs passablement optimistes. Restait à franchir la passe difficile du 18 décembre marquée par la triple échéance trimestrielle des contrats à terme (actions, options, indices), encore appelée « journée des trois sorcières ». Mais finalement les trois sorcières ont été mises en fuite sur leurs balais par les ordinateurs, qui se sont mis à cracher des programmes d'achats. Enfin, l'encouragement est venu des prévisions à la hausse du PNB pour le troisième trimestre (+ 4,3 % au lieu des 4,1 % prévus initialement), enfin des déclarations rassurantes du président du FED sur le caractère aberrant du déficit commercial pour octobre, qui pourrait se réduire fortement en novembre.

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Alcoa	45 3/4	49
Allegis (ex-UAL)	68 7/8	71 1/2
ATT	27 3/8	29 1/4
Boeing	35 3/4	37 7/8
Chase Man. Bank	22 3/8	21 1/4
Du Pont de Nemours	80 3/8	83 1/8
Eastman Kodak	45 1/2	50 7/8
Exxon	39 1/4	40
Ford	75 3/8	76 3/4
General Electric	43 5/8	46 1/8
General Motors	59	62 3/8
Goodyear	53 1/4	60 3/4
IBM	110 3/8	117 1/8
ITT	43 3/4	46 1/4
Mobil Oil	38 1/4	37 1/2
Pfizer	41 3/4	45 1/4
Schlumberger	29	30
Texaco	35 1/2	38 3/8
Union Carbide	20 1/2	21 5/8
USX	30 1/2	30 1/8
Westinghouse	45 3/4	49 3/4
Xerox Corp	54 1/2	57 5/8

LONDRES

Moins 4,9 %

Le London Stock Exchange a cédé cette semaine à la déprime, et, malgré la publication de plusieurs indicateurs très satisfaisants, il a baissé de 4,9 %. Même la nouvelle selon laquelle BP aurait augmenté sa part dans Britoil à 24,9 % n'a pas réussi à relancer le marché.

Le secteur pétrolier a été au centre de l'intérêt général après l'issue décevante des négociations de l'OPEP.

Indices FT du 18 décembre : industrielles, 1 310,7 (contre 1 377,8) ; mines d'or, 327,3 (contre 313,8) ; fonds d'Etat, 88,37 (contre 87,72).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Beecham	449	457
Bowater	322	335
Brit. Petroleum	248	237
Charter	309	298
Courtaulds	331	340
De Beers (*)	9 3/4	9 3/4
Free Gold	13 5/8	13 1/8
Glaxo	10 13/64	975
Gt. Univ. Stores	18 1/4	17 7/8
Imp. Chemical	10 1/4	10 51/64
Shell	980	970
Unilever	460	508
Vickers	133	143
War Loan	38 15/16	37 9/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Irrégulier

Partagé entre la satisfaction procurée par la reprise de Wall Street et la crainte déclenchée par la chute du dollar, le marché allemand a évolué assez nerveusement de droite et de gauche. Après avoir monté de 3 %, il est redescendu pour néanmoins terminer la semaine en progrès. Fermeté des automobiles et des chimiques.

Indices de la Commerzbank du 18 décembre : 1 329,3 (contre 1 304,8).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
AEG	218,50	211
BASF	251	256,60
Bayer	257,30	267
Commerzbank	233,50	222,50
Deutschebank	394,80	408,50
Hoechst	255,50	256,80
Karstadt	467	442
Mannesman	107	113,80
Siemens	369	373,50
Volkswagen	222	227,50

TOKYO

Baisse

Peu sensible à l'effet d'entraînement venu de New-York, le marché japonais s'est alourdi cette semaine. Sa perte toutefois est restée limitée (– 0,9 %), l'indice Nikkei s'inscrivant vendredi soir à 22 926,97 (– 208,84 points).

L'indice général, lui, a cédé 12,97 points, à 1 844,26. Les investisseurs ont été surtout rendus très inquiets par la chute du dollar tombé à un plancher historique. Le ministre japonais des finances les a toutefois un peu rassurés en déclarant que le Japon ferait le maximum pour obtenir du G 7 des mesures pour soutenir le billet vert.

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Akai	437	426
Bridgestone	1 240	1 220
Canon	925	941
Fuji Bank	3 120	3 110
Honda Motors	1 270	1 300
Matsushita Electric	2 070	2 120
Mitsubishi Heavy	493	500
Sony Corp.	4 930	4 990
Toyota Motors	1 810	1 820




BOURSES ÉTRANGÈRES

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

L'Europe continentale prime

C'est en Europe continentale surtout que se trouvent pour l'instant les possibilités de croissance offertes aux institutions qui déploient leur activité sur les marchés internationaux des capitaux. Le vif courant d'affaires nouvelles enregistrées ces derniers temps en Suisse, en Allemagne ou au Luxembourg par exemple, contraste singulièrement avec l'ampleur des loisirs londoniens.

Parallèlement, le ralentissement des affaires à Londres, au cœur de l'euromarché proprement dit, ne manquera d'être mis à profit pour de profondes réorganisations prometteuses à terme. Ce n'est pas un hasard de voir que, à la diminution de la présence américaine dans la City correspond un renforcement helvétique et nippon.

En ce qui concerne le marché suisse, l'attention se concentre sur l'ouverture du grand syndicat d'émission, composé des principales banques du pays. Pour plusieurs établissements étrangers de renom qui cherchent à développer leur présence en Suisse, la question n'est plus tellement de savoir s'il convient de se rapprocher du consortium des grandes banques helvétiques, mais bien plutôt de s'assurer que leur éventuelle candidature pourrait être retenue. Les grandes banques suisses, pour leur part, ne font pas d'effort apparent de recrutement et attendent qu'on vienne à elles. Les adhésions pourraient prendre du temps avant de devenir effectives. Certains parlent de six mois, d'un an ou même de deux ans.

Le problème est que les arrivées se traduisent par une réduction des quotes-parts des anciens membres. C'est ce qui se produira au début de l'an prochain lors de l'accueil de cinq nouveaux participants suisses à qui reviendront en tout 2,25 % des montants des émissions nouvelles. Parmi les critères retenus, le pouvoir de placement et celui de réunir des mandats nouveaux seront décisifs.

Habile première pour Paribas

Trois émissions en marks ont vu le jour la semaine passée. Deutsche Bank offre à 101 % pour le compte d'une filiale des Antilles néerlandaises pour 400 millions de deutschemarks d'obligations à 5 1/2 % sur cinq ans. Ces titres seront, à partir de janvier, fongibles avec les 500 millions émis en novembre au pair. La norvégienne Norges Hypotekforening for Naeringslivet sollicite le marché pour 75 millions de marks ; les obligations à cinq ans portent intérêt au taux de 5 1/4 % et sont offertes au pair.

Pour sa part, Paribas a habilement relevé le défi de ce secteur, présentement des plus convoités par les grandes euro-banques internationales. L'attitude bienveillante des autorités allemandes soucieuses de promouvoir le développement de leur place financière favorise une saine concurrence pour l'obtention de mandats. Paribas est la première banque française à s'assurer le rôle de chef de file pour un emprunt en marks. Il s'agit d'obligations d'un montant de 150 millions de deutschemarks. Offertes à 100,75 %, elles sont munies de coupons de 6,125 % sur six ans. Le débiteur est Thomson Brandt International BV, auquel Thomson SA apporte sa garantie inconditionnelle. L'opération résulte des 300 000 warrants qui avaient été émis en février dernier en même temps que 160 millions de dollars d'euro-obligations rémunérées à 8 % l'an jusqu'en 1994. Cette transaction en dollars avait été lancée par Paribas depuis ses quartiers du west-end londonien.

La sourcilleuse Bundesbank exigeant qu'une émission en marks soit dirigée par un établissement situé en Allemagne, c'est la filiale de Francfort de Paribas, aux huit initiales, BPCM GmbH, qui s'est chargée du nouvel emprunt. Son groupe de direction, composé d'établissements allemands et étrangers mais tous basés outre-Rhin, ressemble fort à un gotha euro-bancaire. La participation à l'émission est rémunérée par d'alléchantes commissions non seulement pour le placement et la vente mais aussi pour l'introduction en bourse des titres. Cette commission boursière se monte à 0,5 % au total, et la retenue préciputaire du chef de file est de 15 %. Les premières indications de prix sur le marché gris sont tout à fait encourageantes.

Du même coup, Paribas s'est apparemment assuré d'une place parmi les dix premiers dans le classement annuel des chefs de file pour l'ensemble du marché euro-obligataire. La banque française a dirigé cette année 44 euro-emprunts pour près de 4,5 milliards de dollars. Elle devancera probablement à la veille du Nouvel An la firme américaine Salomon, qui se situait vendredi matin au dixième rang pour quelque 4,4 milliards de dollars et, certainement, la japonaise IBJ International, onzième pour environ 4,1 milliards de dollars.

De tels palmarès peuvent apparaître dérisoires au vu de l'évolution de ces derniers mois sur le marché international des capitaux. Ils n'en sont pas moins pris très au sérieux, notamment en Extrême-Orient. Témoignant de l'activité des banques japonaises à l'extérieur de leur pays, ils appuient les revendications visant à une libéralisation du marché financier japonais. A terme, cela pourrait mener les banques à se mesurer directement aux maisons de titres sur leur propre territoire, ce que présentement elles ne sont pas autorisées à faire.

Globalement, c'est Nomura International qui est en tête de la liste des euro-émissions, avec 122 transactions pour 18,7 milliards de dollars. En eurofrancs français, le Crédit commercial de France domine de loin le secteur. Quant à celui du mark, c'est évidemment à la Deutsche Bank que revient la palme.

(Intérim.)

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le nickel étincelant

Le nickel est probablement le métal vedette de l'année 1987. Au London Metal Exchange, les cours ont quasiment doublé, de 2300 livres par tonne (au comptant) en janvier à 4395 livres le 18 décembre. A New-York, et toujours au comptant, les prix ont enchéri dans le même intervalle de 1,60 cent la livre à 3,66 cents. Les professionnels sont les premiers surpris de cette remontée spectaculaire, tant le nickel avait subi dans les années passées le contrecoup de la crise de la sidérurgie. Les aciers inox n'étaient plus au goût du jour. A l'instar de la plupart des métaux non ferreux, le nickel payait les pots cassés de la surproduction et d'une demande stagnante, voire en repli.

L'année 1987 a, dans ce contexte, été atypique. Les prévisions des experts montrent que la consommation d'aciers inox va dépasser les 610000 tonnes, son plus haut niveau depuis 1979 (618000 tonnes). De son côté, la production du monde occidental devrait s'établir à 530 000 tonnes, en hausse de 30000 tonnes. Une partie de l'écart entre l'offre et la demande sera compensée par les importations en provenance des pays de l'Est. Mais une partie seulement : en 1987, l'Union soviétique aura exporté 53000 tonnes environ. Les négociants font actuellement état des difficultés qu'ils rencontrent pour se faire livrer plus de métal russe. Une mission canadienne, qui devait ces jours derniers visiter l'usine de Norylsk, la plus importante d'URSS, a été priée d'y renoncer par les autorités soviétiques, qui n'ont pas donné de raison à leur refus. Si on ajoute à l'apport de nickel russe les 11 000 tonnes que doit exporter Cuba et les 3 000 tonnes attendues de Chine, il manque encore plus de 20 000 tonnes pour que la consommation soit satisfaisante. C'est cette tension sur l'offre qui a, depuis le milieu de l'année, soutenu fortement les cours du nickel.

Des déstockages ont bien eu lieu, les producteurs puisant au fur et à mesure dans leurs réserves les quantités – et les qualités – exigées par le marché. Mais, compte tenu de la mise en sommeil de nombreuses capacités de production dans les années 1983-1986, il est difficile aux grands du nickel (Inco, Falconbridge, Eramet-SLN) d'accroître rapidement leurs disponibilités. Des investissements et des travaux de réparation préalables sont nécessaires afin de rendre à l'offre une certaine élasticité.

Reste à connaître les raisons de l'engouement inattendu pour le nickel en 1987. Une fois n'est pas coutume, la demande n'a pas connu de variation saisonnière, se montrant aussi forte au troisième trimestre, habituellement plus calme, que pendant les deux premiers. Le rythme de consommation devrait même s'accroître au début de 1988. Les experts estiment que ce regain d'utilisation est lié à la conquête de nouveaux marchés particuliers : la nouvelle génération de fûts de bière est en acier inox, et non plus en aluminium. Ce transfert représente chaque mois un surcroît de consommation de plusieurs milliers de tonnes en Allemagne de l'Ouest. Aux Etats-Unis, General Motors négocie actuellement un gros contrat pluriannuel d'approvisionnement en nickel auprès d'Inco. Le constructeur automobile anticipe un retour en vogue des nickelages étincelants sur les enjoliveurs, phares et pare-chocs. Au Japon, la construction d'automobiles fournit un nouveau débouché aux aciers inox qui entrent dans la fabrication des glissières de sécurité. Après les catastrophes aériennes survenues récemment, les compagnies d'aviation changent certaines structures de leurs appareils et remplacent des moteurs. Autant d'initiatives qui font du bien au nickel. Rien ne garantit toutefois qu'elles seront suffisantes pour assurer au « métal de Satan » une ère nouvelle d'expansion.

ÉRIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 18-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 365 (+ 46) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 008 (+ 86) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 295 (+ 515) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 274 (+ 73) Francs/tonne
Café (Londres) Janvier	1 213 (+ 12) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 791 (+ 33) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	312 (+ 7,8) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	180 (– 9) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	203,60 (– 5) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

7 F NUMÉRO DE DÉCEMBRE
Le Monde dossiers et documents
LES ARCHIVES DE L'ACTUALITÉ
FEMMES EN FRANCE
Des acquis juridiques récents.
Un glissement des valeurs et des statuts.
Des résistances encore fortes.
LES SYNDICATS DE SALARIÉS
L'état des forces.
Pourquoi le pluralisme ?
Une mutation imposée.
Un phénomène international.
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

LES DEVISES ET L'OR

Une glissade interrompue

La semaine sous revue s'annonçait plutôt mal pour le dollar. Dans des marchés extrêmement calmes à l'approche des fêtes de fin d'année, et qui s'engageaient dans la traditionnelle trêve des confiseurs, les cours de la devise américaine continuaient à glisser doucement, glissade favorisée par quelque propos particulièrement assassins. Par exemple, mercredi, M. Gerhard Stoltenberg, ministre allemand des finances, déclarait tranquillement que la faiblesse du dollar n'avait « pas été étrangère à la stabilisation des prix et de la consommation en RFA », sans doute en contribuant à abaisser le coût des produits et des matières premières importés et libellés en billets verts. Selon un membre du conseil de la Bundesbank, cette déclaration « ne joue pas en faveur d'un nouvel accord du groupe des Sept sur la stabilisation des parités monétaires » : c'est un pur euphémisme!

Pour en rajouter, M. Martin Feldstein, ancien président du comité des conseillers économiques de la Maison Blanche et actuellement professeur à l'université Harvard et président du Bureau national de recherche économique, affirmait, non moins tranquillement, que le seul moyen de corriger le déséquilibre massif de la balance commerciale des Etats-Unis était une baisse du dollar à 100 yens en 1988 (il en valait 127 ce jour-là). En outre, pour lui, les accords du Louvre sur la stabilisation des parités étaient bien morts, la politique suivie en 1987 par le groupe des Cinq avait été une erreur, que ni la Maison Blanche ni la Réserve fédérale n'étaient disposées à commettre de nouveau.

M. Feldstein estime que l'attitude restrictive de la réserve fédérale en matière de crédit comme la crainte permanente d'un resserrement supplémentaire ont contribué à provoquer la chute de Wall Street. Le professeur de Harvard conteste, enfin, l'effet inflationniste de la baisse du dollar, qui en principe ferait monter les prix domestiques du fait du renchérissement des importations : les Etats-Unis, rapporte-t-il, importent moins de 10 % de leur consommation courante, et la chute de leur devise n'a donc que peu d'influence sur leurs prix intérieurs. A verser au dossier de la grande querelle sur les implications de recul de la devise américaine.

Ces propos, en tout cas, eurent une conséquence immédiate : le dollar battit ses records de baisse à Tokyo tombant un moment, en dessous de 126 yens, à 125,55 yens, en dépit des interventions de la Banque du Japon. A New-York, jeudi soir, il établit également un nouveau record à 1,6165 DM ; il est passé en-dessous de la barre des 5,50 F à 5,4775 F, le tout sans fièvre ni émotion particulière.

Vendredi après-midi, cependant, une petite brise plus favorable au billet vert se mit à souffler, sur la rumeur d'une prochaine réunion du groupe des Sept (pour se dire quoi, grands dieux !), et on vit le dollar remonter à 1,63 DM, 127 yens et 5,51 F.

Dans la soirée, le mouvement s'accéléra après une déclaration de M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, suivant laquelle l'aggravation du déficit commercial américain pour le mois d'octobre, 17,63 milliards, le plus gros depuis le début de l'année, était une aberration (au sens d'écart statistique), et qu'il y aurait une correction pour le mois de novembre, à apparaître dans les chiffres publiés vers le 10 janvier prochain. Cette déclaration contribua à raffermir le marché obligataire (voir ci-dessus) et Wall Street. En outre, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, affirmait se montrer confiant dans les efforts du groupe des Sept, qui contribuèrent, avec fruit à l'arrêt de la chute du dollar.

Excellente tenue du franc

La semaine se terminait donc sur une note moins pessimiste. Depuis quinze jours, nous l'avons relevé dans ces colonnes, certains analystes hasardent qu'une diminution du déficit commercial américain pourrait se manifester pour le mois de novembre, après le gonflement temporaire des importations américaines en octobre, par la mise en place des ventes de fin d'année et en raison de la progression spectaculaire des exportations. C'est à quoi, sans doute, pensait M. Greenspan lorsqu'il a fait sa déclaration.

En dépit de la lente glissade du dollar, qui, en renforçant le deutschemark, aurait dû affaiblir le franc, notre monnaie s'est très bien comportée cette semaine, encore mieux que la précédente. Elle a gagné des points par rapport au deutschemark, dont le cours a glissé au-dessous de 3,39 F pour la première fois depuis la fin du mois d'octobre dernier, au moment où la Banque de France, face aux attaques des vendeurs de francs, avait dû laisser filer le cours de 3,34 F à 3,40 F et même plus, un peu en deçà du cours plafond de 3,43 F. Depuis cette fin d'octobre, l'Institut d'émission n'avait plus guère eu à intervenir, le mark revenant tout doucement en arrière. Cette fois, son recul a été plus net.

Ponctuellement, l'annonce d'un déficit commercial français ramené de 4,9 milliards de francs en octobre à 0,7 milliard en novembre a été bien accueillie par les marchés, qui ont ensuite réservé le même accueil favorable à l'indice des prix pour ce même mois de novembre, en progression de 0,1 % à 0,2 %, ce qui place l'inflation, depuis trois mois, sur une pente annuelle de 2 %, avec l'espoir de bons résultats en décembre, puis en janvier, avec la baisse du prix du pétrole, dont le baril voit son coût diminuer en une monnaie, le dollar, elle-même en baisse.

Ces bonnes nouvelles se sont conjuguées avec des facteurs techniques pour donner au franc une meilleure couleur. L'effet taux a continué à jouer : le marché français offre une rémunération à court terme supérieure de cinq points à celle du marché allemand, pour un écart d'inflation qui tend à revenir à deux points. Cette tension des taux sur notre marché, voulue par la Banque de France et les pouvoirs publics, contraint par ailleurs les vendeurs de francs à découvert, qui avaient pris, à la fin d'octobre, des positions spéculatives dans l'optique d'une dévaluation du franc, à se dégager en rachetant les francs vendus.

Pour l'instant, ils ne voient guère à court terme de possibilité de réajustement du système monétaire européen et sont donc enclins à déboucler leur position, surtout à l'approche de la fin de l'année, époque de mise en ordre des bilans. Le franc a donc de bonnes chances de finir l'année 1987 mieux qu'il ne l'avait commencée (il y a un an, les marchés jouaient une réévaluation du mark qui se produisit le 12 janvier 1987), surtout si la baisse du dollar s'arrêtait quelque temps.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 14 AU 18 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8270	–	18,1422	75,4432	61,3308	2,9308	54,5107	0,0834
	1,8340	–	18,0190	74,9906	61,1621	2,9214	54,3626	0,0829
Paris	10,0704	5,5120	–	415,84	338,05	16,1547	300,46	4,5971
	10,1787	5,5500	–	416,20	339,45	16,2138	301,71	4,5982
Zurich	2,4216	1,3255	24,0477	–	81,2940	3,8848	72,2540	1,1055
	2,4456	1,3335	24,0270	–	81,5596	3,8957	72,4925	1,1048
Francfort	2,9789	1,6305	29,5814	123,01	–	4,7787	88,8798	1,3598
	2,9986	1,6350	29,4595	122,61	–	4,7765	88,8829	1,3546
Bruxelles	62,3372	34,12	6,1901	25,7412	209,26	–	18,5990	2,8457
	62,7778	34,23	6,1676	25,6693	209,36	–	18,6083	2,8360
Amsterdam	3,3516	1,8345	33,28	138,40	112,51	5,3766	–	1,5300
	3,3736	1,8395	33,1441	137,95	112,51	5,3739	–	1,5240
Milan	2190,57	1199	217,53	904,56	735,35	35,1406	653,58	–
	2213,64	1207	217,48	905,14	738,23	35,2615	656,16	–
Tokyo	232,83	127,00	23,0409	95,8129	77,8902	3,7221	69,2286	0,1059
	236,13	128,75	23,1982	96,5504	78,7462	3,7613	69,9918	0,1067

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 décembre, 4,3401 F contre 4,3107 F le vendredi 11 décembre.

SYSTÈME MONETAIRE EUROPÉEN : AMPLEUR DES VARIATIONS DE CHAQUE MONNAIE PAR RAPPORT AUX TAUX PIVOTS

18 déc. 1987

Florin néerlandais – Mark allemand – Livre irlandaise – Franc français – Couronne danoise – Franc belge – Lire italienne

Plafond / Plancher

% : 0 ; –0,25 ; –0,50 ; –0,75 ; –1 ; –1,25 ; –1,50 ; –1,75 ; –2,00 ; –2,25 ; –2,50 ; –2,75

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Redoux

Après avoir soufflé le froid, l'Amérique a soufflé le chaud en cette fin de semaine, ce redoux requinquant timidement des marchés européens quelque peu douchés. La semaine dernière, l'événement, fâcheux, avait été la hausse spectaculaire des taux à long terme aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt-phare du Trésor, le trente ans 2017 bondissant, en quelques jours, de 9,06 % à 9,44 %.

La raison en était l'aggravation du déficit commercial américain pour octobre, qui, en poussant le dollar à la baisse, faisait redouter une élévation des taux d'intérêt outre-Atlantique, c'est-à-dire une majoration de la prime de risque réclamée par les détenteurs de créances libellées en devises américaines. L'augmentation des taux longs aux Etats-Unis à partir de l'été 1987 avait amplement contribué à la chute de Wall Street et à la crise financière.

Or, pendant la semaine sous revue, le rendement de l'emprunt 2017 a reculé sensiblement, revenant progressivement vers 9,20 % pour fléchir brutalement jeudi et vendredi, en liaison avec la chute du prix du pétrole au lendemain de l'échec de la conférence de l'OPEP à Vienne. Après cette conférence, on le sait, l'absence d'accord véritable pour contenir ou réduire la production de brut a ramené le prix du baril aux environs de 15 dollars et même moins.

A New-York, l'équation est simple : hausse du prix du pétrole = inflation = chute du dollar = hausse des taux d'intérêt, et vice versa. La glissade des cours pétroliers ne pouvait donc que pousser les taux vers le bas. Vendredi soir, le rendement de l'emprunt à trente ans est revenu un peu au-dessous de la barre des 9 %. A l'« effet pétrolier » s'était aussi ajouté la déclaration du président de la Réserve fédérale sur le caractère aberrant du déficit commercial américain en octobre (voir ci-dessous).

A Paris, le cours de l'échéance mars sur le MATIF – il avait la semaine dernière littéralement dégringolé par sympathie avec le cours du trente ans américain retombant de 99,70 à 96,60 – s'est mis à remonter dare-dare. Mercredi soir, il commençait par gagner un point entier, de 97,60 à 98,50, sur l'annonce d'une forte diminution du déficit commercial français. Après un petit accès de faiblesse jeudi et vendredi matin, ce cours reprenait vendredi en fin d'après-midi sur les bonnes nouvelles d'Amérique un demi-point pour s'établir à 98,50, soit deux points de plus que le vendredi précédent, avec un rendement d'environ 10,30 % contre 10,75 % précédemment. Ce cours de 98,50 constituerait un point charnière pour les normes de graphiques (chartistes), son dépassement donnant un signal de hausse.

Sur le front des émissions, pas de gros emprunts, mais une série de petits paquets de fin d'année, réservés surtout aux banques et assimilées. La BNP a levé 500 millions de francs sur douze ans à taux variable, emprunt « pré-placé », donc non public, la Banque de financement et de trésorerie (BFT), filiale du Crédit agricole et du Crédit commercial de France, a sollicité le marché pour 300 millions de francs, avec bons de souscription pour 200 millions supplémentaires. Le Comptoir des entrepreneurs a demandé 500 millions de francs à 9,90 %, en dessous donc des 10 % actuellement pratiqués, mais sur une durée plus courte (sept ans), ce qui justifie la petite baisse. Les Caisses d'épargne (Ecureuil) émettent un emprunt de 750 millions de francs à 10 % et 10,10 % de rendement réel, destiné à leur réseau.

Quant à la Banque mondiale, qui appelait sur le marché français 1 milliard de francs (et non 1 million de francs, belle « coquille » de la semaine dernière que le lecteur aura rectifié de lui-même), l'accueil qui leur a été réservé a été un peu catastrophique, la décote sur le marché « gris » atteignant jusqu'à 2 % cette semaine. Saturation ou peu d'enthousiasme pour la Banque mondiale, un peu « exotique ». Au choix.

F. R.

مكتبة الأهرام

Le Monde

Les relations entre le Vatican et Moscou s'améliorent lentement

Un ambassadeur soviétique, spécialiste des problèmes de désarmement, M. Oleg Grinevski, s'est rendu à Rome à la fin de la semaine pour expliquer, tant aux autorités italiennes qu'à celles du Vatican — où il a été reçu par le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat, — les résultats de la récente rencontre Gorbatchev-Reagan à Washington.

ROME
de notre correspondant

Le refroidissement qui avait marqué les relations entre le Vatican et les pays d'Europe de l'Est après l'accession au pontificat de Jean-Paul II, en 1978, est en passe de s'atténuer au profit d'une pratique plus réaliste. On note, par exemple, l'attitude nouvelle du patriarcat orthodoxe de Moscou, très largement influencée par le pouvoir soviétique. La participation de Filatère, métropolite de Kiev, à la journée mondiale de prière pour la paix, *convoquée le 27 octobre 1986 par le* pape à Assise, avait été le signal de ce dégel. Une rencontre, il y a un peu plus de deux mois à Venise, entre le secrétariat pour l'unité des *chrétiens et le patriarcat russe avait* consacré la reprise d'un dialogue *interrompu* depuis 1980.

L'époque est passée, à Moscou, *des rappels nostalgiques* du pontificat de Jean XXIII, opposé à celui de Jean-Paul II, coupable entre autres d'avoir signé la lettre du préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal Ratzinger, sur la théologie de la libération, où le marxisme était défini comme *« la honte de notre temps »*.

Ce climat général amélioré entre Rome et Moscou relance les spéculations sur l'éventualité de déplacements officiels entre les deux capitales en 1988. Un voyage de M. Gorbatchev à Rome est prévu *« pour les premiers mois de l'année »*, à l'invitation des autorités italiennes. Le numéro un soviétique franchira-t-il à cette occasion le *« seuil de Pierre »* ? Il n'y a en principe aucune impossibilité à une rencontre entre le pape et le chef de la plus puissante machine « athéiste » de la planète : la doctrine du Vatican est que tout voyageur significatif qui en fait la demande peut être reçu par le pape. On parle aussi d'un voyage de ce dernier en Union soviétique, à l'occasion du millénaire, en juin prochain, de la conversion de la Russie au christianisme. Le cardinal Johannes Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens, a pourtant déclaré nettement, la semaine dernière, que ce projet n'était *« pas à l'ordre du jour »*. Pour l'instant, aucune invitation n'est parvenue à Rome en provenance d'autorités religieuses *d'URSS : or c'est toujours là le point* de départ de tout voyage pontifical. Les *« politiques »* ne paraissent guère plus enthousiastes : M. Khartchov, président du conseil soviétique pour les affaires religieuses, n'a-t-il pas récemment déclaré ne pas bien comprendre ce que viendrait faire le pape à la célébration du millénaire ?...

Jean-Paul II lui-même nous avait dit, en novembre 1986 : *« Je ne parle jamais d'un voyage en Russie. Je désirerais me rendre en Lituanie. L'Eglise orthodoxe n'est pas une église catholique. Alors, voyage spirituel : oui ; voyage pastoral : oui, mais je ne vois pas bien comment ; voyage politique : non. »* Son objectif, son exigence, sont d'aller là où se trouvent les catholiques soviétiques, c'est-à-dire en Lituanie ; mais il ne croit guère sur ce point au feu vert de Moscou.

JEAN-PIERRE CLERC.

GRANDE-BRETAGNE : controverse sur le nouvel impôt local

M. Heath, ancien premier ministre conservateur dénonce la politique « injuste » de Mme Thatcher

LONDRES
de notre correspondant

Par 341 voix contre 269, la Chambre des communes a voté, dans la soirée du jeudi 17 décembre, une réforme controversée de l'assiette et du mode de prélèvement de l'impôt local. Les deux jours de débats intenses ont été marqués par la « révolte » spectaculaire de dix-sept députés conservateurs *qui ont voté contre* le texte et des treize autres qui se sont abstenus. Selon la formule d'un orateur, *« un système datant d'Elizabeth Ire va être aboli sous Elizabeth II »*.

Jusqu'ici, l'impôt local était prélevé approximativement, comme en France, par unité d'habitation, en fonction de la taille et de la valeur de celle-ci. De nombreux critères très compliqués étaient utilisés pour définir la valeur d'une habitation et de l'impôt unique payé par toutes les personnes vivant sous le même toit. La charge pouvait varier d'une centaine à plusieurs milliers de livres, selon le nombre de pièces, le confort et la prospérité du quartier. Désormais, riches et pauvres paieront exactement autant... Toute personne âgée de plus de dix-huit ans sera assujettie au nouvel impôt « par tête » d'habitant, indépendamment de tout signe extérieur de richesse.

« C'est un impôt injuste et néfaste pour notre pays ; c'est un texte de vengeance et de régression sociale », a tonné, jeudi soir, M. Edward Heath. L'ancien premier ministre conservateur n'intervenant que rarement, aujourd'hui, dans le débat politique, ses propos n'en ont que plus de poids. M. Heath estime que la réforme *« sera retenue à l'avenir contre les conservateurs »*. Opposant discret au sein de son parti au « capitalisme sauvage » prôné par Mme Thatcher, M. Heath est sorti de sa réserve au nom des « valeurs sociales » de la tradition conservatrice, qu'il estime bafouées.

Son inquiétude est due au fait que le seul moyen d'authentifier les citoyens adultes redevables du nouvel impôt consiste à consulter les listes électorales (il n'y a pas de carte d'identité nationale en Grande-Bretagne). Selon M. Heath, de nombreux *jeunes préféreront ne pas s'ins*crire sur les registres électoraux pour tenter d'échapper à cette imposition qui les frappera dès l'âge de dix-huit ans.

M. Nicholas Ridley, le ministre de l'environnement (qui est chargé des collectivités locales), a eu une tâche très difficile aux Communes pour défendre son texte. La majorité des députés conservateurs y étaient favorables, mais peu nombreux étaient ceux qui désiraient prendre la parole et lier leur nom à une réforme qui va à l'évidence augmenter l'impôt local et faire payer davantage les plus pauvres.

« Comme tous ceux qui ont des revenus confortables, je verserai moins ; mais les retraités et les locataires des HLM verront leur charge augmenter », a résumé, jeudi soir, l'ancien leader du Parti social-démocrate, M. David Owen, qui a voté contre la loi. La réforme s'appliquera à partir de 1990 à l'Angleterre et au pays de Galles, le cas de l'Ecosse étant à part. Il reste encore cependant un long chemin législatif à parcourir. Le débat à la Chambre des lords, prévu pour Pâques, s'annonce long et passionné. M. Ridley a promis, pour arracher quelques voix aux députés conservateurs « rebelles », d'apporter quelques modifications à la loi sous forme d'abattements pour les étudiants et les personnes âgées.

Les travaillistes ont opéré un tir de barrage contre la réforme, mais ils n'avaient pas en réalité d'alternative à proposer, hormis un impossible maintien du *statu quo*. La force de Mme Thatcher, dans cette affaire, est que l'ancien système était devenu presque impossible à gérer. Les critères d'évaluation des habitations étaient à la fois fantaisistes, variables et archaïques, et les échappatoires innombrables. Deux habitants sur trois à Londres et trois sur quatre à Birmingham ne paient pas actuellement d'impôts locaux...

DOMINIQUE DHOMBRES.

BELGIQUE : après les élections du 13 décembre

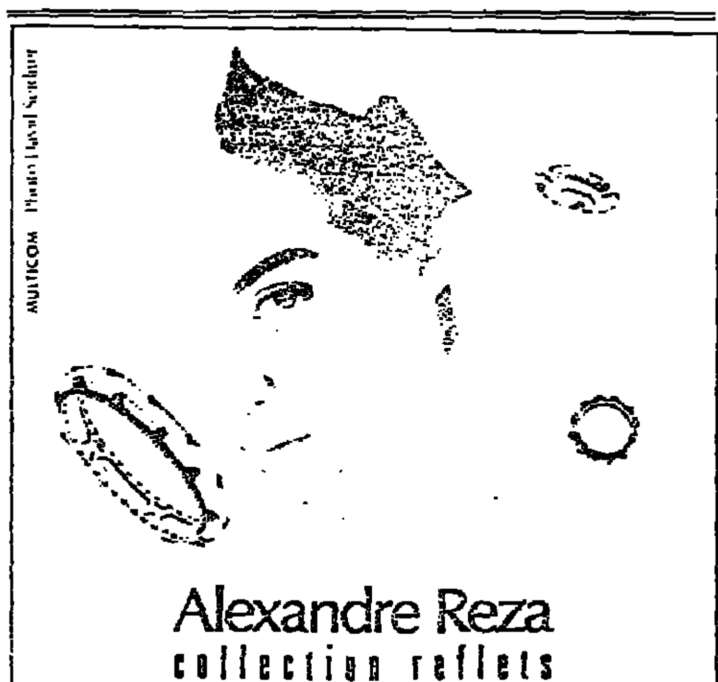
M. Guy Spitaels, socialiste francophone, est chargé d'une mission d'information

Bruxelles. — Le président du Parti socialiste francophone, M. Guy Spitaels, cinquante-six ans, a officiellement été chargé, le vendredi 18 décembre, par le roi Baudouin, d'une mission d'information.

M. Spitaels, dont le parti est sorti vainqueur des élections législatives anticipées du 13 décembre, a accepté cette mission, destinée à aider le souverain à désigner ultérieurement le formateur du prochain gouvernement. En cas de réussite, ce formateur serait automatiquement nommé premier ministre.

Le premier ministre sortant, le social-chrétien flamand Wilfried Martens, avait démissionné lundi dernier en tirant les leçons du recul enregistré par son parti, principale composante de la coalition quadripartite au pouvoir depuis 1981.

M. Spitaels, qui dirige le PS depuis 1981, a été nommé ministre d'Etat en 1983 à titre honorifique. Entre 1977 et 1981, il a occupé plusieurs fonctions ministérielles, avant que les socialistes soient rejetés dans l'opposition. Ancien professeur de droit social à l'Université libre de Bruxelles, il est également depuis 1977 bourgmestre de la ville d'Ath. En 1974, il avait été élu sénateur. — *(AFP.)*



Un premier accord à la Banque de France

Les négociations entre le gouvernement de la Banque de France et l'intersyndicale (CDFT, CGT, CFTC, FO et SNA-autonomes), organisées par le médiateur, M. Jean-Pierre Mignot, ont abouti, dans la nuit de vendredi 18 à samedi 19 décembre, à la signature d'un premier accord.

Les représentants des personnels se sont engagés à lever tous les blocages, ce qui devrait permettre, dès lundi, *« un retour au fonctionnement habituel de l'ensemble de la banque »*, selon le texte signé par les deux parties. La direction de l'Institut d'émission a, pour sa part, accepté de ne pas procéder à des sanctions disciplinaires, administratives et pécuniaires en liaison avec le conflit. L'accord prévoit notamment qu'*« il ne sera pas procédé à des retenues de salaires consécutives à la baisse de la production intervenue à Chamalières* [fabrication de billets] *entre le 10 et le 30 novembre »*.

Samedi dans la matinée, les représentants des syndicats et de la direction de la banque ont repris, toujours avec l'aide du médiateur, les négociations sur les problèmes à l'origine du conflit (salaires, effectifs, avancement, retraite, avenir de la Banque...). Les discussions devraient se poursuivre tout au long du week-end.

● **M. Maire opéré.** — *M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, a subi le lundi 14 décembre un pontage coronarien. Cette intervention chirurgicale, prévue de longue date, s'est très bien passée, indique la CFDT. Agé de cinquante-six ans, M. Maire a été hospitalisé dans une clinique parisienne le 10 décembre. Il doit reprendre ses activités entre le 15 et le 31 janvier.*

La polémique sur les élections à « Libération »

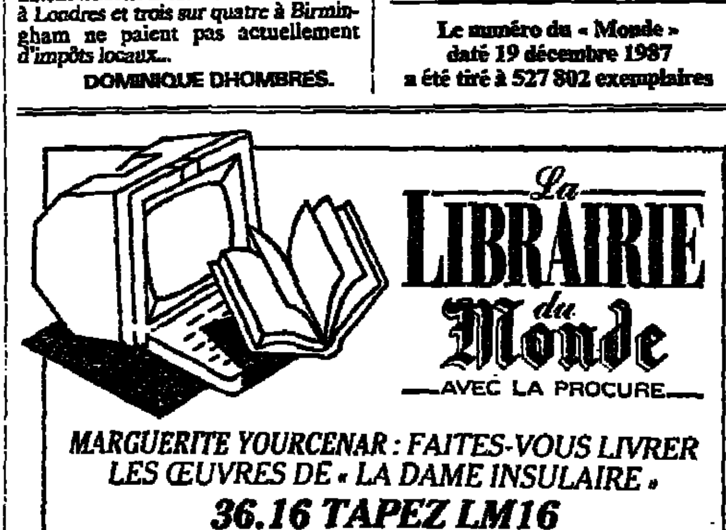
Le tribunal prendra une décision lundi

Le tribunal d'instance de Paris, réuni le vendredi 18 décembre, ne rendra son avis sur les récentes élections à *Libération* que lundi prochain, dans l'après-midi. A l'issue de ces élections, la majorité des voix du collège « cadres et journalistes » s'étaient portées sur la liste commune CGT-CFDT. La direction avait aussitôt estimé que le quorum n'avait pas été respecté : elle se fonde, pour cela, sur une décision de la Cour de cassation de juin 1983 qui indique que par *« votants »*, il faut entendre *« les suffrages valablement exprimés »*.

Pour les syndicats, le quorum a bien été respecté et même attesté par huissier. Les syndicats se fondent quant à eux sur le code du travail, qui indique que le quorum est atteint quand le nombre de votants, quelle que soit la nature du vote (exprimé, blanc ou nul), dépasse d'une voix la moitié des inscrits. La direction de *Libération* a décidé, malgré la médiation tenté entre elle et les syndicats par des membres du conseil de surveillance du journal, de maintenir sa demande de convocation au tribunal d'instance (*le Monde* du 16 décembre). Cependant, la « liste fantôche » concurrente de celle commune à la CGT et à la CFDT, qui avait surgi entretemps à *Libération* a perdu la moitié de ses membres qui s'en sont retirés.

Y.-M. L.

Le numéro du « Monde » daté 19 décembre 1987 a été tiré à 527 802 exemplaires



Le dollar se redresse légèrement

Spéculations sur une déclaration du groupe des Sept

La spéculation sur une déclaration commune, voire une réunion imminente des ministres des finances des sept grands pays industriels (le G-7) a embrasé les marchés financiers en cette fin de semaine. La rumeur en est venue de Tokyo, vendredi 18 décembre, avant de se répandre sur toutes les grandes places. Elle a favorisé, en Europe vendredi après-midi, puis à New-York un léger redressement du dollar par rapport au yen et au deutschemark.

D'après le quotidien britannique *Financial Times*, de samedi 19 décembre, les ministres des finances du groupe des sept auraient mis au point, au cours des derniers jours et par téléphone, un texte de cinq pages assez semblable au communiqué publié lors des accords du Louvre du 22 février dernier. Ce document approuverait les mesures de politique économique prises récemment au Japon, en RFA et aux Etats-Unis en vue de réduire les déséquilibres des balances des paiements, mais ne contiendrait aucun engagement supplémentaire. Par rapport à l'accord du Louvre, il insisterait davantage sur la coordination des politiques économiques et serait moins précis en matière de stabilisation des taux de change. Sur ce dernier point, il rappellerait néanmoins la nécessité d'éviter des « fluctuations excessives ».

S'appuyant sur des informations d'origine japonaise, les cambistes estimaient vendredi qu'une déclaration détaillée du G-7 pourrait être rendue publique dès ce week-end. Alimentant cette rumeur, les déclarations officielles et contradictoires se sont multipliées. Le premier ministre japonais, M. Nobora Takeshita, a laissé entendre, devant un parterre d'hommes d'affaires, qu'une réunion du G-7 pourrait avoir lieu avant la fin de la semaine à venir. Samedi à Tokyo, le quotidien *Mainichi Shimbun* affirmait qu'un communiqué commun allait être rendu public en début de semaine. En RFA, des sources gouvernementales ont reconnu que des progrès avaient été réalisés dans le cadre d'une intense concertation internationale, mais qu'une telle réunion ne devrait pas se tenir avant le début de l'an prochain. Le ministre italien du Trésor, M. Giuliano Amato, a déclaré pour sa part : *« Je prévois une rencontre au début de 1988, ce qui ne veut pas dire le 1er janvier. »* A Paris, M. Edouard Balladur, le ministre français de l'économie, a refusé de se prononcer sur une date qu'il *« espère proche »*. Interrogé sur RTL vendredi, il s'est néanmoins déclaré *« confiant »*. Il a quitté samedi Paris pour Le Caire (Egypte), où, après trois jours de visite officielle, il devrait prendre quelque congé.

En fait, dans toutes les capitales, les responsables continuent d'affirmer qu'une telle réunion ne pourra avoir lieu qu'une fois l'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain voté. Vendredi, la Chambre des représentants et le Sénat n'étaient toujours pas parvenu à un compromis. Ils devaient poursuivre leurs tractations au cours du week-end. Dans l'attente, M. Ronald Reagan, le président américain, a décidé de ne pas se rendre à Camp David, et de rester à Washington.

E. I.

Patrick Sébastien quitte la Cinq

M. Robert Hersant, patron de la Cinq, *a décidé de se séparer de* l'animateur-imitateur Patrick Sébastien. *Celui-ci devait présenter* sa dernière « Farandole », le samedi *19 décembre*. Il quittera ensuite la chaîne. Depuis sa création l'été dernier, « Farandole » était l'émission la plus chère de la chaîne — 4 millions de francs environ — et sans doute l'une des émissions de variétés les plus coûteuses de la télévision. Elle n'avait pourtant jamais réussi à concurrencer sérieusement l'émission « Champs-Elysées », présentée chaque samedi par Michel Drucker sur Antenne 2.

● *Deux nouveaux émetteurs pour la Cinq.* — *La cinquième chaîne ouvrira le 25 décembre deux nouveaux émetteurs. Celui du mont Pilat utilisera le canal 59 (polarisation H) et complétera la diffusion de la Cinq dans le Rhône — à Lyon notamment — et permettra à la Drôme, à l'Isère et à l'Ain de recevoir les émissions de la chaîne. L'émetteur du Puy-de-Dôme utilisera le canal 30 (polarisation H). Il complétera la couverture du Puy-de-Dôme, notamment de Clermont-Ferrand et du département de l'Allier. Ce sont au total, selon la chaîne, deux nouveaux millions de Français qui pourront la recevoir.*

Le football à TF1

TF1 a sauvé l'essentiel : le football. Alors que le cyclisme, le rugby, et le tennis avaient conclu des accords avec Antenne 2, les dirigeants du football ont signé, le 18 décembre au siège de la Fédération française, un accord de cinq ans avec la chaîne privée, non sans faire monter les enchères.

Ce n'est plus trois, comme dans le contrat initialement prévu, mais cinq matches de l'équipe de France que la chaîne de M. Francis Bouygues s'est engagée à retransmettre cette saison. Au total TF1 doit diffuser pendant une période de cinq ans, de quinze à vingt matches par an comprenant, outre les rencontres de l'équipe nationale, quatre matches de Coupe de France, *dont la* finale, et quatre à huit matches à l'étranger retransmis *en différé*. TF1 s'engage aussi à respecter les accords entre l'UER et l'Union européenne de football association (UEFA), c'est-à-dire à ne plus couvrir de matches « sauvages ».

Sur le plan financier, TF1 qui a déjà versé un droit d'entrée de 1,7 million de francs, paiera 6 millions de francs pour les directs et la moitié pour les différés. Concrètement, les téléspectateurs devraient pouvoir suivre deux matches par mois, les mardi ou mercredi, à partir de janvier.

Le commissaire Jobic a été confronté à l'une de ses accusatrices

Le commissaire Yves Jobic, inculpé de « proxénétisme aggravé », a été entendu, vendredi après-midi 18 décembre, par M. Jean-Michel Hayat, juge d'instruction à Nanterre, sur le fond de l'affaire, avant d'être confronté à la prostituée dont les accusations ont entraîné son inculpation.

A la sortie du palais de justice de Nanterre, Me Jean-Marc Varaut, avocat du commissaire, s'est déclaré *« stupéfait et indigné qu'un des témoins, l'accusatrice, ait été autorisé à se constituer partie civile »*.

Vendredi, M. Hayat a rendu une ordonnance qui confirme la constitution de partie civile de la principale accusatrice, Zoulika Zenati, trente-trois ans, dite *« Zouzou »*, ont indiqué les avocats de cette dernière, Mes Francis Terquem et William Bourdon.

Pour sa part, Zoulika Zenati a déclaré à la presse qu'elle avait confirmé au juge *« avoir versé à deux reprises de l'argent au policier dans son bureau »*. *« Deux fois 1 500 F et une fois 3 000 F »*, a-t-elle précisé.

Les adhérents du Comité Royal, ont le plaisir de vous informer qu'ils ouvriront leurs magasins au public, rue Royale, le dimanche 20 décembre de 10 h 30 à 18 heures

CERESOLE WEMPE
PAVILLON CHRISTOFLE
DEMAY
FRED JOAILLIER
GISMONDI
GRUNSPAN
GUCCI
LACHAUME
LADUREE
LALIQUE
J ET F MARTELL
YVES MIKAELOFF
MILLIAUD
O. J. PERRIN
PHEDRA
ROYAL QUARTZ
RUBEN HEURGON
STEFANEL
VILLEROY ET BOCH